



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR
LE TERRITOIRE DE L'ENTENTE
INTERCOMMUNAUTAIRE GRAND
CHAMBORD - BEAUCE VAL DE
LOIRE**

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le Territoire de l'Entente Intercommunautaire du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire

ENTRE

L'Entente intercommunautaire du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire

Représentée par ses Présidents Gilles CLEMENT pour La Communauté de communes du Grand Chambord et Pascal HUGUET pour la Communauté de communes Beauce Val de Loire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par L'Entente

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur François PESNEAU,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil régional,

Représenté par Monsieur François BONNEAU,
Ci-après désigné par « Le Conseil régional » ;

Le Conseil départemental

Représenté par Monsieur Philippe GOUET,
Ci-après désigné par « Le Conseil départemental » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'Entente Beauce Val de Loire Grand Chambord autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2. Présentation et Ambitions du territoire

Le territoire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

2.1 Portrait de l'Entente

Voir annexe 1

2.2 Grand-Chambord et Beauce Val de Loire : deux projets singuliers aux synergies et complémentarités affirmées

Depuis plusieurs années maintenant, les Communautés de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire positionnent ensemble les jalons d'une coopération territoriale volontariste. A travers le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), les deux Établissements public de coopération intercommunale (EPCI) souhaitent renforcer les synergies initiées dans les élaborations de leurs documents de planification (Projets de territoire, Plan local d'urbanisme intercommunale...) mais aussi réaffirmer les engagements pris en faveur de la transition écologique dans les documents cadres construits conjointement ces dernières années (Contrat de ruralité, Plan climat-air-énergie territoriale, Projet alimentaire territorial, Plan de mobilité...).

2.2.1 les défis et enjeux partagés

Les deux territoires voisins entretiennent plusieurs formes de collaborations (administratives, structurelles, humaines...). Cette coopération dépasse la simple association administrative et entre en résonance avec de nombreux enjeux partagés.

La Communauté de communes du Grand Chambord et la Communauté de communes Beauce Val de Loire (46 communes au total - environ 41 000 habitants) partagent, tout d'abord, un ancrage territorial et géographique commun. Situées en extension de l'agglomération blésoise, à équidistance des bassins métropolitains de Tours et Orléans, les deux collectivités locales **s'inscrivent pleinement dans les dynamiques de l'axe ligérien** (développements socio-démographiques et économiques similaires, identité patrimoniale en construction...). Ces dynamiques ligériennes s'illustrent de manière singulière dans les deux territoires mais soulèvent **un questionnement prospectif partagé** (attractivité et promotion territoriale, préservation d'un cadre de vie qualitatif, valorisation des ressources locales...). Paradoxalement, la Loire représente une limite géographique entre les deux intercommunalités mais s'impose en réalité comme un dénominateur commun unifiant les trois entités paysagères structurant les territoires : Sologne, Val de Loire, Petite Beauce. Par ailleurs, l'identité rurale caractérisant les deux territoires les confrontent aujourd'hui à des défis identiques : revitalisation des centre-bourgs, lutte contre l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation des ressources naturelles, adaptations aux nouvelles manières d'habiter, gestion des interdépendances avec l'agglomération blésoise. Face aux interrogations que soulèvent les mutations actuelles des territoires ruraux, une réflexion prospective commune apparaît nécessaire et enrichissante en vue de parvenir à des fins partagées et acceptables par tous.

Ainsi, la contractualisation CRTE représente une **réelle opportunité pour consolider et accentuer une vision stratégique à l'échelle des deux Communautés de communes dont la transition écologique est le vecteur**. De fait, le CRTE doit permettre d'accompagner la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement, intégrateur et résilient, prenant acte des interdépendances, flux et échanges qui

structurent le devenir des deux territoires. Les actions concrètes qui en découlent devront former un nouvel espace de dialogue, favorisant un échange co-constructif pour l'ensemble des acteurs territoriaux

2.2.3 Des synergies entre deux territoires qui coopèrent dans la mise en œuvre de leur transition écologique.

L'évolution législative connues ces dernières années (loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 (RCT), la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de 2014 (MAPTAM), Grenelle II, loi ALUR, loi ELAN...) a conduit, d'une part, à une profonde recomposition de la carte intercommunale française impliquant une évolution des cadres de gouvernance locaux, et d'autre part, à une multiplication des documents stratégiques et réglementaires. Dans ce contexte, les Communautés de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire ont progressivement redessiné les contours de leur action publique locale et posé les premières balises d'une coopération intercommunale engagée.

Des cadres de gouvernance communs

Permis et encouragé par les cadres législatifs précédemment évoqués, les deux EPCI s'unissent et créent, en 2013, une Entente intercommunautaire. Cet acte de coopération entre les deux intercommunalités formalise une collaboration déjà existante entre les acteurs. Progressivement, l'Entente intercommunautaire s'est affirmée comme un outil de coopération souple et pertinent pour partager la mise en œuvre de compétences, la conduite de projets communs ou mutualiser des moyens. En plus d'engager les acteurs des deux territoires à articuler leurs actions, **elle fonde la connaissance et la reconnaissance des interdépendances et complémentarités entre les deux intercommunalités**. La réflexion commune sur divers champs d'investigation permet d'ores et déjà aux deux entités territoriales de **construire un positionnement dans le territoire élargi et d'enrichir leurs compétences**, notamment à travers les retours d'expérience et le partage de connaissance (partenariat pour les digues de Loire par exemple, services mutualisés...).

Depuis 2018, le Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise (SIAB) réunit les deux territoires (intégration de la CC Beauce Val de Loire en 2018). Associant les deux Communautés de communes à l'agglomération de Blois-Agglopolys, le syndicat mixte porte notamment l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), la gestion et les révisions éventuelles de ce dernier, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs préconisés. A ce jour, le SCoT du blésois couvre l'agglomération de Blois-Agglopolys et la Communauté de communes du Grand Chambord. Lors de sa prochaine révision, prévue en 2025, le périmètre du SCoT intégrera la Communauté de communes Beauce Val de Loire et **viendra opérer à un alignement des objectifs de développement territoriaux** (consommation d'espace, production de logements...). Ce nouveau périmètre du SCoT permettra notamment de rééquilibrer les efforts imposés par les documents supra-communaux aux collectivités locales, efforts dont l'échelon régional est récemment venu rappeler les injonctions législatives à travers l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires du Centre Val de Loire (SRADDET).

Des documents cadres partagés

En 2016, les deux Communauté de communes s'engagent ensemble dans une organisation collective pour l'aménagement du territoire en élaborant un Contrat de ruralité. Cette démarche partenariale donne alors un cadre formel à une collaboration effective depuis quelques années au sein de l'Entente. Le contrat s'appuie sur une convention d'objectifs et sur des plans annuels d'actions. **Avec ces documents, le Contrat de ruralité propose une première vision stratégique du développement territorial à l'échelle des deux intercommunalités**. La construction de cette feuille de route permet notamment d'établir un cadre d'action partagé, autour de **l'accès aux services, la revitalisation des centre-bourgs, l'attractivité des territoires, la mobilité et l'accessibilité des territoires et la transition écologique**. Il définit l'association de nombreux acteurs institutionnels, économiques et associatifs dans les démarches portées. En s'appuyant sur la labellisation « Territoires à Energie Positive et Croissance Verte » (TEPCV) des deux Communautés de communes, le Contrat de ruralité est un premier jalon pour **inscrire l'enjeu environnemental comme axe stratégique afin de répondre aux défis écologiques et énergétiques**.

Fléché dans le Contrat de ruralité comme l'un des leviers d'action pour s'engager dans la transition, le Plan climat air énergie territorial (PCAET) fut lancé en 2018 par l'Entente. Le document affirme l'identité de l'Entente en créant les conditions d'un développement global et local donnant la **priorité à la limitation des consommations énergétiques** (bâtiment, mobilité et transport) et à **l'invention de nouveaux modes de vie en commun** (dans les domaines de la mobilité, de l'alimentation, de la consommation). La mise en œuvre du PCAET est gérée par un service Habitat et Transition écologique mutualisé à l'échelle de l'Entente, concrétisant la mise en commun des objectifs et des indicateurs. La contractualisation du CRTE à l'échelle de l'Entente s'inscrit logiquement dans la suite de cette structuration.

Plus récemment et dans des temporalités légèrement décalées, les deux EPCI se sont engagés dans l'élaboration de leur Projet de territoire. De son côté, la Communauté de communes du Grand Chambord approuve son document en 2019. En s'appuyant notamment sur les scénarios prospectifs de l'étude « Grand Chambord 2030 » réalisée dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal en 2017, l'intercommunalité s'est dotée d'une feuille de route plaçant **l'identité, l'équilibre et l'exceptionnalité du territoire** comme lignes directrices pour le développement du territoire. La Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est également lancée au début de l'année 2021 dans la construction de son Projet de territoire. A travers une **relecture des modes d'actions actuels au sein de l'intercommunalité** (organisation des services, orientations stratégiques définies dans les différents documents cadres, portefeuille d'action...), l'EPCI a priorisé les futures actions à porter afin de faire advenir rapidement un certain nombre de projets. **Dans les deux projets de territoire, la transition écologique jalonne les ambitions stratégiques et s'inscrit comme le catalyseur des politiques publiques de demain :**

- Au travers de priorités thématiques d'intervention : "Concilier préservation et valorisation des paysages et du patrimoine / Préserver notre biodiversité et nos ressources naturelles / Poursuivre l'engagement du territoire dans les transitions écologiques et énergétiques" (*extrait Projet de territoire CCGC*) ;
- Ou au travers d'axes prioritaires : "Un territoire résilient, qui adopte une gestion durable et plus sobre de ses ressources" (*axe transversal, Projet de Territoire CCBVL*).

Une mutualisation des moyens

Au travers de l'Entente intercommunale, les deux intercommunalités limitrophes ont engagé plusieurs collaborations concrètes. Ces dernières ont prises des formes diverses allant de l'unification des services (Autorisations liées au Droit des Sols (ADS), Service Habitat et Transition écologique) à la mutualisation des ressources humaines (chargé de mission PLUi...) et structurelles (partage de locaux...), en passant par la mise en place d'actions partagées (autour de l'emploi, du commerce, de la formation sur les métiers du nucléaire et de la logistique...) et la signature de partenariats-contractualisations communs (extension du Projet d'action culturelle de territoire (PACT), le Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)). Ces différentes expériences de coopération entretiennent les échanges de bonnes pratiques « au quotidien » et nourrissent les débats de la Conférence de l'Entente.

Le CRTE s'inscrit dans le prolongement de cette coopération et viendra accompagner les ambitions croisées des deux territoires en termes de transition énergétique pour les six ans de la contractualisation. Dans ce cadre, le développement économique et touristique, l'aménagement de l'espace, la protection et la mise en valeur de l'environnement et des ressources locales sont autant d'enjeux transversaux sur lesquels la consolidation d'une réflexion commune à l'échelle de l'Entente apparaît nécessaire.

2.2.4 Singularité et complémentarité de deux territoires qui structurent leur positionnement dans le territoire élargi.

Si les Communauté de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire partagent de nombreux points communs (sociologiques, économiques, agricoles, environnementaux, en termes d'emploi et d'habitat), un certain nombre d'enjeux restent singuliers à chaque territoire.

Structuration et gouvernance

Leur construction historique diffère et amène aujourd'hui les deux intercommunalités à des degrés de maturité différents. Réunis au premier janvier 2002, les 16 communes du Grand-Chambord enregistrent près de vingt années d'expérience intercommunale. Au fur et à mesure, la Communauté de communes s'est engagée dans des lectures prospectives de son territoire, principalement en lien avec le développement de ses atouts territoriaux ou dans le cadre de l'élaboration de documents de planification (Grand Chambord 2030, Opération grand site, mission Val de Loire...).

Beaucoup plus jeune, la Communauté de communes de Beauce Val de Loire est issue de la fusion, en 2016, des deux anciennes intercommunalités de Beauce et Forêt et Beauce Ligérienne. En pleine construction, le « faire territoire » s'affiche aujourd'hui l'un des objectifs principaux pour l'intercommunalité afin de fédérer les 30 communes autour d'un projet commun. Dans ce sens, les actuelles élaborations du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et du Projet de territoire constituent une nouvelle étape dans la création d'une identité collective et la définition d'une stratégie territoriale à l'échelle du territoire intercommunal.

Les deux intercommunalités développent par ailleurs des compétences différentes dans le champ de la cohésion sociale et le service aux populations, (compétences facultatives Jeunesse, Scolaire, Petite Enfance pour la CCBVL). Une gouvernance territoriale quotidienne qui répond à des spécificités démographiques et urbaines locales et qui impacte également les axes d'orientation des politiques intercommunales et les actions à mettre en œuvre.

Encouragées par les injonctions législatives, les deux intercommunalités se sont progressivement dotées de documents stratégiques pour organiser leur développement territorial. Aujourd'hui à des stades d'avancement variés (PLUi approuvé en 2020 pour le Grand-Chambord, en cours d'élaboration pour Beauce Val de Loire, Projet de territoire approuvé en 2021 pour le Grand-Chambord, en cours d'élaboration pour Beauce Val de Loire, Programme local de l'habitat (PLH) approuvé en 2017 pour le Grand-Chambord, approuvé en 2019 pour Beauce Val de Loire), ces documents inscrivent des **orientations stratégiques aux ambitions similaires** dans les deux territoires : **inventer une ruralité attractive et résiliente, qui valorise les ressources locales, et met en œuvre la transition écologique.**

2.2.5 Les dispositifs en cours et leurs partenaires

- Région Centre-Val de Loire, Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
- ADEME : PCAET, PLH et COT

2.3 Les ambitions de la Communauté de communes du Grand-Chambord :

La Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC) inscrit l'élaboration de son Projet de Territoire « GRAND CHAMBORD 2030 » (Voir annexe 2) dans le prolongement de l'élaboration du PADD, élaboré lors du premier semestre 2017 dans le cadre de la formalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Exercice de planification stratégique, le Projet de Territoire « GRAND CHAMBORD 2030 » vise des objectifs complémentaires au PLUi. En interpellant des politiques multithématiques du bloc communal (CCGC, 16 communes), il vise à définir les priorités d'intervention locale à l'aune du

scénario de développement souhaité à horizon 2030, tel que défini dans le PADD du PLUi, et en articulation avec le parti d'aménagement du territoire communautaire en cours de définition (PLUi).

2.3.1 Les enjeux pour le territoire du Grand-Chambord :

Dans le cadre du travail concerté d'élaboration du PADD du PLUi « GRAND CHAMBORD 2030 » qui a eu lieu lors du premier semestre 2017, le scénario de référence s'est progressivement construit à la lecture croisée des grands enjeux prospectifs du territoire. Des enjeux de trois principaux ordres ressortent des travaux.

Principaux enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers :

- Une richesse environnementale, patrimoniale et paysagère de forte valeur et confortée par des niveaux de protection élevée : présence importante des milieux aquatiques et humides, sensibilité particulière des milieux, interaction forte vis-à-vis des activités humaines : urbanisation, agriculture, etc.
- Une situation en extrémité géographique d'écosystèmes : forte sensibilité des espaces en situation d'interface biologique, positionnement du territoire à l'aval des bassins versants, positionnement en frange Ouest de la Sologne, etc.
- Une valorisation des patrimoines bâtis associant monumentalité et ruralité : Domaine national de Chambord, routes historiques, bords de Loire, patrimoine religieux et vernaculaire des villages, etc.

Principaux enjeux relevant du maintien de l'attractivité résidentielle :

- Une attractivité résidentielle soutenue malgré un ralentissement récent du dynamisme sociodémographique : moindre renouvellement des populations et installation de nouveaux ménages : jeunes actifs, CSP intermédiaires et supérieures, etc.
- Une dynamique sociodémographique néanmoins durable : ancrage du territoire dans un espace « Val de Loire » entre Blois et Orléans, ouverture du territoire aux dynamiques périurbaines voisines
- Une offre en logements qui reste spécifique : offre peu diversifiée avec une majorité d'occupants propriétaires de logements individuels et un marché qui perd progressivement en fluidité
- Une offre de services de proximité globalement satisfaisante mais des fragilités du fait de l'absence d'un pôle principal de services, d'une partition selon trois logiques de bassins de vie et de l'influence des agglomérations voisines

Principaux enjeux portant sur le renforcement de l'attractivité économique et touristique :

- Une dépendance pôles d'emplois périphériques du fait de l'inscription du territoire dans la logique de développement régionale « Val de Loire » et d'un déséquilibre Emplois locaux / Actifs ayant un emploi : près d'un actif réside sur deux du territoire travaille à l'extérieur (Rapport de 0,54 en 2012)
- Une prééminence d'emplois locaux dans l'industrie nucléaire - centrale EDF de St-Laurent-Nouan, 1er employeur du territoire - et les activités présentes mais des marges de progression encore possibles
- Des spécificités économiques locales en lien avec la qualité patrimoniale du territoire et des potentialités de développement économique insuffisamment valorisées : productions agricoles, filière bois, activités touristiques, activités artisanales de niche et à haute valeur ajoutée, etc.
- Une notoriété touristique mondialement connue mais une destination à renforcer notamment en reliant davantage le Domaine de Chambord avec les autres aménités/sites d'intérêts du territoire ou encore en renforçant les capacités d'accueil touristiques.

2.3.2 Les risques en présence du scénario tendanciel

Au regard de la trajectoire décryptée du Grand Chambord au cours des dernières décennies, la poursuite « au fil de l'eau » des dynamiques observées voire leur amplification, à défaut de politiques locales correctrices et volontaristes, semblent présenter de nombreux risques. On peut les résumer à partir des points suivants :

- Une attractivité résidentielle qui ne produit plus d'effets d'entraînement pour le territoire du fait d'un accueil résidentiel contraint, d'un affaiblissement de la production résidentielle et du moindre renouvellement des populations : vieillissement de la population, spécialisation des publics, diminution des populations actives et de jeunes ménages, etc.
- Des effets vertueux limités sur l'économie présentielle : recul du commerce, moindre fréquentation des services, moindre dynamisme des activités artisanales, etc.
- Une valorisation patrimoniale, agricole et touristique des ressources locales qui peine à progresser : des activités agricoles qui se diversifient peu et se maintiennent difficilement et des synergies d'ampleur limitée entre le Domaine de Chambord et les autres aménités du territoire et sites d'intérêts
- Un décrochage économique du territoire du fait de son « enfermement » sur une fonction résidentielle largement dominante
- Un développement insuffisant des emplois sur le territoire
- Des relations de plus en plus déséquilibrées entre le Grand Chambord et les agglomérations de Blois et d'Orléans : « Inscription passive » du territoire dans des logiques périurbaines et « dortoirs », et développement des flux alternants quotidiens se traduisant notamment par un accroissement des déplacements carbonés, et par voie de conséquence de son « empreinte carbone ».

En synthèse, les risques identifiés :

- Ralentissement de l'attractivité résidentielle
- Valorisation patrimoniale, agricole et touristiques limitée des ressources locales
- Relations de plus en plus déséquilibrées entre Grand Chambord et les agglomérations voisines de Blois et d'Orléans
- Décrochage économique du fait de « l'enferment » du territoire sur sa vocation résidentielle

2.3.3 Le scénario de référence « Grand Chambord 2030 »

Au regard des risques en présence du scénario tendanciel et des enjeux prospectifs du territoire, il est ici rappelé le scénario de référence retenu dans le PADD du PLUi, socle à partir duquel est bâti la stratégie d'intervention locale et le programme pluriannuel d'actions du Projet de Territoire « GRAND CHAMBORD 2030 ».

L'ambition : « Grand Chambord 2030, construisons un territoire d'exception : une prise en main du territoire par les acteurs locaux ».

Des constats	Des ambitions
<ul style="list-style-type: none"> • Des logiques de développement jusqu' à présent largement fondée à partir de forces exogènes : Domaine national de Chambord, Centrale EDF, dynamique périurbaine liée aux agglomérations voisines, etc • Un modèle de développement exogène qui atteint aujourd'hui ses limites et questionne sa pérennité 	<ul style="list-style-type: none"> • La nécessité d'organiser localement les nouveaux moteurs de développement du territoire, • Faire du grand Chambord un territoire au sens complet du terme au-delà d'une réalité géographique et historique, Grand Chambord devient un espace de projet de développement, • Cultiver et partager une exceptionnalité vécue, facteur de développement et de cohésion territoriale tout en ménageant les bassins de vie de proximité

2.3.4 Les défis de la Communauté de communes du Grand Chambord

Construire une identité partagée en affirmant Grand Chambord comme espace de rencontre Val de Loire et Sologne.

=> face à un risque de dépendance vis-à-vis des agglomérations voisines, le territoire valorise son positionnement singulier d'interface en privilégiant les échanges et synergies entre Val de Loire et Sologne.

Développer le territoire de manière équilibrée en favorisant les synergies économiques sociales locales.

=> les échanges entre secteur d'activité économique, opérateurs de services ou habitants sont renforcés pour faire de Grand Chambord un territoire vivant où se multiplient les projets locaux. Les coopérations se développent notamment entre le domaine de Chambord et les autres acteurs et secteurs d'activités.

Co-construire l'exceptionnalité de Grand Chambord

=> faire bénéficier à tous les habitants et sur toutes les parties du territoire de l'exceptionnalité de vivre Grand Chambord. Gérer collectivement l'exceptionnalité de Grand Chambord.

2.3.4 : stratégie d'intervention locale : 3 principes généraux et 11 priorités thématiques

TROIS PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION :

Trois principes directeurs guident l'action du bloc communal du Grand Chambord, quels que soient les domaines d'interventions concernés :

- **Le renforcement des approches intégrées des politiques publiques locales** en s'efforçant d'intervenir de manière cohérente dans les quatre champs du développement durable : Environnement Aménagement, activités économiques, cohésion sociale et gouvernance locale
- **Le renforcement des missions premières de la CCGC, en tant qu'aménageur de l'espace et développeur du territoire.** Il s'agit ici de conforter les politiques d'animation du territoire au-delà de la gestion de services et des équipements à la population
- **L'articulation optimale des échelles d'intervention** par application du principe de subsidiarité, en recherchant systématiquement l'échelle la plus adaptée et en distinguant les portages communautaires, les portage infra communautaires (commune ou mutualisation intercommunale) et les portage supra communautaires (entente intercommunautaire CCGC-CCBVL, Pays, SCOT, Syndicats mixtes, etc.).

2.3.5 Les dispositifs en cours et leurs partenaires

- État et Domaine national de Chambord, Opération Grand Site de France en projet,
- Mission Val de Loire, convention partenariat,
- Office français de la Biodiversité, CDPNE, partenariat pour conduire les ABC de la biodiversité,
- Région Centre-Val de Loire, Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
- Banque des territoires, convention d'accompagnement de l'Opération Grand Site, en cours,
- Agence Régionale de Santé, Contrat Local de Santé, en finalisation,
- CAF, Convention Territoriale Globale,
- La poste, partenariat Espace France Services,
- Chambre d'Agriculture, convention partenariat,
- Office national des forêts, convention de partenariat en cours d'élaboration,
- CAUE, Observatoire de l'Economie et des Territoires, convention de partenariat.

- Petites Villes de Demain (voir annexe 4)

2.4 Les ambitions de la Communauté de communes Beauce Val de Loire

2.4.1 Les défis de la Communauté de communes Beauce Val de Loire

Le projet de territoire de la communauté de communes de Beauce Val de Loire (Voir annexe 3) s'organise autour de trois défis essentiels :

- La construction d'un territoire résilient, qui adopte une gestion durable et plus sobre de ses ressources
- La construction d'un territoire unifié, qui allie proximité et équité pour ses habitants, et qui s'inscrit avec ses partenaires au cœur de l'axe ligérien
- La diversification de l'attractivité du territoire, qui valorise ses singularités paysagères, qui intensifie son dynamisme rural.

2.4.2 Les enjeux pour le territoire de Beauce Val de Loire

A partir d'un diagnostic effectué pour chacune des compétences communautaires (voir document en annexe) les Elus de la CCBVL ont arrêté des enjeux répondant aux différents défis du territoire et aux grands axes définis par l'Etat dans le cadre du CRTE.

Afin de faciliter des synergies entre compétences, des enjeux transversaux ont également été identifiés.

A partir de ces enjeux, pour chaque compétence, des objectifs stratégiques ont été fixés. Chaque action inscrite au CRTE devra bien entendu répondre à ces orientations stratégiques.

2.4.2.1 Les Enjeux pour le Développement économique et le Tourisme

COMPETENCES	Développement économique	Tourisme
<p>ENJEUX</p>	<p>L'enclenchement d'un nouveau cycle de développement économique autour d'une économie de la proximité et de mise en valeur du territoire et de son cadre de vie</p>	<p>L'enclenchement d'un nouveau cycle de développement économique autour d'une économie de la proximité et de mise en valeur du territoire et de son cadre de vie</p>
<p>Territoire résilient : Transition écologique</p>	<p>Le maintien de la vitalité et de l'attractivité économique du territoire basé sur la valorisation des ressources et singularités du territoire</p>	<p>L'émergence d'une identité propre au territoire mettant en valeur son caractère rural tourné vers l'avenir, ses singularités et ses richesses locales</p>
<p>Un territoire unifié : Cohésion sociale</p>	<p>L'équilibre économique entre les secteurs nord et sud</p>	<p>La mise en tourisme du territoire et l'affirmation du rôle de l'intercommunalité comme porteur et développeur d'une stratégie touristique, en partenariats avec les acteurs et institutions existantes</p>
<p>Attractivité</p>	<p>La valorisation des savoir-faire locaux</p>	<p>Le développement de voies douces entre Chambord et le territoire Beauce Val de Loire (connexion avec Murdes)</p>
		<p>Le renforcement de la communication Beauce Val de Loire, porte d'entrée de Chambord</p>
		<p>Le renforcement des liens autour de la Loire (connexion bateaux, la Loire à vélo)</p>
<p>ENJEUX TRANSVERSAUX</p>	<p>L'enclenchement d'un nouveau cycle de développement économique autour d'une économie de la proximité et de mise en valeur du territoire et de son cadre de vie</p>	<p>L'équilibre économique entre les secteurs nord et sud</p>

2.4.2.2 Les enjeux pour la petite enfance, le scolaire, la Jeunesse et l'enseignement musical.

COMPETENCES	Petite enfance	Scolaire	Jeunesse	Enseignement musical
ENJEUX	Un maintien et une répartition de l'offre petite enfance qui répondent aux besoins des habitants du territoire	L'attractivité du territoire par une offre scolaire maintenue (enjeu transverse à d'autres thématiques)	L'implication du service au sein de la communauté éducative en synergie avec les différents partenaires	La préservation de l'offre sur le territoire
Territoire résilient : Transition écologique	L'accompagnement de nouveaux projets d'accueil sur le territoire	La préservation du patrimoine scolaire en bon état	Le rééquilibrage de l'offre en direction des ados sur le territoire	La réorganisation de l'offre sur le territoire
Un territoire unifié : Cohésion sociale		L'harmonisation de l'offre d'activités scolaires proposée aux élèves	La préservation de l'état général du patrimoine bâti	L'adéquation de l'offre musicale avec la demande des habitants
Attractivité		La fluidité des relations et bonne gouvernance entre les échelons territoriaux et les différents acteurs de la compétence	Le maintien des services périscolaires et extrascolaires actuels	La communication et le faire-connaître de l'offre musicale
				Le lien entre le milieu associatif et les habitants
				La complémentarité de l'offre musicale au sein de l'entente intercommunautaire
				La promotion et le rayonnement des spécificités de l'offre musicale du territoire
ENJEUX TRANSVERSAUX	L'adaptation et l'équité de l'offre L'adaptation et l'amélioration de l'état général du patrimoine bâti La définition d'une politique éducative			Un enjeu transversal autour de la mobilité/ desserte du territoire pour mettre en adéquation les lieux et les trajets/transports

2.4.2.3 Les enjeux pour la GEMAPI, la Voirie, la collecte et le traitement des déchets.

COMPETENCES	GEMAPI et Assainissement non collectif	Voiries	Collecte et Traitement des déchets
ENJEUX			
Territoire résilient : Transition écologique	Le risques pour les personnes, les biens et l'environnement	Le développement du tourisme	
Un territoire unifié : Cohésion sociale	La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	Le développement des pistes cyclables (mode doux) vers la Petite Beauce	
Attractivité	La conformité réglementaire	La sécurisation des voiries	
	Un élargissement de la compétence à l'ensemble du cycle de l'eau (assainissement collectif et ANC, eau potable, eau pluviale, risque incendie...)	L'adaptation du service et d'une stratégie aux besoins du territoire ligérien	
	L'identification des coûts et des risques financiers liés aux des actions à mener	L'élargissement de la compétence aux questions à l'échelle de l'espace public (espaces verts, réseaux, mobilier urbain, aménagement...) (rôle de la CCBVL : conseil, ingénierie, centralisateur bonnes pratiques)	
	<small>Evénement partagé avec le Grand Chambard</small>		
	GEMAPI : Une Gestion des digues de Loire partenariale	Le développement de la communication intercommunale : Création de liens techniques – partage expérience – retour terrain – mutualisation Maillage cyclable avec les sites remarquables Affirmation du rôle de l'intercommunalité comme porteur d'une stratégie globale du parc et patrimoine	Lancement d'un COT en 2021
		Affirmation du rôle de l'intercommunalité comme porteur d'une stratégie globale du parc et patrimoine	
ENJEUX TRANSVERSAUX		Le développement du tourisme Le développement des pistes cyclables L'intégration transversale des problématiques de développement durable Le rôle de l'intercommunalité : mutualisation, conseil, diffusion des bonnes pratiques	

2.4.3 Les dispositifs en cours et leurs partenaires

- Agence Régionale de Santé, Contrat Local de Santé, en cours de lancement
- CAF, Convention Territoriale Globale,
- Petites Villes de demain (voir annexes 5 et 6)
- Programme France Service (voir annexe 7)

Article 3 – Les orientations stratégiques pour le CRTE

3.1 Les orientations stratégiques partagées : des enjeux communs, des mises en œuvre contextualisées

Aujourd'hui, la recomposition territoriale et les différentes formes de collaboration entre les deux intercommunalités limitrophes tendent à **encourager une harmonisation dans leurs réflexions stratégiques et prospectives**. Cette approche veut se faire par le biais des problématiques partagées tout en s'appuyant sur les complémentarités existantes.

Le Grand-Chambord et Beauce Val de Loire partagent des dynamiques territoriales qui laissent entrevoir des enjeux communs. De part et d'autre de la Loire, elles sont mitoyennes de l'agglomération blésoise à l'ouest, et proches de l'agglomération orléanaise à l'est. Ces proximités leur procurent une attractivité résidentielle forte mais occasionne des déplacements et un étalement périurbain, affaiblissant, dans une certaine mesure, les activités économiques locales et les singularités paysagères. Le caractère essentiellement rural, avec une population peu dense, surtout dans la Petite Beauce et en Sologne, pose la question d'accès aux services (notamment pour les seniors) et de précarité énergétique.

Parallèlement aux enjeux environnementaux, les deux territoires sont confrontés à un autre défi commun, celui de la **transition économique**. En effet, les deux EPCI ont une activité économique dominée par deux pôles importants : la centrale nucléaire de Saint Laurent des eaux, avec 1 000 salariés, dont l'éventuel arrêt d'activité dans les quinze prochaines années nourrit un véritable enjeu ; et la zone d'activité des Portes de Chambord à Mer, avec 1 200 salariés, dont la capacité à renouveler son attractivité et son développement à l'aune des restrictions foncières et des enjeux de décarbonation des mobilités.

Par ailleurs, l'Entente partage une **réflexion commune autour du tourisme et de la mise en valeur de ses atouts patrimoniaux, naturels et paysagers**. Le territoire bénéficie d'une renommée internationale liée au patrimoine exceptionnel de la vallée de la Loire avec un **potentiel touristique important** qui pourrait être encore développé et diversifié. Le site du Château de Chambord occupe une place importante dans cette vitrine territoriale mais le ruissellement économique de son attractivité interroge. Pour mieux valoriser le territoire local, la communauté de communes s'est engagée depuis fin 2019 dans une Opération Grand Site, avec un périmètre qui s'étend sur l'intercommunalité Beauce Val de Loire. De son côté, Beauce Val de Loire entend structurer une **offre de tourisme locale et durable** pour faire connaître son territoire en s'appuyant sur la mise en valeur de ses spécificités (Château de Talcy, paysage beauceron, circuits-courts alimentaires, zone Natura 2000...). Les portes d'entrée du territoire situées le long de la Loire (autoroute A10, la D152, la D 951, le TER Tours-Blois Chambord – Orléans – Paris) représentent un **atout commun à l'écosystème local**.

Enfin, **l'agriculture** est un dénominateur commun et essentiel de la transition économique et écologique des deux territoires : à la fois dans le développement de nouvelles filières diversifiées (maraîchage, viticulture, filière bois, éco-matériaux...), dans la valorisation et la préservation des terres agricoles existantes, dans l'accompagnement à la relocalisation alimentaire (circuit-courts, partenariats pour les équipements scolaires, transformation sur le territoire...).

La mutualisation des réflexions sur le développement économique et le tourisme représente ainsi un potentiel fort et stratégique pour l'Entente Intercommunale dans les années à venir.

A travers le CRTE, et les réflexions multi-acteurs qui sont appelées à en découler, l'Entente Grand-Chambord - Beauce Val de Loire souhaite adopter la transition écologique comme nouvelle clé de relecture de ses politiques publiques, en mettant au cœur les habitants et usagers du territoire. Le CRTE devient l'outil de concrétisation et d'engagement pour les 6 années à venir, accompagnant l'ingénierie locale dans le développement du territoire.

3.2 Les orientations stratégiques spécifiques au Grand Chambord

Pour le Grand Chambord les orientations stratégiques sont déclinées en 11 priorités thématiques d'intervention locale qui s'inscrivent dans les quatre champs du développement durable, conformément au principe de renforcement des approches intégrées des politiques publiques locales :

1. Concilier préservation & valorisation des paysages et du patrimoine
2. Préserver notre biodiversité et nos ressources naturelles
3. Poursuivre l'engagement du territoire dans les transitions écologiques et énergétiques
4. Favoriser l'accueil et le développement des entreprises
5. Faire du tourisme, un facteur de développement du territoire
6. Soutenir l'agriculture de proximité
7. Préserver la vitalité des centres-bourgs et l'attractivité résidentielle
8. Définir les nouvelles solidarités territoriales et favoriser le bien-être ensemble
9. Promouvoir le territoire pour accroître le sentiment d'appartenance de ses habitants et forger une identité partagée
10. Renforcer la gouvernance partagée du territoire
11. Conduire une démarche d'amélioration continue pour asseoir le fonctionnement de la communauté de communes

3.3 Les orientations stratégiques spécifiques à Beauce Val de Loire

A partir des enjeux, pour chaque compétence, des objectifs stratégiques ont été fixés. Chaque action inscrite au CRTE devra répondre à ces orientations

3.3.1. Les orientations stratégiques pour le Développement économique et le Tourisme

COMPÉTENCES	Développement économique	Tourisme
	Maintenir et renforcer l'attractivité économique du territoire (filière agricole, commerciale, artisanale, services...) en s'appuyant sur les structures et ressources existantes : axes routiers, ZAE, cellules commerciales	Identifier et valoriser le potentiel touristique du territoire par une offre différenciée, appuyée sur les spécificités du territoire, en complémentarité et en synergie avec l'attractivité du Val de Loire et des châteaux.
	Développer les outils et la couverture numérique	Créer une identité touristique dans la destination, valorisant son caractère rural tourné vers l'avenir, et tirant parti des richesses multiples et des singularités du territoire
	Diversifier les secteurs économiques et développer le tourisme	recenser, mettre en visibilité et valoriser l'offre existante, intercommunale, communale et privée, (offre d'activités et de découverte, offre d'accueil, offre événementielle notamment culturelle) en lien avec l'OT
	Rester en capacité d'accueillir de nouvelles entreprises et de répondre aux attentes de nouvelles clientèles (par exemple touristiques)	Communiquer plus largement autour de cette identité
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	Accompagner les entreprises et leurs salariés dans les mutations (énergétiques, technologiques...) vers une économie responsable, créatrice d'emploi(aménager et équiper les zones d'activités / requalifier les friches industrielles ; soutenir le développement de la filière « énergie » ; promouvoir les productions locales)	coordonner et développer l'offre autour d'une stratégie touristique intercommunale (harmoniser les initiatives communales, identifier de nouvelles offres à mettre en place)
	Renforcer le maillage territorial : affirmer les fonctions de centralités commerciales principales de Mer et Oucques (diversification de l'offre d'activités et de services) et développer l'offre de services dans les pôles secondaires pour garantir un maillage suffisant du territoire.	Mailler le territoire autour de parcours thématiques
	Agir pour le maintien des commerces et faire connaître l'offre commerciale du territoire (maintenir le « dernier commerce » ; revitaliser l'offre commerciale des pôles de Mer et Oucques, accompagner l'aménagement commercial et la remise sur le marché des locaux commerciaux vacants de centre-bourgs)	Soutenir les événements qui ont un rayonnement sur le territoire
	Soutenir et promouvoir l'activité agricole et artisanale par la valorisation des productions locales	Permettre l'emploi touristique saisonnier sur le territoire (coordination autour de l'habitat temporaire)
	Mettre en place une politique commerciale à l'échelle du territoire Initier la réflexion sur la filière des éco-matériaux	Développer et renforcer la coopération avec l'OT

3.3.2 Les orientations stratégiques pour la petite enfance, le scolaire, la jeunesse et l'enseignement musical.

COMPETENCES	Petite enfance	Scolaire	Jeunesse	Enseignement musical	Solidarité et cohésion sociale
OBJECTIFS STRATEGIQUES Lancement d'un CLS en 2022	Maintenir l'offre existante en matière d'accueil petite enfance et créer des structures d'accueil collectif sur le territoire	Améliorer la communication avec les communes (ouvrir des instances de dialogue, temps d'échanges formalisés)	Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes : créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle	Développer l'accès à la culture Rééquilibrer et harmoniser l'offre musicale sur le territoire	
	Harmoniser les offres sur l'ensemble du territoire	Améliorer la communication entre agents, enseignants, élus et parents	Maintenir l'offre existante en matière d'accueil enfance et jeunesse et l'améliorer sur la période estivale	Promouvoir et rendre lisible l'offre musicale sur le territoire	
	Réfléchir au développement de l'offre d'accueil collectif sur le nord du territoire (privée ou public) et individuel (assistantes maternelles) :	Conforter le sentiment de proximité et la bonne organisation entre les responsables d'établissement et les services de l'intercommunalité, permise par la subdivision du territoire en trois secteurs	Améliorer le maillage territorial pour les actions en direction des ados	Tisser de nouveaux partenariats et coopérations avec les acteurs locaux	
	Actualiser le diagnostic offres et demandes de garde	Réduire ou optimiser le temps des trajets pour les élèves	Adapter les structures de loisirs, accompagner les nouvelles offres	Renforcer la mutualisation engagée avec le Grand Chambord	
	Mutualiser les moyens, le matériel des assistantes maternelles	Harmoniser les tarifs des transports scolaires (aujourd'hui variables selon le différentes zones géographiques) et les tarifs périscolaires	Soutenir et accompagner les initiatives des jeunes	Réorganiser des temps d'intervention en milieu scolaire au profit de l'enseignement musical	
	Adapter l'amplitude horaire des garderies en fonction des besoins du territoire	Engager la rénovation de certains équipements		Créer des passerelles entre les services communautaires enseignement musical / petite enfance / jeunesse	
	Se doter d'un schéma directeur immobilier (SDI)				

3.3.3 Les orientations stratégiques pour la GEMAPI, la voirie, la collecte et le traitement des déchets

COMPETENCES	GEMAPI et Assainissement non collectif	Voiries	Collecte et Traitement des déchets
OBJECTIFS STRATEGIQUES	Gérer quantitativement la ressource	Connaître le patrimoine : faire vivre un inventaire	
	Assurer durablement la qualité de la ressource	Elaborer des documents réglementaires (règlement de voirie, schéma poids lourds ...)	
	Protéger le milieu naturel	Calibrer des moyens dédiés à la compétence et à ces ambitions	
	Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation	Elargir la compétence à l'espace public	
	Travailler sur la qualité des réseaux	Recueillir, échanger et diffuser les bonnes pratiques, notamment écologique du territoire et d'ailleurs	
	Mener des actions pédagogiques et éducatives autour des enjeux de l'eau (scolaire, jeunesse, habitants) sur le territoire (compréhension du bassin versant)	Adapter la coopération intercommunale aux besoins des communes	
	Ouvrir un dialogue avec le monde agricole sur la gestion de la ressource et de sa qualité (via la chambre)		

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Validation des actions

Les communes et les communautés de communes des deux territoires de l'Entente proposent leurs projets qui font l'objet de fiches annexées au présent contrat. Celles-ci sont régulièrement actualisées et complétées par avenant au contrat en fonction des propositions des collectivités précitées.

Ces fiches sont ensuite examinées dans le cadre de la gouvernance prévue CRTE et sont validées dès lors que les projets sont matures, financés et prêts à démarrer. Leur financement s'inscrit dans les procédures de subvention existantes, conduites par chacun des partenaires du CRTE.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.2 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.3 Le volet transition écologique

Projet	Maitre d'ouvrage	Dispositifs contractuels	Partenaires
Création d'un réseau de points stops "intelligents"	Entente		
Elaboration de la cartographie et du schéma directeur des mobilités alternatives	Entente		
Mise en œuvre du schéma directeur des mobilités alternatives	Entente		
Réalisation d'une étude de potentiel territorial des énergies renouvelables	Entente		
Etude de faisabilité pour la création d'un port à sec à Mer	CCBVL		
Création d'un port à sec à Mer	CCBVL		
Elaboration d'un schéma immobilier scolaire	CCBVL		
Mise en œuvre du schéma immobilier scolaire	CCBVL		
Réaliser les ABC de la Biodiversité - AAP	CCGC		
Candidater au label Territoire Engagé pour la Nature	CCGC		
Lutter contre les espèces invasives (insectes + plantes)	CCGC		
Réalisation nouvelle STEP sur la commune de Saint Laurent Nouan	CCGC		
Mettre en œuvre le PPI Assainissement	CCGC		
Mettre en œuvre le PPI AEP	CCGC		
Anticiper l'intégration des SMAEP	CCGC		
Anticiper le transfert de la compétence "gestion des eaux pluviales"	CCGC		
Préparer le transfert de gestion des digues domaniales	CCGC		
Poursuivre la mise en œuvre de la gestion différenciée	CCGC		
Création d'une Zone biodiversité et séparation de réseau rue des vallées	Commune MPC		
Acquisition de terrain pour permettre zone rétention des eaux du cosson	Commune la Ferté Saint Cyr		
Développer la plateforme "Open Data" pour suivre les indicateurs d'évaluation Citer'gie	CCGC		
Réaliser l'agrandissement du siège de la communauté et l'accueil du SEBB	CCGC		
Lancer le recrutement d'un AMO pour lancer le MGPE pour réaliser le complexe sportif de Bracieux	CCGC		

Étudier le transfert de la piscine de Bracieux	CCGC		
Définir les conditions pour élaborer PPI Eclairage public	CCGC		
Réalisation d'un diagnostic énergétique pour l'ensemble du patrimoine public des communes permettant de réaliser par la suite des travaux d'isolation adapté et de modification des modes de chauffages	Toutes les communes de la CCGC		
Raccordement du « clos renard » à l'assainissement	Commune de Saint Claude de Diray		
Création d'un Jardin partagé	Commune de Saint Claude de Diray		
Déconnection du pluvial des réseaux d'assainissements	Toutes les communes de la CCGC concernées		

4.4 Le volet cohésion sociale

Projet	Maitre d'ouvrage	Dispositifs contractuels	Partenaires
Mise en œuvre du scénario retenu suite au diagnostic des besoins de garde petite- enfance	CCBVL		
Mise en œuvre du plan d'action issu du Diagnostic CLS	CCBVL		
Renforcer l'accessibilité aux actions de prévention et à l'éducation thérapeutique	Communes de la CCGC/CCGC		
Accompagner les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé	Communes de la CCGC/CCGC		
Développer les lieux d'accueil et de rencontre des jeunes parents	Communes de la CCGC/CCGC		
Harmoniser l'offre de service petite enfance / enfance / jeunesse sur le territoire	Communes de la CCGC/CCGC		
Création d'un RAM	Commune de Saint Claude de Diray		
Construction d'une résidence séniors	Commune de Saint Claude de Diray		
Agrandissement du multi accueil et ALSH	Commune de Saint-Laurent-Nouan		
Faciliter l'installation de professionnels de santé, aménager 2 logements pour des stagiaires	Commune de Saint Claude de Diray		
Élaborer un projet d'Espace France Services en lien avec les accueils des mairies	CCGC		
Conventionner avec Sépia 41 le dispositif Parcours Préserva	Communes de la CCGC/CCGC		
Mettre en œuvre des projets participatifs et de rencontres entre artistes et habitants par des résidences de territoire	Communes de la CCGC/CCGC		
Poursuivre le développement d'un projet de diffusion culturelle estival en lien avec les communes et le DN de Chambord	Communes de la CCGC/CCGC		
Poursuivre le développement de l'éducation artistique en direction des publics scolaires et empêchés	Communes de la CCGC/CCGC		
Favoriser le développement de l'enseignement musical sur le territoire	CCGC		
Elaborer le pacte de gouvernance et ses outils associés (pacte fiscal et financier...)	CCGC		
Développer l'extranet des élus du territoire -	CCGC		

Mise en œuvre des « Lundis de la Comcom »	CCGC		
Mise en œuvre du Conseil de développement	CCGC		
Poursuivre la mise en œuvre de la Démarche Qualité	CCGC		
Déployer l'outil de gestion relation citoyen (GRC)	CCGC		
Mettre en œuvre une plateforme Open Data	CCGC		
Mettre en œuvre les lignes directrices de gestion	CCGC		
Moyens partagés avec d'autres communes	Commune de Saint Claude de Diray		

4.5 Le volet attractivité territoriale

Projet	Maitre d'ouvrage	Dispositifs contractuels	Partenaires
Etude d'aménagement globale sur la ZA des Portes de Chambord	CCBVL		
Etude pour la création d'une base de loisirs Val de Loire	CCBVL		
Aménagement de la base de loisirs du Domino	CCBVL		
Acquisition d'un portail famille numérique	CCBVL		
Réalisation d'un réfectoire à l'école de la Brèche	CCBVL		
Construction d'une école à la Chapelle St Martin	CCBVL		
Réalisation d'un schéma directeur voirie	CCBVL		
Achat de matériel suite à la création d'un service de maintenance CCBVL	CCBVL		
Eude de la mise en place d'un SIG intercommunal (Gemapi, Voirie...)	CCBVL		
Acquisition d'un SIG (cf étude)	CCBVL		
Poursuivre l'inventaire du patrimoine hors enveloppe urbaine & Intégration PLUI	CCGC		
Développer une application numérique permettant la découverte du patrimoine des villages (extension de la boussole de Chambord)	CCGC		
Aménagement du port de Montlivault	CCGC		
Aménagement de la maison éperonnée du port de Montlivault	CCGC		
Réalisation d'un belvédère sur l'itinéraire de l'Ormetrou à Maslives	CCGC		
Réalisation d'un espace culturel à St Dyé sur Loire	CCGC		
Étudier l'opportunité de classement "Site Patrimonial Remarquable" pour la commune de Montlivault	CCGC		
Schéma Directeur de l'OGS	CCGC		
Rétablissement du gué de la bonheur	Commune Bracieux		
Rénovation de l'église	Commune de Fontaines		
Réalisation de la maison des entreprises et de la formation	CCGC		
Élaboration d'un Schéma d'ouverture, de requalification/densification des espaces et de l'immobilier économiques	CCGC		

Création d'une signalétique économique pour toutes les zones	CCGC		
Mise en œuvre d'un outil de veille foncière (bâti et non bâti) et de suivi des commercialisations / vacances du territoire	CCGC		
Etude de projet d'économie circulaire (COT)	CCGC		
Acquisition foncière ZA La Ferté Saint Cyr / Saint Claude de Diray	CCGC		
Friches industrielles stratégiques du territoire (MPC SLN LFSC)	CCGC		
Définir la Politique locale du commerce Préciser l'intérêt communautaire en matière de commerce	CCGC		
Etude d'opportunité d'un centre culturel et de congrès	CCGC		
Conduire une étude de préfiguration d'un espace de loisirs à Tour en Sologne	CCGC		
Développer des aires de services vélo à proximité des itinéraires touristiques	CCGC		
Développer des animations culturelles et touristiques pour valoriser les patrimoines	CCGC		
Contribuer au projet départemental de création d'un « SMART Val de Loire »	SMO VAL DE LOIRE NUMERIQUE		
Rénover le presbytère de Bracieux et ses abords > Relais information Tourisme	Commune de Bracieux		
Réalisation d'une aire de stationnement de camping-car à proximité de l'aire de service existante	Commune de Tour En Sologne Commune de Tour En Sologne		
Réalisation d'une aire de stationnement de camping-car dans le Val de Montlivault à côté de chez Kairos dans le cadre d'un aménagement paysager préservant la biodiversité	Commune de Montlivault		
Liaison cyclable d'interconnexion avec la Sologne – Promotion des boucles Sologne (Bauzy, Neuvy, La Ferté)	CCGC		
Conventionner avec la Chambre d'Agriculture en lien avec le PCAET, le projet "Pour une agriculture durable et intégrée sur le territoire	CCGC		
Réaliser un état des lieux des chemins ruraux	CCGC		
Lancer une étude pour identifier le foncier délaissé	CCGC		
Définition de la politique communautaire de soutien au commerce à partir notamment du diagnostic réalisé par la CCI 41	CCGC		
Lancer une étude d'opportunité pour un magasin de producteurs agricoles, partenariat Ch Agri41	CCGC		

Mettre en place un observatoire de l'habitat	CCGC		
Lancer une étude pour mieux connaître les raisons de la vacance	CCGC		
Création d'une structure d'hébergement pour saisonniers et jeunes en formation	CCGC		
MOUS - Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale - Commune CCGC-CCBVL	CCGC		
OPAH – suivi animation	CCGC		
Etude requalification Centre bourg	Commune de Huisseau		
Etendre le champ d'usage de la carte de fidélité Chambord	CCGC		
Aménagement de la rue du moulin	Commune de Saint Claude de Diray		
Sécurisation du quartier de Morest	Commune de Saint Claude de Diray		
Entretien du patrimoine (ex : enduit de l'église)	Commune de Saint Claude de Diray		
Aménagement et sécurisation des entrées et traversées du bourg	Commune de Thoury		
Enfouissement des points d'apports volontaires	Commune de Thoury		
Rénovation du moulin à Nouan sur Loire	Commune de Saint-Laurent-Nouan		
Construction d'un bar-restaurant	Commune de Saint Claude de Diray		
Création d'un parcours santé, de circuits ludiques	Commune de Saint Claude de Diray		
Déménager la bibliothèque	Commune de Saint Claude de Diray		
Ouvrir l'école maternelle sur le jardin mitoyen et partagé	Commune de Saint Claude de Diray		
Aménagement du lotissement « les sentes II »	Commune de Saint Claude de Diray		
Prolonger le système de vidéo-surveillance	Commune de Saint Claude de Diray		
Multisport	Commune de Thoury		
Aménagement d'un espace ludique et paysager	Commune de Thoury		
Vidéosurveillance	Commune de Thoury		
Effacement des réseaux	Commune de		

	Thoury		
Classement station touristique	Commune de Saint Dyé sur Loire		

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, l'agence technique ATD 41, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat : élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet d'actes administratifs.

6.2. Les EPCI signataires du Territoire de l'Entente

En signant ce contrat de transition écologique, les Communautés de communes de l'Entente assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique du territoire.

Chaque Communauté de communes s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Afin d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets, chaque collectivité, en accord avec l'Etat s'engage à animer son projet de territoire associant les acteurs du territoire et en travaillant avec les partenaires (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...)

Les Communautés de communes signataires de l'Entente s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les Communautés de communes signataires de l'Entente s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elles sont maîtres d'ouvrages.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Conseil régional

Le Conseil régional en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Il s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets de l'Entente.

Le Conseil régional s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir, si nécessaire.

Le Conseil régional, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Conseil départemental

L'engagement du Conseil départemental au sein de ce CRTE permettra de concrétiser et de valoriser les actions déjà entreprises sur le territoire au bénéfice des communes ou des communautés de communes dans le cadre de ses politiques sociales, d'habitat, d'aménagement du territoire et environnementales, culturelles ou de développement des mobilités douces (voir annexe 8).

Le Conseil départemental mobilisera ses enveloppes de droit commun pour les projets inscrits au CRTE et les moyens techniques du service de la qualité de l'eau et de l'agence technique départementale.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès du conseil départemental. Les montants de subventions départementales sollicitées par les porteurs de projets dans les fiches annexées au présent contrat n'engagent pas le conseil départemental. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental valorisera dans le CRTE l'ensemble des réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période concernée (aménagement routiers, mobilités alternatives, collèges.....)

Le Conseil départemental s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des Communautés de communes de l'Entente ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoire Beauce-Val de Loire Grand-Chambord, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementale et régionale.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE
- Examiner l'avancement et la programmation des actions
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de l'Entente Beauce Val de Loire Grand-Chambord. Les collectivités partenaires seront représentées. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

-
-

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi seront précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions. L'ajout de fiches actions et leur complétude feront l'objet d'avenant sans passage obligatoire en comité de pilotage.

Article 12- Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

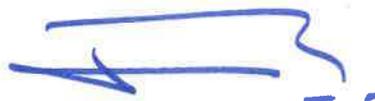
Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Blois,
en 5 exemplaires,

Le 29 novembre 2021

Le Préfet de Loir-et-Cher



François PESNEAU

**Le Président de la Communauté
de communes de Beauce-Val de
Loire**



Pascal HUGUET

**Le Président de la Communauté
de communes du Grand
Chambord**



Gilles CLÉMENT

**Le Président du Conseil départemental
de Loir-et-Cher**



Philippe GOUET

**Le Président de la Région Centre-Val
de Loire**



François BONNEAU

**En présence du
Ministre délégué chargé des
relations avec le parlement
et de la participation
citoyenne**



Marc FESNEAU

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Portrait de l'Entente

Annexe 2 – Projet de Territoire de la Communauté de communes du Grand-Chambord

Annexe 3- Projet de Territoire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire

Annexe 4- Convention Petites Villes de Demain Bracieux

Annexe 5- Convention Petites Villes de Demain Marchenoir-Oucques la Nouvelle

Annexe 6- Convention Petites Villes de Demain Mer

Annexe 7- Convention Programme France Service CCBVL

Annexe 8- Dispositifs d'aide ou d'ingénierie du Conseil départemental mobilisables

Projet de territoire



LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

LA DÉFINITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE ET PROGRAMMATIQUE EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ÉLABORATION DU PLUi

La Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC) inscrit l'élaboration de son Projet de Territoire « GRAND CHAMBORD 2030 » dans le prolongement de l'élaboration du PADD, élaboré lors du premier semestre 2017 dans le cadre de la formalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Exercice de planification stratégique, le Projet de Territoire « GRAND CHAMBORD 2030 » vise des objectifs complémentaires au PLUi. En interpellant des politiques multithématiques du bloc communal (CCGC, 16 communes), il vise à définir de nouvelles priorités d'intervention locale à l'aune du scénario de développement souhaité à horizon 2030, tel que défini dans le PADD du PLUi, et en articulation avec le parti d'aménagement du territoire communautaire en cours de définition (PLUi).

L'ANTICIPATION ET LE RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES PARTENARIALES :

La définition d'une feuille de route stratégique à horizon 15 ans ainsi qu'une première déclinaison programmatique pluriannuelle s'inscrit par ailleurs dans une volonté de clarifier et renouveler les partenariats tant avec les acteurs institutionnels traditionnels (État, Région, Département, etc.) – perspective éventuelle de contractualisation - que vis-à-vis des alliances et rapprochements à renforcer à moyen ou long terme avec les territoires voisins ou les acteurs clés du territoire (Domaine National de Chambord par exemple)



TENDANCES SOUHAITÉES 2030 : LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE « GRAND CHAMBORD 2030 »

RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PROSPECTIFS DU GRAND CHAMBORD

Dans le cadre du travail concerté d'élaboration du PADD du PLUi « GRAND CHAMBORD 2030 » qui a eu lieu lors du premier semestre 2017, le scénario de référence s'est progressivement construit à la lecture croisée des grands enjeux prospectifs du territoire. Des enjeux de trois principaux ordres ressortent des travaux.

Principaux enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers :

- Une richesse environnementale, patrimoniale et paysagère de forte valeur et confortée par des niveaux de protection élevée : présence importante des milieux aquatiques et humides, sensibilité particulière des milieux, interaction forte vis-à-vis des activités humaines : urbanisation, agriculture, etc.
- Une Situation en extrémité géographique d'écosystèmes : forte sensibilité des espaces en situation d'interface biologique, positionnement du territoire à l'aval des bassins versants, positionnement en frange Ouest de la Sologne, etc.
- Une valorisation des patrimoines bâtis associant monumentalité et ruralité : Domaine national de Chambord, routes historiques, bords de Loire, patrimoine religieux et vernaculaire des villages, etc.



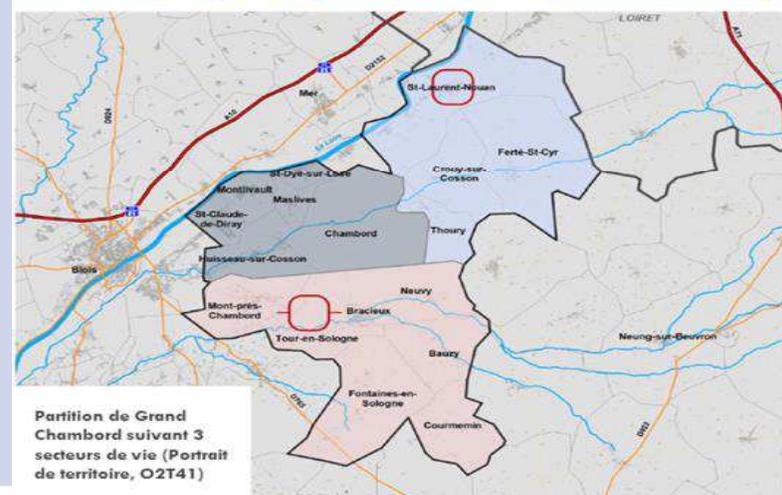
TENDANCES SOUHAITÉES 2030 : LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE « GRAND CHAMBORD 2030 »

RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PROSPECTIFS DU GRAND CHAMBORD

Dans le cadre du travail concerté d'élaboration du PADD du PLUi « GRAND CHAMBORD 2030 » qui a eu lieu lors du premier semestre 2017, le scénario de référence s'est progressivement construit à la lecture croisée des grands enjeux prospectifs du territoire. Des enjeux de trois principaux ordres ressortent des travaux.

Principaux enjeux relevant du maintien de l'attractivité résidentielle :

- Une attractivité résidentielle soutenue malgré un ralentissement récent du dynamisme sociodémographique : moindre renouvellement des populations et installation de nouveaux ménages : jeunes actifs, CSP intermédiaires et supérieures, etc. ;
- Une dynamique sociodémographique néanmoins durable : ancrage du territoire dans un espace « Val de Loire » entre Blois et Orléans, ouverture du territoire aux dynamiques périurbaines voisines ;
- Une offre en logements qui reste spécifique : offre peu diversifiée avec une majorité d'occupants propriétaires de logements individuels et un marché qui perd progressivement en fluidité ;
- Une offre de services de proximité globalement satisfaisante mais des fragilités du fait de l'absence d'un pôle principal de services, d'une partition selon trois logiques de bassins de vie et de l'influence des agglomérations voisines



TENDANCES SOUHAITÉES 2030 : LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE « GRAND CHAMBORD 2030 »

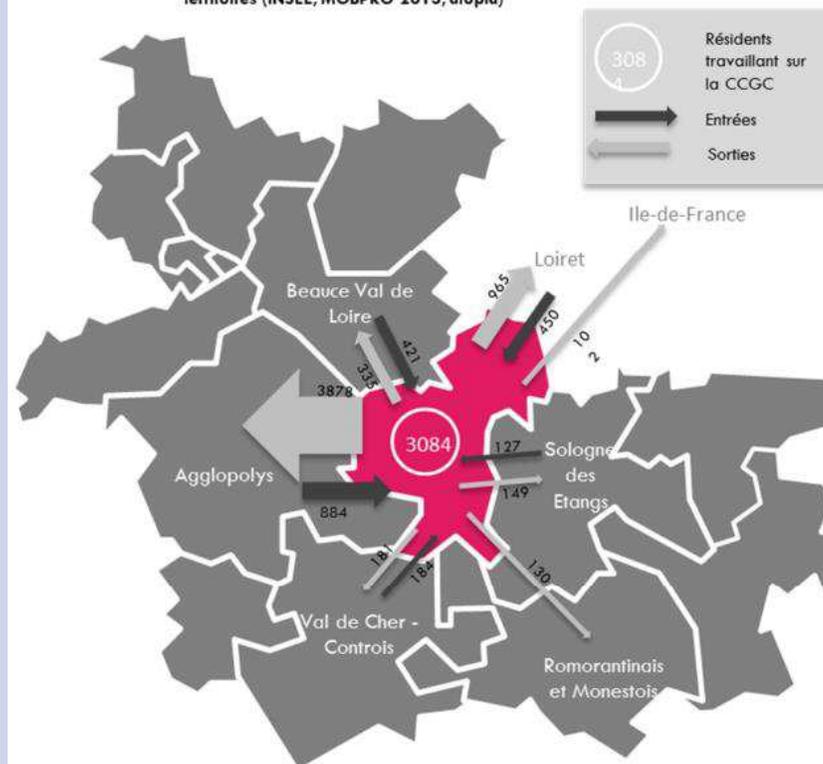
RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PROSPECTIFS DU GRAND CHAMBORD

Dans le cadre du travail concerté d'élaboration du PADD du PLUi « GRAND CHAMBORD 2030 » qui a eu lieu lors du premier semestre 2017, le scénario de référence s'est progressivement construit à la lecture croisée des grands enjeux prospectifs du territoire. Des enjeux de trois principaux ordres ressortent des travaux.

Principaux enjeux portant sur le renforcement de l'attractivité économique et touristique :

- Une dépendance pôles d'emplois périphériques du fait de l'inscription du territoire dans la logique de développement régionale « Val de Loire » et d'un déséquilibre Emplois locaux / Actifs ayant un emploi : près d'un actif résident sur deux du territoire travaille à l'extérieur (Rapport de 0,54 en 2012) ;
- Une prééminence d'emplois locaux dans l'industrie nucléaire - centrale EDF de St-Laurent-Nouans, 1er employeur du territoire - et les activités présentes mais des marges de progression encore possibles ;
- Des spécificités économiques locales en lien avec la qualité patrimoniale du territoire et des potentialités de développement économique insuffisamment valorisées : productions agricoles, filière bois, activités touristiques, activités artisanales de niche et à haute valeur ajoutée, etc.
- Une notoriété touristique mondialement connue mais une destination à renforcer notamment en reliant davantage le Domaine de Chambord avec les autres aménités/sites d'intérêts du territoire ou encore en renforçant les capacités d'accueil touristiques

Flux domicile-travail entre la Communauté de communes du Grand Chambord et les autres territoires (INSEE, MOBPRO 2013, atopia)



5 521 actifs résidant travaillent à l'extérieur et 2 066 actifs, soit moins de la moitié, viennent de l'extérieur pour travailler dans le territoire.

TENDANCES SOUHAITÉES 2030 : LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE « GRAND CHAMBORD 2030 »

RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PROSPECTIFS DU GRAND CHAMBORD

LES RISQUES EN PRÉSENCE DU SCÉNARIO TENDANCIEL

Au regard de la trajectoire décryptée du Grand Chambord au cours des dernières décennies, la poursuite « au fil de l'eau » des dynamiques observées voire leur amplification, à défaut de politiques locales correctrices et volontaristes, semblent présenter de nombreux risques. On peut les résumer à partir des points suivants : Une attractivité résidentielle qui ne produit plus d'effets d'entraînement pour le territoire du fait d'un accueil résidentiel contraint, d'un affaiblissement de la production résidentielle et du moindre renouvellement des populations : vieillissement de la population, spécialisation des publics, diminution des populations actives et de jeunes ménages, etc.

- Des effets vertueux limités sur l'économie présente : recul du commerce, moindre fréquentation des services, moindre dynamisme des activités artisanales, etc.
- Une valorisation patrimoniale, agricole et touristique des ressources locales qui peine à progresser : des activités agricoles qui se diversifient peu et se maintiennent difficilement et des synergies d'ampleur limitée entre le Domaine de Chambord et les autres aménités du territoire et sites d'intérêts ;
- Un décrochage économique du territoire du fait de son « enfermement » sur une fonction résidentielle largement dominante ;
- Un développement insuffisant des emplois sur le territoire ;
- Des relations de plus en plus déséquilibrées entre le Grand Chambord et les agglomérations de Blois et d'Orléans : « Inscription passive » du territoire dans des logiques périurbaines et « dortoirs », et développement des flux alternants quotidiens se traduisant notamment par un accroissement des déplacements carbonés, et par voie de conséquence de son « empreinte carbone ».

Ralentissement de l'attractivité résidentielle

Valorisation patrimoniale, agricole et touristiques limitée des ressources locales

Relations de plus en plus déséquilibrées entre Grand Chambord et les agglomérations voisines de Blois et d'Orléans

Décrochage économique du fait de « l'enferment » du territoire sur sa vocation résidentielle

TENDANCES SOUHAITÉES 2030 : LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE « GRAND CHAMBORD 2030 »

RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PROSPECTIFS DU GRAND CHAMBORD

LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE « GRAND CHAMBORD 2030 »

Au regard des risques en présence du scénario tendanciel et des enjeux prospectifs du territoire, il est ici rappelé le scénario de référence retenu dans le PADD du PLUi, socle à partir duquel est bâti la stratégie d'intervention locale et le programme pluriannuel d'actions du Projet de Territoire « GRAND CHAMBORD 2030 ».

L'AMBITION

**« Grand Chambord 2030, construisons un territoire d'exception :
une prise en main du territoire par les acteurs locaux »**

- Des logiques de développement jusqu'à présent largement fondées à partir de forces exogènes : Domaine national de Chambord, centrale EDF, dynamiques périurbaines liées aux agglomérations voisines, etc.
- Un modèle de développement exogène qui atteint aujourd'hui ses limites et questionne sa pérennité
- La nécessité d'organiser localement les nouveaux moteurs de développement du territoire
- Faire du Grand Chambord, un territoire au sens complet du terme au delà d'une réalité géographique et historique, Grand Chambord devient un espace de projet et de développement
- Cultiver et partager une exceptionnalité vécue, facteur de développement et de cohésion territoriale tout en ménageant les bassins de vie de proximité

3 DÉFIS

1 – Construire une identité partagée en affirmant Grand Chambord comme espace de rencontre Val de Loire et Sologne

Face à un risque de dépendance vis-à-vis des agglomérations voisines, le territoire valorise son positionnement singulier d'interface en privilégiant les échanges et synergies entre Val de Loire et Sologne

2 – Développer le territoire de manière équilibrée en favorisant les synergies économiques et sociales locales

Les échanges entre secteurs d'activités économiques, opérateurs de services ou habitants sont renforcés pour faire de Grand Chambord un territoire vivant où se multiplient les projets locaux. Les coopérations se développent notamment entre le Domaine de Chambord et les autres acteurs et secteurs d'activités.

3 - Co construire l'exceptionnalité de Grand Chambord

*Faire bénéficier à tous les habitants et sur toutes les parties du territoire de l'exceptionnalité de vivre Grand Chambord
Gérer collectivement l'exceptionnalité de Grand Chambord*

STRATÉGIE D'INTERVENTION LOCALE : 3 PRINCIPES GÉNÉRAUX ET 9 PRIORITÉS THÉMATIQUES

Le Projet de Territoire définit la stratégie d'intervention de la CCGC à horizon des 10-15 prochaines années, il interpelle par ailleurs l'action des dix-sept communes. Cette stratégie découle des leviers d'actions repérés et retenus, dans la mesure où l'on considère qu'ils contribueront fortement à atteindre les trois ambitions générales du scénario souhaité de développement « CHAMBORD 2030 » : espace de rencontre Val de Loire – Sologne valorisé, synergies optimales entre les acteurs locaux, excellence territoriale partagée

TROIS PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION :

Trois principes directeurs guideront l'action du bloc communal du GRAND CHAMBORD, quels que soient les domaines d'interventions concernés :

- Le **renforcement des approches intégrées des politiques publiques locales** en s'efforçant d'intervenir de manière cohérente dans les quatre champs du développement durable : Environnement Aménagement, activités économiques, cohésion sociale et gouvernance locale ;
- Le **renforcement des missions premières de la CCGC, en tant qu'aménageur de l'espace et développeur du territoire**. Il s'agit ici de conforter les politiques d'animation du territoire au-delà de la gestion de services et des équipements à la population ;
- **L'articulation optimale des échelles d'intervention** par application du principe de subsidiarité, en recherchant systématiquement l'échelle la plus adaptée et en distinguant les portages communautaires, les portage infra communautaires (commune ou mutualisation intercommunale) et les portage supra communautaires (entente intercommunautaire CCGC-CCBVL, Pays, SCOT, Syndicats mixtes, etc.).

11 PRIORITÉS THÉMATIQUES :

Les 11 priorités thématiques d'intervention locale s'inscrivent bien dans les quatre champs du développement durable, conformément au principe de renforcement des approches intégrées des politiques publiques locales (cf. schéma ci-contre) :

1. **Concilier préservation & valorisation des paysages et du patrimoine**
2. **Préserver notre biodiversité et nos ressources naturelles**
3. **Poursuivre l'engagement du territoire dans les transitions écologiques et énergétiques**
4. **Favoriser l'accueil et le développement des entreprises**
5. **Faire du tourisme, un facteur de développement du territoire**
6. **Soutenir l'agriculture de proximité**
7. **Préserver la vitalité des centres-bourgs et l'attractivité résidentielle**
8. **Définir les nouvelles solidarités territoriales et favoriser le bien-être ensemble**
9. **Promouvoir le territoire pour accroître le sentiment d'appartenance de ses habitants et forger une identité partagée**
10. **Renforcer la gouvernance partagée du territoire**
11. **Conduire une démarche d'amélioration continue pour asseoir le fonctionnement de la communauté de communes**



PRIORITÉ 1 : CONCILIER PRÉSERVATION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

Rappel des principaux enjeux :

- Les nombreux atouts et richesses patrimoniales des communes du Grand Chambord sont parfois masqués par l'exceptionnalité du Val de Loire et du domaine national de Chambord.
- L'ensemble des richesses locales doivent être mise en valeur pour sortir de leur confidentialité et s'affirmer comme complément d'un projet touristique ambitieux.
- Elles doivent être également protégées en fonction de leurs valeurs par le PLUi.
- Cette priorité d'intervention est tout particulièrement une réponse aux défis de valorisation du positionnement d'interface entre Val de Loire et Sologne et de mise en avant de l'exceptionnalité paysagère et patrimoniale du territoire.

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Sensibiliser les habitants à la protection et valorisation des paysages et patrimoines
- Engager l'opération grand site en partenariat avec l'état et le Dn de Chambord

AXE DE TRAVAIL 1-1 SENSIBILISER LES HABITANTS À LA PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET PATRIMOINES

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Aménagement de l'espace ; Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

- Il s'agit ici pour le Grand Chambord de se constituer une connaissance propre de tout élément de patrimoine présent dans les communes, et qui gagnerait à être préservé et valorisé notamment dans le cadre de la promotion touristique du territoire : cœurs de village, maisons paysannes, lavoirs et fontaines, autres patrimoines vernaculaires, etc.

- Un inventaire concerté auprès des populations de ce patrimoine de caractère est en cours de réalisation à la faveur de la mobilisation du laboratoire universitaire de Tours CITERES. D'une part, il s'agit de s'assurer d'une actualisation régulière du dit inventaire. D'autre part, au-delà de la connaissance des éléments de patrimoine, différentes pistes de valorisation doivent être envisagées en interpellant les actions sectorielles (Opération d'Aménagement et de Programmation du PLUi, Opération Façades OPAH, Schéma Directeur en faveur de l'itinérance douce, etc.).

- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Service Urbanisme et Développement Culturel

AXE DE TRAVAIL 1-1 SENSIBILISER LES HABITANTS À LA PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET PATRIMOINES

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Poursuivre l'inventaire Patrimoine Biens Communs :	CCGC					
Intégration PLUI & poursuite de l'inventaire hors enveloppe urbaine			?	Citère – Labo universitaire Tours		En attente
Élaborer une offre de découverte des villages avec Application			?	Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance		En attente d'un accord avec la RCvDL
Conduire des résidences culturelles itinérantes participatives :	CCGC					
Aménagement du port de Montlivault				Mission Val de Loire - DDT - ABF		
Projet maison éperonnée à Montlivault				Mission Val de Loire - DDT - ABF		
Réalisation d'un belvédère sur l'itinéraire de l'Ormetrou à Maslives		20 000 €	2021			Sécurisation et intégration paysagère
Plan d'actions Petite Cité de Caractère, Saint Dyé sur Loire :	CCGC	320 000 €	2021			
Réalisation d'un espace culturel						
Étudier la possibilité de classement "Site Patrimonial Remarquable" pour la commune de Montlivault	Montlivault					

AXE DE TRAVAIL 1-2 : ENGAGER L'OPÉRATION GRAND SITE EN PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT ET LE D.N. DE CHAMBORD

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace, Développement touristique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Dans le prolongement de l'accord de l'Etat pour engager une « Opération Grand Site de France » obtenu en 2019, il s'agit de définir et de mettre en œuvre une première programmation pluriannuelle conformément au dossier de candidature en recrutant un groupement de bureau d'études pour accompagner les partenaires à élaborer le schéma directeur de l'opération.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Urbanisme et Développement Culturel



***PRIORITÉ 2 :
AMÉLIORER LA
QUALITÉ DE NOTRE
ENVIRONNEMENT EN
PRÉSERVANT LA
BIODIVERSITÉ ET LES
RESSOURCES
NATURELLES***

- **RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX**
Au regard de la qualité et la richesse de ses espaces et de ses milieux naturels et de son positionnement d'interface entre Val de Loire et Sologne, la CCGC s'est déjà fortement engagée sur certaines politiques environnementales, et tout particulièrement dans le champ de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement. Il s'agit ici d'amplifier et de poursuivre les actions engagées. Cette priorité d'intervention est tout particulièrement une réponse aux défis de valorisation du positionnement d'interface entre Val de Loire et Sologne et de mise en avant de l'exceptionnalité environnementale du territoire.
- La priorité se traduit par les axes de travail suivants :
 - Définir une stratégie de préservation de la biodiversité
 - Élaborer et mettre en œuvre des schémas directeurs liés au cycle de l'eau
 - Organiser une gestion différenciée des espaces publics

AXE DE TRAVAIL 2-1 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
- Transition écologique
- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**
Dans le prolongement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,
- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
- Services : Habitat & Transition Ecologique - Techniques

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Définir une stratégie de préservation de la biodiversité						
Réaliser les ABC de la Biodiversité - AAP						
Candidater au label Territoire Engagé pour la Nature						
Lutte contre le frelon asiatique						

AXE DE TRAVAIL 2-2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LES SCHÉMAS DIRECTEURS LIÉS AU CYCLE DE L'EAU

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Aménagement de l'espace ; Assainissement, Alimentation en eau potable

- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

- Dans le cadre des compétences communautaires liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, la CCGC a établi plusieurs schémas sectoriels en vue de définir précisément sa stratégie d'intervention et des programmations pluriannuelles qui en découlent. Quatre principaux champs d'intervention sont ici pris en compte : Schéma d'assainissement des eaux usées intégrant notamment la définition des cartes d'assainissement collectif et non collectif en cohérence avec les enveloppes urbaines (PLUi), Schéma d'assainissement des eaux pluviales, Définition du périmètre du SPANC, Schéma d'adduction de l'eau potable.

- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Service Eau et Assainissement

AXE DE TRAVAIL 2-2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LES SCHÉMAS DIRECTEURS LIÉS AU CYCLE DE L'EAU

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Schéma d'assainissement des eaux usées :						
Définition des cartes d'assainissement (C. NC) en cohérence avec le PLUi						
Lancer le projet d'une nouvelle STEP sur la commune de Saint Laurent Nouan						
Mettre en œuvre le PPI						
Schéma d'AEP :						
Mettre en œuvre le PPI						
Anticiper la disparition des SMAEP						
Mettre en œuvre la GEMAPI						
Coordonner la mise en œuvre du Schéma des eaux pluviales						
Anticiper le transfert de la compétence "gestion des eaux pluviales"						
Préparer le transfert de gestion des digues domaniales						

AXE DE TRAVAIL 3.3 : ORGANISER UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace ; Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Des pratiques de mutualisation ont été engagées notamment au niveau des services techniques entre la CCGC et les communes. Au-delà de ces premières démarches vécues à titre expérimentale, il s'agit de consolider et d'approfondir ces pratiques, notamment sur les deux volets suivants :

- Approfondissement de la mutualisation des services techniques aux échelles communautaire et/ou de secteurs Est, Ouest et Sud ;
- Extension de la démarche autour de gestion différenciée des espaces publics actuellement pratiquée entre la CCGC et les communes de St-Laurent et Mont-Près Chambord, à destination des autres communes volontaires du Grand Chambord.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Technique

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Mettre en œuvre le plan d'actions :						



***PRIORITÉ 3 :
POURSUIVRE
L'ENGAGEMENT DU
TERRITOIRE DANS LES
TRANSITIONS
ÉNERGÉTIQUES ET
ÉCOLOGIQUES***

- **RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX**
Face aux enjeux généraux de lutte contre le réchauffement climatique et de promotion des énergies renouvelables ou de développement des circuits courts et de l'économie circulaire, le territoire entend contribuer localement à ces défis.
- La priorité se traduit par les axes de travail suivants :
 - Mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial
 - Élaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire de territoire
 - Élaborer un plan de mobilité rural
 - Poursuivre l'entretien et la maintenance du patrimoine communautaire
 - Poursuivre l'entretien et la maintenance de l'éclairage public
 - Poursuivre la gestion de l'espace public
 - Lancer un diagnostic Les ouvrages d'art

AXE DE TRAVAIL 3.1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
 - Approche transversale du PCAET qui interpelle l'ensemble des compétences communautaire
- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

En 2018, à l'échelle de l'entente intercommunautaire, la CCGC s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le Projet de Territoire reprend ici les premières actions envisagées pour le début du mandat.
- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
 - Service commun intercommunautaire Transition écologique

AXE DE TRAVAIL 3.1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Axe 1 : Se déplacer en polluant moins sur un territoire Péri-urbain et rural						
Axe 2 : Travailler et produire en préservant l'environnement : des pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à la réduction des émissions de GES						
Convention de partenariat avec Chambre Agri - Action 2.1-1						
Axe 3 - Travailler et produire en préservant l'environnement						
Axe 4 - Se nourrir avec une alimentation plus saine, locale et bas carbone						
Alimentation Défi - Action 4.1-3						
Mettre en place les jardins partagés - Action 4.3-1						
Faire connaître les AMAP - Action 4.5-3						

AXE DE TRAVAIL 3.1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Axe 5 - Consommer en économisant des ressources						
Mettre en place une charte des événement éco-responsable - 5.2-5						
Axe 6 - Se loger sans énergie Fossile						
Axe 7 - Animer la Mise en Œuvre du PCAET						
Axe 8 - Se doter de moyens et d'une organisation à la hauteur des enjeux climat-air-énergie						
Développer la plateforme "Open Data" pour suivre les indicateurs d'évaluation Citer'gie						

+ Eco défis – Commerce / Artisanat

AXE DE TRAVAIL 3-2 : ÉLABORER UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Transition Ecologique & Énergétiques - Développement économique : aide aux entreprises

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Au regard de l'ambition générale de mieux valoriser l'excellence territoriale du Grand Chambord, il s'agit ici de promouvoir un positionnement économique du territoire singulier en misant notamment sur une plus forte valorisation locale des productions maraîchères et agricoles, à la faveur de la structuration d'une filière alimentaire de proximité. Cette action s'inscrit dans le prolongement des premières initiatives développées dans le cadre du Pays des Châteaux (recensement et actions de promotion des producteurs locaux, premières réflexions exploratoires, etc.) et dans la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

L'élaboration d'un projet alimentaire de territoire porté par le Pays des Châteaux, est un dispositif national financé par le Ministère de l'Agriculture. Il vise à organiser les circuits courts alimentaires en mobilisant les producteurs locaux, les acteurs locaux de la restauration collective et privée. Il s'agit ici de prévoir une contribution communautaire à l'élaboration du projet alimentaire de territoire en 2018-2019.

Dans ce cadre, le développement de points de commercialisation des produits du terroirs sera promu, notamment en privilégiant autant que faire se peut leur implantation dans les centres bourgs.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service commun intercommunautaire Transition écologique

AXE DE TRAVAIL 3-2 : ÉLABORER UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Maintenir une diversité agricole garante d'une richesse paysagère						
Sensibiliser/former les élus aux leviers d'action maintenant ou diversifiant l'activité agricole (installation, transmission, action foncière)						
Encourager la reconquête des parcelles en déprise agricole sur des terrains à finalité alimentaire	CCGC			Safer – CA – Pays des Chateaux		
Développer une filière alimentaire locale pourvoyeuse d'emploi						
Evaluer, Conforter et communiquer sur le dispositif TransVaLoire	CCGC			CA		
Accompagner la transition vers un modèle plus durable						
Renforcer la formation et l'accompagnement des agriculteurs sur les pratiques vertueuses						
Sensibiliser et rendre accessible une alimentation saine et locale auprès de tous les publics						
Organiser des événements pour sensibiliser aux produits locaux tous les consommateurs :						
Défi Famille à Alimentation Positive						
Mettre en valeur le terroir du Val de Loire pour développer l'image du territoire						
Créer des circuits « du goût » avec nos châteaux						

AXE DE TRAVAIL 3-3 : ÉLABORER UN PLAN DE MOBILITÉ RURALE

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**
REDÉFINITION DE LA POLITIQUE DE LA VOIRIE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE
L'exercice de la compétence « voirie » de la CCGC relève davantage aujourd'hui d'une logique d'héritage des précédentes intercommunalités. En vue d'inscrire davantage la compétence « voirie » dans une logique d'aménagement du territoire communautaire, il s'agit ici de redéfinir l'intérêt communautaire selon des critères davantage liés aux usages, selon les niveaux moyens de fréquentation ou encore, en prenant en compte les voiries hors agglomération ou les pistes cyclables, etc.
Au-delà de la révision de l'intérêt communautaire, il s'agit de prévoir plusieurs actions de nature opérationnelle, telles que :
 - La formalisation d'un règlement d'intervention de la CCGC en fonction de l'intérêt communautaire révisé ;
 - La révision éventuelle des transferts de charges dans le cadre de la CLECT ;
 - La définition des pouvoirs de police entre la CCGC et les communes ;
 - La réalisation d'un diagnostic des ouvrages d'arts et d'un Programme Pluriannuel d'Investissements.
- **CONNEXION RENFORCÉE DU TERRITOIRE À LA GARE DE MER ET SORTIE AUTOROUTIÈRE, PORTES TOURISTIQUES**
Cet objectif de travail vise à valoriser la gare de Mer en tant que porte d'entrée touristique de la destination « CHAMBORD », en offrant des solutions locales de mobilité innovantes, voire expérimentales. Cette action s'inscrit également dans la politique communautaire globale en faveur des mobilités alternatives au déplacement individuel motorisé, et actuellement travaillée dans le cadre de l'élaboration du Plan de mobilité rurale. Plusieurs initiatives sont ici envisagées :
 - Travailler à la mise en place d'une offre de train SNCF de Week End « Paris Austerlitz – Onzain (Chamont/Loire) – Mer (Chambord) » à la faveur notamment d'une action de lobbying auprès de la SNCF et de la Région Centre Val de Loire ;
 - Développer des navettes expérimentales entre la gare de Mer et le Domaine de Chambord en partenariat avec Transdev et la SNCF, ou des navettes entre les nouveaux parkings de délestage autour du Domaine et le Domaine : billetterie combinée SNCF-Transdev, navette prototype autonome et électrique en site propre, etc.
 - Mettre en place une plateforme expérimentale d'autopartage de « scooter partagés », de « vélos électriques partagés » à partir de la gare de Mer avec organisation d'une conciergerie mobilisant éventuellement les commerces locaux.**CRÉATION ET MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES ITINÉRAIRES LOCAUX DOUX ET TOURISTIQUES**
GRAND CHAMBORD 2030 – PROJET DE TERRITOIRE – OCTOBRE 2018 - NTC
En vue de contribuer localement au renforcement de la destination touristique « BLOIS – CHAMBORD - VAL DE LOIRE » et dans le prolongement des initiatives de portée régionale ou engagées dans le cadre du Pays des Châteaux, il est ici proposé de définir une stratégie à moyen et long terme de renforcement du maillage des itinéraires doux tous modes confondus – pédestre, cyclable, équestre – en articulation avec les itinéraires d'intérêt européen, national, régional et départemental, à la faveur de la définition de boucles locales de randonnées.
Au-delà de la définition du maillage local de l'itinérance douce tant à destination des touristes que des populations locales, l'élaboration d'un schéma directeur de l'itinérance douce du bloc communal sera l'occasion d'engager :
 - Une clarification-révision de l'intérêt communautaire en matière d'itinérance douce et la formalisation d'un règlement d'intervention de la CCGC (articulation à prévoir avec Axe de travail 12 « redéfinition de la politique de la voirie d'intérêt communautaire » ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'une charte signalétique commune du bloc communal, toutes thématiques confondues ;
 - L'accompagnement des porteurs de projets et d'animations culturelles et touristiques le long des itinéraires de randonnées.
- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
- Services techniques pour les voiries et pas de compétences communautaires à ce jour pour les autres volets de la mobilité

AXE 3.4 : POURSUIVRE L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

- REDÉFINITION DE LA POLITIQUE DE LA VOIRIE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE**

- L'exercice de la compétence « voirie » de la CCGC relève davantage aujourd'hui d'une logique d'héritage des précédentes intercommunalités. En vue d'inscrire davantage

- la compétence « voirie » dans une logique d'aménagement du territoire communautaire, il s'agit ici de redéfinir l'intérêt communautaire selon des critères davantage liés

- aux usages, selon les niveaux moyens de fréquentation ou encore, en prenant en compte les voiries hors agglomération ou les pistes cyclables, etc.

- Au-delà de la révision de l'intérêt communautaire, il s'agit de prévoir plusieurs actions de nature opérationnelle, telles que :

- La formalisation d'un règlement d'intervention de la CCGC en fonction de l'intérêt communautaire révisé ;
 - La révision éventuelle des transferts de charges dans le cadre de la CLECT ;
 - La définition des pouvoirs de police entre la CCGC et les communes ;
 - La réalisation d'un diagnostic des ouvrages d'arts et d'un Programme Pluriannuel d'Investissements.

AXE 3.4 : POURSUIVRE L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Les Bâtiments						
Réaliser l'agrandissement du siège de la communauté et l'accueil du SEBB						
Poursuivre la mise en œuvre de l'AD'ap						
Poursuivre la rénovation de la baignade naturelle						
Lancer le recrutement d'un AMO pour lancer le MGPE pour réaliser le complexe sportif de Bracieux						
Étudier le transfert de la piscine de Bracieux						
L'éclairage public						
Suivre le contrat d'exploitation						
Définir les conditions pour élaborer PPI conforme au SDAL						
Les ouvrages d'art						
Lancer un diagnostic des ouvrages d'art						
La voirie						



PRIORITÉ 4 : FAVORISER L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

- **RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX :**

Au regard de sa situation de relative dépendance aux pôles d'emplois voisins du fait d'un nombre d'emplois locaux largement en deçà des actifs résidant sur le territoire, la question du renforcement des activités économiques locales est primordiale dans le Grand Chambord.

Il s'agit ici de se donner les moyens d'une stratégie pro active et ciblée pour mieux accompagner et accueillir les porteurs de projets et les investisseurs dans leurs démarches d'implantation ou d'extension.

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Créer, dans le cadre de l'Entente Intercommunale, la Maison des Entreprises et de la Formation (localisée à Mer)
- Requalifier les zones d'activités économiques sur les principes de l'écologie industrielle
- Expérimenter un dispositif de veille et d'animation économique
- Conduire une étude prospective sur les besoins des entreprises, hébergements, mobilité & services...
- Renforcer les réseaux locaux d'entreprises
- Organiser la coopération des différents partenaires du développement économique sur le territoire

AXE 4.1 : CRÉER, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE, LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE LA FORMATION (LOCALISÉE À MER)

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement économique : aide aux entreprises

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Constatant la difficulté des entreprises artisanales et industrielles à trouver du personnel habilité, la communauté de commune du Grand Chambord travaille à la structuration d'un pôle de ressources sur l'emploi et la formation, porté dans le cadre de l'entente intercommunautaire CCCG-CCBVL et en partenariat avec le site EDF de St-Laurent, premier employeur du territoire.

La mission première du pôle de ressources vise à développer une offre de formations et d'habilitation via la création d'un « chantiers école » aux métiers liés aux activités de maintenance, de sécurité et de démantèlement des sites EDF nucléaires de production d'électricité. **A terme, le pôle de ressources permettra de proposer une offre de formation à l'ensemble des PME –TPE locales, de telle sorte que les entreprises des deux territoires soient en capacité de mieux d'anticiper les évolutions de compétences de leurs métiers. Ressource identifiée au service du monde économique, la maison des entreprises et de la formation facilitera l'implantation d'activité et sera facteur d'ancrage et de développement des entreprises du territoire.**

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Développement économique

AXE 4.1 : CRÉER, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE, LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE LA FORMATION (LOCALISÉE À MER)

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Construction du « chantier école »	CCBVL					
Création du syndicat de gestion	CCGC					
Préparation du bail commercial avec l'entreprise « Onet »	CCGC					
Construction d'une offre de formation répondant aux besoins locaux : nucléaire + grand carénage + logistique						
Organisation d'un guichet unique accueil des entreprises sur les 2 territoires						

AXE 4.2 : REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LES PRINCIPES DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Développement économique : création, aménagement et gestion des zones d'activités

- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

- Afin de mieux anticiper les demandes actuelles et futures d'implantations ou d'agrandissement des entreprises sur le territoire et pour répondre aux enjeux d'optimisation de la consommation foncière liée à l'urbanisation, la CCGC se dote d'une stratégie à moyen et long terme d'acquisition foncière et immobilière économiques, de requalification-densification des espaces économiques existants et de promotion et de commercialisation ciblées.

- Cette stratégie pourra s'établir à l'échelle du territoire communautaire ou au niveau de l'entente intercommunautaire CCGC-CCBVL, compte tenu des partenariats économiques déjà amorcés et des complémentarités des offres entre les deux territoires.

- **Harmonisation des conditions d'accueil des entreprises : les zones d'activités du territoire présentent aujourd'hui des conditions d'accueil extrêmement hétérogènes et souvent dégradées. La Communauté de communes initie une amélioration de la qualité globale des sites d'activités du Grand Chambord en revoyant l'ensemble des dispositifs de signalétique interne des ZAe.**

- **La collectivité se dote d'outils de veille foncière et immobilière précis permettant d'assurer la promotion commerciale des Zones d'activités, de faciliter les reprises et extensions et surtout d'optimiser le foncier existant tout en luttant contre la vacance première étape des friches industrielles.**

- L'élaboration du Contrat d'Objectifs Territorial proposé par l'ADEME, dans son volet Economie Circulaire » contribuera à l'élaboration de la stratégie

- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Service Développement économique & Habitat et Transition Ecologique

AXE 4.2 : REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LES PRINCIPES DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Élaboration d'un Schéma d'ouverture, de requalification/densification des espaces et de l'immobilier économiques						
Création d'une signalétique économique pour toutes les zones						
Elaboration d'un plan pluriannuel d'entretien des voieries ZA						
Mise en œuvre d'un outil de veille foncière et de suivi des commercialisations / vacances du territoire						
Etude de projet d'économie circulaire						
Acquisition foncière ZA La Ferté Saint Cyr / friches industrielles stratégiques du territoire (MPC SLN LFSC)						

AXE 4.4 3 ? : CONDUIRE UNE ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LES BESOINS DES ENTREPRISES, HÉBERGEMENTS, MOBILITÉ & SERVICES...

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
 - Développement économique : création, aménagement et gestion des zones d'activité
- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**
 - Identifier auprès des entreprises grands comptes du territoire (principaux employeurs) et en collaboration avec les Organisations Professionnelles des secteurs où l'emploi est en tension (hébergement, restauration, agriculture) ; les principales difficultés rencontrées dans les processus de recrutement, leurs besoins en matière d'hébergement, de mobilité ou de service et coconstruire des solutions opérationnelles et adaptées.
 - Mettre en place un observatoire des locaux d'activité vacants ou pouvant potentiellement accueillir une activité (localisation, description, coordonnées propriétaire, à vendre / à louer, prix, modalités, activités exclues, risques...
- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
 - Service Développement économique & Habitat et Transition Ecologique

AXE 4.4 : CONDUIRE UNE ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LES BESOINS DES ENTREPRISES, HÉBERGEMENTS, MOBILITÉ & SERVICES...

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Étudier l'impact du développement du golf des Bordes						
Etude des besoins des entreprises						
Emergence et animation d'un groupe de travail avec les entreprises						
Observatoire des locaux vacants						

AXE 4.5 : FAVORISER L'EMERGENCE DE RESEAUX LOCAUX D'ENTREPRISES ET GARANTIR LA COOPERATION DES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Développement économique : aide aux entreprises

-

- OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

- Au regard de l'ambition générale affichée de renforcement des synergies locales entre les acteurs et compte tenu de l'obligation légale pour la CCGC de constituer un Conseil de Développement (CODEV) au titre de la loi NOTRe – obligation pour tout EPCI de plus de 20 000 habitants -, il est ici proposé la création du CODEV via la mobilisation des acteurs économiques et des agriculteurs - en partenariat avec la chambre d'agriculture 41 -.

- Le CODEV pourra s'élargir dans un second à d'autres acteurs que ceux de la sphère agricole et économique. Le CODEV pourra ainsi assurer une fonction de « club d'entreprises » et s'appuyer notamment sur le club d'entreprises présent sur la CCBVL. L'opportunité de constitution du CODEV à l'échelle de l'entente intercommunautaire CCGC-CCBVL pourra par ailleurs être posée.

- Accompagner la création et l'animation d'Associations de commerçants (Bracieux ? Mont-Près-Chambord ? St Laurent Nouan ?)

- Organiser un business meeting par zone tous les 3 ans

-

- SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Service Développement économique

AXE 4.5 : RENFORCER LES RÉSEAUX LOCAUX D'ENTREPRISES

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Accompagner la création de clubs d'entreprises par ZA						
Accompagner la création et l'animation d'associations de commerçants	CCGC		2021	Communes concernées	Convention entre CCGC et Association une fois créé	
Organisation de business dating tous les 3 ans	CCGC		2022 puis 2025	CCI / CMA / ILC		

AXE 4.6: ORGANISER LA COOPÉRATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
 - Développement économique : aide aux entreprises

- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

Au regard de l'ambition générale affichée de renforcement des synergies locales entre les acteurs et d'une volonté de conforter les dynamiques économiques endogènes, il est ici proposé un renforcement de l'ingénierie au titre de la veille et de l'accompagnement des entreprises du territoire. Cela pourra se traduire notamment par :

- Une mutualisation des moyens d'animation existants entre les deux EPCI de l'entente inter communautaire CCGC – CCBVL, dans le cadre d'une mission économique commune ;

- Un renforcement des moyens d'animation à la faveur notamment d'un conventionnement souhaité dans le cadre de l'entente intercommunautaire (CCGC-CCBVL) avec la Région, au titre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation du Centre Val de Loire ;

- Une révision du dispositif d'aide et d'accompagnement du commerce et de l'artisanat et la définition renouvelée de l'intérêt communautaire de la compétence communautaire portant sur le soutien au commerce et à l'artisanat.

- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Service Développement économique

AXE 4.6: ORGANISER LA COOPÉRATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Rendre plus visible l'accueil et l'accompagnement des entreprises du territoires						

4.7 Définir la Politique locale du commerce

Préciser l'intérêt communautaire en matière de commerce

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
 - Développement économique ; Aménagement de l'espace

- **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL**

Zones commerciales → Compétence CCGC (Loi NOTRe)

Clarifier le partage ou non de la compétence de soutien et d'accompagnement du commerce de proximité (aujourd'hui, certains locaux commerciaux sont propriétés tantôt des communes, tantôt de la CCGC, tantôt de propriétaires privés et gérés par chacun) → Clarifier et uniformiser les propriétés publiques

Politique locale du commerce : Quels objectifs la CCGC se fixe-t-elle en matière de développement du commerce et d'accompagnement des projets ou difficultés des commerçants et quels moyens elle se donne

Proposition de méthode :

- Ateliers réunissant les commerçants par secteurs pour identifier les types de projets qu'ils ont, les difficultés qu'ils rencontrent, les services dont ils auraient besoin
- Atelier des élus / Commission Dev Eco pour étudier ces problématiques et définir comment les traiter, et, selon la problématique, à quel niveau (Commune, Communauté)
- Retour vers les commerçants pour leur présenter les propositions d'actions, de services, d'accompagnement
- Délibération définissant la politique locale du commerce et précisant l'intérêt communautaire en matière d'action commerciale
- Mise en oeuvre

- **SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**
 - Service Développement économique

- **SUJET CONNEXE** : Pacte fiscal et financier : Fonds de concours communal en cas d'investissement communautaire de proximité dans la commune ? Si oui, barème objectif à établir. Par exemple : Création / Aménagement d'un commerce de proximité dans un bourg – Participation financière de la commune du fait que ses habitants seront les premiers bénéficiaires



PRIORITÉ 5 : FAIRE DU TOURISME, UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX**

Le Grand Chambord bénéficie d'une notoriété touristique internationale à la faveur du Domaine national de Chambord. Pour autant, le défi proposé ici vise à déployer des offres touristiques complémentaires permettant un allongement des durées de séjour et promouvant le développement d'activités économiques nouvelles.

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Contribuer à enrichir l'identité touristique de la vallée de la Loire et de la destination Blois Chambord
- Développer des activités touristiques complémentaires pour enrichir l'offre et permettre aux touristes de découvrir les richesses du territoire
- Renforcer le partenariat avec l'office de tourisme Blois Chambord

AXE 5.1 : CONTRIBUER À ENRICHIR L'IDENTITÉ TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA LOIRE ET DE LA DESTINATION BLOIS CHAMBORD

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement touristique & Culturel

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Partant du constat que le Domaine national de Chambord constitue par essence le site touristique phare de la destination BLOIS CHAMBORD VAL DE LOIRE avec une fréquentation annuelle moyenne de l'ordre d'un million de visiteurs, il s'agit ici de déployer des « produits dérivés » à partir du Domaine de Chambord, notamment via, le développement des activités touristiques complémentaires permettant d'enrichir l'offre et de proposer aux touristes de découvrir l'ensemble des richesses du territoire

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service à déterminer

AXE 5.1 : CONTRIBUER À ENRICHIR L'IDENTITÉ TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA LOIRE ET DE LA DESTINATION BLOIS CHAMBORD

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Accompagner les projets de développement						
Les clairières de Chambord						
Etudier l'opportunité d'un centre culturel et de congrès	CCGC/PVD		2021	Banque des territoires		
Conduire une étude de préfiguration d'un espace de loisirs à Tour en Sologne						
Renforcer le maillage des itinéraires doux sur le territoire						
Faire évoluer le schéma des itinéraires cyclables (touristique & domestique)						
Développer des aires de services à proximité des itinéraires touristiques						

AXE 5.2 : DÉVELOPPEMENT DES ANIMATIONS TOURISTICO-CULTURELLES À PARTIR DU DOMAINE DE CHAMBORD ET DES SITES PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement touristique ; Diffusion culturelle

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Selon la même logique de développement d'offres touristiques complémentaires, l'organisation d'animations touristico-culturelles itinérantes Cet axe de travail se traduira par diverses initiatives, telles que :

- Le renforcement de la fonction communautaire de développeur économique local afin de soutenir les porteurs de projets touristiques ;
- L'accompagnement au renforcement des capacités hôtelières du territoire et à aménagement de sites touristiques, tel que le projet de Plan d'eau sur le territoire de la CCBVL ;
- Le soutien aux projets culturels participatifs, itinérants et de proximité
- Des programmations culturelles estivale et des rendez-vous autour des savoirs faire (artisanats...) sur les sites patrimoniaux et touristiques ;
- Le développement de projets culturels collectifs inter-communaux et la mise en réseau des acteurs (accompagner, coordonner les projets partagés par plusieurs communes).

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Culture

AXE 5.2 : DÉVELOPPEMENT DES ANIMATIONS TOURISTICO-CULTURELLES À PARTIR DU DOMAINE DE CHAMBORD ET DES SITES PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Conventionner le soutien aux associations locales œuvrant dans le tourisme						

AXE 5.3 : RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME BLOIS CHAMBORD

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement touristique : promotion et information touristiques

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Partant du constat d'une part, que le Domaine national de Chambord constitue par essence le site touristique phare de la destination BLOIS CHAMBORD VAL DE LOIRE avec une fréquentation annuelle moyenne de l'ordre d'un million de visiteurs et que d'autre part, le positionnement charnière du territoire entre VAL DE LOIRE et SOLOGNE est un atout à mieux valoriser, il est ici proposé d'interpeller l'Office de Tourisme BLOIS CHAMBORD VAL DE LOIRE sur les deux points suivants :

- Le renforcement de l'inscription de la destination touristique dans les dimensions élargies VAL DE LOIRE – TOURRAINE – SOLOGNE avec pour traduction opérationnelle possible, un partenariat avec la métropole de Tours, qui promeut la dimension interrégionale VAL DE LOIRE ;
- Le renforcement et renouvellement du maillage territorial des bureaux/relais d'information touristiques en confortant la place stratégique du point d'information présent sur le Domaine de Chambord (1 million de visiteurs / an) et en renouvelant les fonctions de proximité des relais d'information touristiques présents sur Bracieux, St-Laurent-Nouans et St-Dyé/Loire.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service à déterminer

AXE 5.3 : RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME BLOIS CHAMBORD

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Développer des animations culturelles et touristiques pour valoriser les patrimoines						
Contribuer au projet départemental de création d'un « SMART Val de Loire »						
Rénover le presbytère de Bracieux > Relais information Tourisme	Mairie de Bracieux/PV D				DETR	Accueil d'artistes locaux

AXE 5.4 : Améliorer l'accueil des touristes étrangers

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement économique : Accompagnement des entreprises

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Cible : Commerçants, hébergeurs, sites touristiques

Action : Déjeuner ou petit déjeuner hebdomadaire avec une personne de langue maternelle anglaise ou la pratiquant couramment (habitant anglophone, ancien prof d'anglais, voire prof d'anglais volontaire bénévole) en s'obligeant à n'y parler qu'anglais pour pratiquer, réviser, s'entraîner...

Déjeuner : apporté par chacun ou fourni par la CCGC

Petit déjeuner : Fourni par la CCGC (moins onéreux et complexe que déjeuner)

Temporalité : Octobre – Avril / Mai (à minima Janvier – Avril)

Coût : Gratuit si chacun apporte son repas, sinon, petite participation / abonnement à prévoir
on English Lunch (déclinable en german lunch, spanish lunch...)

Principe :

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement économique



PRIORITÉ 6 : **Soutenir le développement de l'Agriculture**

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX :

Au regard de l'ambition générale de mieux valoriser l'excellence territoriale du Grand Chambord, il s'agit ici de promouvoir un positionnement économique du territoire singulier en misant sur l'accueil et le développement des activités à haute valeur ajoutée et en résonance avec la richesse naturelle et patrimoniale du territoire. Pour ce faire, la priorité proposée vise à renforcer les démarches de valorisation de l'agriculture de proximité en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Parmi diverses initiatives, il pourra être travaillé le développement de la marque « CHAMBORD » à destination des productions agricoles de terroirs et en complémentarité avec les autres marques existantes « Sologne » et « Val de Loire : définition d'un cahier des charges en concertation avec les producteurs et en partenariat avec la Chambre d'agriculture sur des filières de production ciblée (fraise, pomme, asperge, etc.).

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Conventionner avec la Chambre d'Agriculture en lien avec le PCAET, le projet "Pour une agriculture durable et intégrée sur le territoire
- Lancement d'une étude pour identifier le foncier délaissé
- Réaliser un état des lieux des chemins ruraux

AXE 6.1 : SOUTENIR L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement et Développement économique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Au regard de l'ambition générale de mieux valoriser l'excellence territoriale du Grand Chambord, il s'agit ici de promouvoir un positionnement économique du territoire singulier en misant sur l'accueil et le développement des activités à haute valeur ajoutée et en résonance avec la richesse naturelle et patrimoniale du territoire. Pour ce faire, l'axe de travail proposé vise à renforcer les démarches de valorisation de l'agriculture de proximité en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Parmi diverses initiatives, il pourra être travaillé le développement de la marque « CHAMBORD » à destination des productions agricoles de terroirs et en complémentarité avec les autres marques existantes « Sologne » et « Val de Loire : définition d'un cahier des charges en concertation avec les producteurs et en partenariat avec la Chambre d'agriculture sur des filières de production ciblée (fraise, pomme, asperge, etc.).

[Mettre à jour le site internet En direct de nos fermes](#)

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Développement économique & Habitat et transition économique

AXE 6.1 : SOUTENIR L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Conventionner avec la Chambre d'Agriculture en lien avec le PCAET, le projet "Pour une agriculture durable et intégrée sur le territoire						
Lancement d'un étude pour identifier le foncier délaissé						
Réaliser un état des lieux des chemins ruraux						
Mettre à jour En direct de nos fermes	CCGC CCBVL AGGLOPOLY S			Ch Agri + Pays des Châteaux		Support numérique uniquement + support physique (format carte de visite, magnette...) renvoyant vers le site



***PRIORITÉ 7 :
PRÉSERVER LA VITALITÉ
DES CENTRES BOURGS ET
L'ATTRACTIVITÉ
RÉSIDENTIELLE
NOTAMMENT À
DESTINATION DES
NOUVEAUX HABITANTS***

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX

Le Grand Chambord se caractérise notamment par l'absence d'un pôle urbain de services unique rayonnant sur l'ensemble du territoire. Le maillage polycentrique des bourgs et des villages structure fortement la trame urbaine du territoire et son fonctionnement en termes d'organisation des services de proximité. Dans le même temps, le territoire n'échappe pas à la tendance générale de dévitalisation commerciale des centres bourgs et de vieillissement-inadaptation d'une partie du parc de logements présents en cœur de village. Face à ces enjeux, la présente priorité s'efforce d'apporter des réponses de nature diverse et complémentaire.

Dans ce contexte, la commune de Bracieux a été retenue dans le dispositif « Petite Ville de demain » afin d'expérimenter un projet de revitalisation

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Maintenir et développer les commerces dans les pôles relais
- Expérimenter la création de « points multi services » dans les villages
- Poursuivre la mise en œuvre du programme local de l'habitat
- Expérimenter la création d'un point information "habitat »
- Accompagner les communes dans leur projet d'urbanisme opérationnel

AXE 7.1 : MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES COMMERCE DANS LES PÔLES RELAIS

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Politique du logement et du cadre de vie

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Au regard notamment des enjeux spécifiques de confortement de la trame commerciale principale du Grand Chambord, qui dépassent la simple question du soutien au dernier commerce, il est envisagé une pluralité d'actions de nature différente mais complémentaires sur les communes, pôles relais (St-Laurent-Nouan et Bracieux / Mont-Près-Chambord) et le village de St-Dyé/Loire, dans la perspective d'obtention du label de petite cité de caractère :

- Définition de la compétence communautaire en matière de soutien au commerce ;
- Recrutement d'un manager du commerce dans le cadre de l'entente intercommunautaire CCGC-CCBVL, et dont l'une des missions premières relève d'un travail de médiation et d'accompagnement à la modernisation – transmission du commerce ;
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des communes à la réalisation de 3-4 études de recomposition urbaine et socio-économique des centres bourgs abordant plusieurs thématiques : urbanisme commercial, lien urbain et fonctionnel entre centralités commerciales historiques et nouvelles centralités (GMS) , plan de déplacement et de stationnement, révélation des points d'eau et de l'écoulement des eaux pluviales, etc.
- Ciblage prioritaire de l'opération « rénovation des façades commerciales » de l'OPAH.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Développement économique ; Service Habitat

AXE 7.1 : MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES COMMERCE DANS LES PÔLES RELAIS

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Définition de la politique communautaire de soutien au commerce à partir notamment du diagnostic réalisé par la CCI 41						Cf. 4.7
Poursuivre l'étude urbaine de Bracieux						
Conventionner le dispositif Petite Ville de Demain						
Étudier l'opportunité de la création d'un centre culturel et de congrès à Bracieux, en lien avec le Domaine national de Chambord						
Lancer une étude d'opportunité pour un magasin de producteur agricole, partenariat Ch Agri41	CCGC/PVD			Chambre d'agriculture		
Étudier l'opportunité d'une market place	CCGC/PVD					
Cartographier les commerces de Bracieux par type, et leur vacance	CCGC/PVD			Pilote 41		

AXE 7.2 : EXPÉRIMENTER LA CRÉATION DE « POINTS MULTI SERVICES » DANS LES VILLAGES

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Diffusion culturelle

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Au regard des limites constatées du modèle économique de la politique communautaire de soutien du dernier commerce dans certains villages, il s'agit ici d'accompagner des démarches innovantes en promouvant le concept de « points multi-services » mixant services marchands, services non marchands, centre de ressources de la vie associative, etc.

Il s'agit également d'impliquer les initiatives culturelles ou associatives existantes dans les villages en vue d'intégrer une dimension d'animation permettant de faire de ces points multi services, des lieux de vie de proximité. Par ailleurs, des articulations seront possibles avec les démarches « Point Information Habitat » et l'Espace France Services. L'axe de travail comprendra deux volets principaux :

- Travail de « Benchmarking » et organisation de visites sur sites concernant des démarches innovantes en d'autres lieux : café associatif, points de commercialisation de produits de terroirs, commerce itinérant, etc.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service à déterminer

AXE 7.3 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Dans le cadre de la politique en faveur de l'habitat, la CCGC doit mettre en œuvre les objectifs qu'elle s'est fixée dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, et notamment le renforcement des offres locatives privées et sociale, le développement de résidences adaptées à destination des personnes âgées et dépendantes ou encore la création d'une offre de logement à destination des jeunes, etc.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs, il est proposé ici une démarche qui pourrait relever de « l'urbanisme contractuel », en définissant une programmation concertée et des engagements respectifs de la CCGC, des communes, des lotisseurs et des bailleurs sociaux pour s'assurer de l'équilibre financier des opérations portant sur la réalisation de logements sociaux ou de logements adaptés aux personnes âgées ou dépendantes, voire de l'accès à la propriété.

La réalisation d'une approche coordonnée à l'échelle du bloc communal, permet de renforcer le pouvoir de négociation notamment auprès des bailleurs sociaux et des lotisseurs et de s'assurer d'un équilibre financier global des opérations à l'échelle des 16 communes.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Habitat

AXE 7.3 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Mettre en place un observatoire de l'habitat						
Lancer une étude pour mieux connaître les raisons de la vacance						Cartographier la vacance dans le cadre du PVD en lien avec Pilote41
Création d'une structure d'hébergement pour saisonniers et jeunes en formation						
Accueil des Gens du Voyage						
MOUS - Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale - Commune CCGC-CCBVL						

AXE 7.4 : EXPÉRIMENTER LA CRÉATION D'UNE « MAISON DE L'HABITAT »

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Au regard des enjeux de revitalisation des centres bourgs, de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique du bâti existant et de promotion de formes et types d'habitat alternatifs au pavillon individuel, il est proposé la mise en place d'un guichet d'information et de sensibilisation unique à destination des particuliers. Ce guichet d'information est un point d'entrée multi thématiques :

- Conseils sur l'ensemble des questions relatives à l'habitat : qualité du bâti, opérations BIMBY, performance énergétique, aides financières, etc. ;
- Son fonctionnement mobilisera en premier lieu les services IAE et Habitat de la CCGC, le CAUE 41, ADIL 41, la Plateforme énergétique territoriale de l'entente intercommunautaire CCGC-CCBVL, des intervenants au titre de la promotion des « opérations BIMBY », etc.
- Des articulations possibles seront à rechercher avec la démarche « Points multi services » dans les villages

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Habitat & Transition Ecologique , Service IAU,

AXE 7.5 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEUR PROJET D'URBANISME OPÉRATIONNEL

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace ; Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Au regard des enjeux de revitalisation des centres bourgs, de rénovation, de promotion de formes et types d'habitat durable alternatifs au pavillon individuel, il est proposé une assistance aux communes qui le souhaite dans leurs diverses opérations d'aménagement opérationnels.

Deux principaux types d'actions sont ici proposés :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des communes pour formaliser des cahiers des charges et des prescriptions à destination des lotisseurs en vue de s'assurer de la qualité urbaine, paysagère et environnementale des opérations ;
- Soutien communautaire à la réalisation de 3-4 « opérations pilotes » d'urbanisme opérationnel exemplaire, du type densification-réhabilitation en cœur d'ilots au sein des centres bourgs – opérations Bimby « Build in my back yard », lotissements au label « écoquartier », révélation des points d'eau, des écoulements des eaux pluviales et du patrimoine vernaculaire qui y est lié (lavoir, monuments auprès des sources), etc.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Habitat, Service Urbanisme



PRIORITÉ 8 : Favoriser le bien-être ensemble : solidarité, services de proximité et actions culturelles en direction des populations locales

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX

L'adhésion des populations au territoire de projet que constitue le Grand Chambord suppose d'une part, d'apporter des réponses locales fortes en termes de développement économique et d'aménagement de l'espace, ce qui renvoie aux compétences obligatoires de la CCGC et d'autre part, d'être également présent sur la question des services de proximité à destination de toutes les populations. La présente priorité s'attache à apporter des réponses à ce second défi pour le territoire, en requestionnant et revisitant la proximité.

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Élaborer le projet Social de Territoire
- Ancrer la culture comme levier de développement et conduire des actions de médiations culturelles à destination des populations locales
- Créer un schéma d'aménagement des équipements sportifs

AXE 8.1 : ÉLABORER UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Pas de compétence communautaire à ce jour

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Pas de compétence communautaire à ce jour

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Le territoire communautaire n'échappe pas aux enjeux de renouvellement de l'offre de santé de proximité au regard du vieillissement des professionnels de santé. Pour autant, les situations apparaissent contrastées selon les secteurs et les réponses à rechercher supposent de s'inscrire selon un périmètre territorial élargi en prenant par exemple en compte les offres déployées sur l'agglomération blaisoise. En la matière, l'axe de travail propose :

- L'interpellation et la contribution communautaires à l'élaboration d'un diagnostic prospectif de l'évolution de l'offre de santé de proximité. Démarche portée à l'échelle du Pays des Châteaux : anticipation du renouvellement des professionnels de santé ;
- L'inscription éventuelle dans le dispositif PAIS 41 (plateforme alternative d'innovation en santé) dans un cadre intercommunautaire et en partenariat avec le Département.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service

Au regard des enjeux de renouvellement des services de proximité sur le territoire communautaire non structurés à partir d'un pôle de services unique, des questions de maintien de l'accès aux services et aux droits pour toutes les populations, de la généralisation progressive des pratiques de dématérialisation, des enjeux de revitalisation des centres bourgs, il est apparu pertinent de structurer et de renforcer les fonctions de primo accueil et de primo information toutes thématiques confondues de services à l'échelle du territoire communautaire. Cette action vise à s'appuyer sur la démarche de MSAP portée actuellement par La Poste en l'intégrant pleinement dans la stratégie communautaire de renforcement de la primo information. Des partenariats et des échanges pourront par ailleurs être développés avec la MSAP de la CCBVL.

Plusieurs axes de travail pourraient ainsi être développés :

- Structuration de la médiation sociale, de la médiation numérique et du primo accueil / primo information en capitalisant les actions actuellement déployées par les communes de Mont-Près-Chambord et St-Laurent-Nouan;
- Implication des secrétariats de mairie et articulation possible avec le développement des « Points multi services » dans les villages : anticipation du renouvellement des secrétaires de mairie via la création éventuelle de postes mixtes (secrétaire de mairie – agent MSAP) ;
- Organisation possible de permanences dans les tiers lieux : mairies, points multi services, etc.
- Mobilisation des partenaires du dispositif MSAP : État (financement DETR), CAF, Pôle Emploi, CARSAT, MSA, etc.
- Conventonnement possible sur la médiation sociale avec le Département (Maison de la Solidarité) ;
- Articulation possible avec les démarches « Point Information Habitat » et « Points de lecture publique ».

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Pas de compétence communautaire à ce jour

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

La CCGC n'exerce pas de compétences à ce jour en matière d'offres de services à destination de la petite enfance, de l'enfance ou de la jeunesse-adolescence. Ces compétences de proximité sont aujourd'hui exercées par les communes ou dans le cadre de coopérations intercommunales ponctuelles. Sans anticiper sur d'éventuelles prises de compétences communautaires en la matière, il est apparu nécessaire de définir un projet commun CCGC – communes fondé sur un diagnostic partagé des enjeux, la recherche de réponses innovantes et une redéfinition éventuelle des portages, en portant la focale sur le champ de l'enfance et de l'adolescence.

L'axe de travail abordera notamment les points suivants :

- Un diagnostic partagé des offres existantes et des besoins prospectifs sur les champs de la petite enfance, du périscolaire, de l'extrascolaire et à destination des

AXE 8.1 : ÉLABORER UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Accès aux soins médicaux						
Renforcer l'accessibilité aux actions de prévention et à l'éducation thérapeutique				ARS, FRAPS, CARSAT, MSA, DAC Santé Escale41		
Accompagner les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé				ARS		
Soutien à la parentalité						
Développer les lieux d'accueil et de rencontre des jeunes parents				CAF, REAPP, SPEEJ du territoire, Tout P'tits 41, PMI		
Harmoniser l'offre de service petite enfance / enfance / jeunesse sur le territoire	Communes + CCGC		2021	CAF, communes	Convention Territoriale Globale	Signature de la convention juin 2021
Accès aux services et aux droits						
Développer des solutions de mobilité (en lien avec le PCAET)						Pas de compétence Mobilité de la CCGC mais volonté de réfléchir à des solutions de mobilité alternatives et respectueuses de l'environnement
Élaborer un projet d'Espace France Services en lien avec les accueils des mairies	CCGC – La Poste		2021	9 opérateurs: Min de l'Intérieur, Min des Finances, CNAV, CAF, Pôle Emploi, MSA, CARSAT, La Poste, ANTS	EFS	Ouverture prévisionnelles de 2 EFS sur le territoire de la CCGC: St-Laurent-Nouan et Bracieux
Prévenir et accompagner la perte d'autonomie						
Convention avec "EHPAD "La Bonne Bonne" pour						

AXE 8.2 : ANCRER LA CULTURE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET CONDUIRE DES ACTIONS DE MÉDIATIONS CULTURELLES À DESTINATION DES POPULATIONS LOCALES

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Projet artistique et culturel de territoire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Au regard des enjeux de renouvellement des services de proximité sur le territoire communautaire non structuré à partir d'un pôle de services unique, des questions de maintien de l'accès aux services et aux droits pour toutes les populations, de renforcement de l'accès à la culture pour tous. Il s'agit ici de poursuivre les interventions communautaires en matière d'actions culturelles, d'éducation artistique, de résidences d'artistes, de médiation et d'aide au transport en direction des lieux culturels et scientifiques du territoire. On citera par ailleurs les actions suivantes :

- Mettre en œuvre des projets participatifs dans le cadre de résidence d'artiste ;
- Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics (public scolaire, public empêché, etc.) ;
- Accompagner, coordonner des actions culturelles du Domaine de Chambord.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service Culture

AXE 8.2 : ANCRER LA CULTURE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET CONDUIRE DES ACTIONS DE MÉDIATIONS CULTURELLES À DESTINATION DES POPULATIONS LOCALES

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Accompagner la programmation artistique du DN de Chambord						
Mettre en œuvre des projets participatifs et de rencontres entre artistes et habitants par des résidences de territoire.	CCGC/PVD					Pour Bracieux : Projet collaboratif art de rue, cavalcade, ,,,
Création d'un espace culturel (Grange de Saint Dyé sur Loire)						
Poursuivre le développement d'un projet de diffusion culturelle estival en lien avec les communes et le DN de Chambord						
Poursuivre le développement de l'éducation artistique en direction des publics scolaires et empêchés						
Favoriser le développement de l'enseignement musical sur le territoire	CCGC/PVD					Projet d'une annexe de l'école de musique sur Bracieux

AXE 8.3 : CRÉER UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENT SPORTIFS

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Pas de compétence communautaire à ce jour

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Concernant, la création et la gestion des équipements sportifs du territoire, qui est par définition une compétence partagée entre les équipements d'intérêt

communautaire et les équipements de proximité gérés par les communes, il apparaît opportun de déployer une stratégie consolidée dans le cadre du bloc communal en

se dotant d'une vision partagée des offres sportives et en définissant des priorités communes.

C'est dans ce cadre qu'il apparaîtra opportun de créer de nouveaux équipements structurants pour l'ensemble du territoire et de définir des partenariats clarifiés dans les

usages quotidiens des équipements entre communes et intercommunalité.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Service à déterminer

AXE 8.3 : CRÉER UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENT SPORTIFS

Plan d'actions :	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Année de lancement	Partenaires	Dispositif contractuel	Commentaires
Évaluer le "parfait achèvement" de deux courts de tennis couverts à Huisseau sur Cosson						
Rénover le gymnase de Bracieux en intégrant un nouveau Dojo.						
Définir des conventions de MAD des équipements aux communes d'accueil dans une relation "Propriétaire-Locataire »						



PRIORITÉ 9 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE POUR ASSEOIR LE FONCTIONNEMENT DE LA CC

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX

Cette priorité portant sur la gouvernance est de nature transversale, au sens où elle conditionne les capacités du Grand Chambord à mettre en œuvre les priorités thématiques détaillées.

Il s'agit ici de mettre en œuvre localement le principe de subsidiarité au sein du bloc communal en clarifiant au mieux la ligne de partage entre communes et intercommunalité. Il s'agit également de promouvoir à la refondation des partenariats avec les territoires voisins ou les partenaires institutionnels dans un contexte par définition mouvant

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Renforcer les pratiques de mutualisation à l'échelle communautaire mais également dans chacun des secteurs et les approches consolidées du bloc communal
- Évaluer et adapter le schéma de gouvernance communautaire
- Réaliser un Pacte Fiscal et Financier
- Constituer un conseil de développement représentatif du territoire
- Engager une réflexion stratégique sur l'évolution du paysage institutionnel communal, communautaire et inter territoriale
- Engager une réflexion stratégique sur l'évolution du système d'informations du territoire



PRIORITÉ 10 :

***PROMOUVOIR LE
TERRITOIRE, SES QUALITÉS
ET SON DYNAMISME.
ACCROÎTRE LE SENTIMENT
D'APPARTENANCE DE SES
HABITANTS ET FORGER
UNE IDENTITÉ PARTAGÉE
DU TERRITOIRE***

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX

Cette priorité portant sur la gouvernance est de nature transversale, au sens où elle conditionne les capacités du Grand Chambord à mettre en œuvre les priorités thématiques détaillées.

Il s'agit ici de mettre en œuvre localement le principe de subsidiarité au sein du bloc communal en clarifiant au mieux la ligne de partage entre communes et intercommunalité. Il s'agit également de promouvoir à la refondation des partenariats avec les territoires voisins ou les partenaires institutionnels dans un contexte par définition mouvant

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Renforcer les pratiques de mutualisation à l'échelle communautaire mais également dans chacun des secteurs et les approches consolidées du bloc communal
- Évaluer et adapter le schéma de gouvernance communautaire
- Réaliser un Pacte Fiscal et Financier
- Constituer un conseil de développement représentatif du territoire
- Engager une réflexion stratégique sur l'évolution du paysage institutionnel communal, communautaire et inter territoriale
- Engager une réflexion stratégique sur l'évolution du système d'informations du territoire

10.1 Mettre en place une Place de marché commerciale virtuelle Grand Chambord

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement économique et promotion économique du territoire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Cibles : commerçants, artisans, producteurs locaux, associations...

Objectifs :

1. Renforcement de leur présence sur Internet
2. Rassembler sur une unique plate-forme e-commerce tout ce qui peut être acheté sur le territoire

Action : Place de marché unique pour

- Acheter / réserver et payer (option) un produit chez une commerçants ou producteur
- Mettre en place le click & collect
- Acheter un billet de spectacle, de match de sport, d'accès à un service municipal, communautaire, privé
- Souscrire une cotisation à une association

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Développement économique et Communication

10.2 Etendre le champ d'usage de la carte de fidélité Chambord

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE
- Développement économique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Cibles : commerçants, artisans, producteurs locaux, associations...

Objectifs :

1. Renforcement de l'appartenance territoriale et du sentiment d'exceptionnalité due à Chambord
2. Elargir les bénéfices issus de la carte de fidélité Chambord

Action :

- Proposer au Domaine national d'étendre les effets de la possession de la carte à d'autres professionnels
- Proposer aux commerçants, sites, services... de définir des offres promotionnelles ou préférentielles aux porteurs de la carte Chambord
- Communiquer

Option supplémentaire : Etendre l'achat de la carte au entrepreneurs dont le siège social est sur la CCGC, même si, personnellement ils n'y habitent pas, et aux salariés des entreprises, des services publics, des associations... établis sur le territoire de la CCGC

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE
- Développement économique et Communication



PRIORITÉ 11 : RENFORCER LA GOUVERNANCE PARTAGÉE DU TERRITOIRE

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX

Cette priorité portant sur la gouvernance est de nature transversale, au sens où elle conditionne les capacités du Grand Chambord à mettre en œuvre les priorités thématiques détaillées.

Il s'agit ici de mettre en œuvre localement le principe de subsidiarité au sein du bloc communal en clarifiant au mieux la ligne de partage entre communes et intercommunalité. Il s'agit également de promouvoir à la refondation des partenariats avec les territoires voisins ou les partenaires institutionnels dans un contexte par définition mouvant

La priorité se traduit par les axes de travail suivants :

- Renforcer les pratiques de mutualisation à l'échelle communautaire mais également dans chacun des secteurs et les approches consolidées du bloc communal
- Évaluer et adapter le schéma de gouvernance communautaire
- Réaliser un Pacte Fiscal et Financier
- Constituer un conseil de développement représentatif du territoire
- Engager une réflexion stratégique sur l'évolution du paysage institutionnel communal, communautaire et inter territoriale
- Engager une réflexion stratégique sur l'évolution du système d'informations du territoire

AXE 9.1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE MUTUALISATION À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE MAIS ÉGALEMENT DANS CHACUN DES SECTEURS ET LES APPROCHES CONSOLIDÉES DU BLOC COMMUNAL

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Voiries d'intérêt communautaire ; Services techniques ; Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs couverts d'intérêt communautaire ; Autres compétences éventuelles

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

Des pratiques de mutualisation ont été engagées notamment au niveau des services techniques entre la CCGC et les communes. Au-delà de ces premières démarches vécues à titre expérimentale, il s'agit d'évaluer les pratiques existantes, consolider et approfondir ces pratiques, notamment aux échelles communautaire et/ou de secteurs Est, Ouest et Sud. L'évaluation des pratiques de mutualisation doit notamment intégrer les pratiques de mutualisation réalisées à titre gracieux par la CCGC au bénéfice des communes.

Concernant, la création et la gestion des équipements sportifs du territoire, qui est par définition une compétence partagée entre les équipements d'intérêt communautaire et les équipements de proximité gérés par les communes, il apparaît opportun de déployer une approche consolidée dans le cadre du bloc communal, tout particulièrement sur les points suivants :

- Un travail de clarification des responsabilités entre la CCGC et les communes en matière de gestion quotidienne des équipements sportifs d'intérêt communautaire dans la mesure où il s'avérerait le cas échéant, intéressant de déléguer certaines tâches de gestion courante aux communes afin de s'assurer d'une plus forte réactivité dans le fonctionnement du service ;
- Le développement de mutualisations à l'échelle communautaire ou par secteur de l'entretien, de la maintenance et de la gestion quotidienne de certains équipements sportifs communaux ;
- La réflexion sur la mise en place éventuelle d'une ingénierie communautaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bénéfice des communes.

Il est proposé ici la réalisation d'un Pacte financier et fiscal du bloc communal en vue de s'accorder sur une stratégie commune du bloc communal, gage de cohérence notamment en termes de pression fiscale à venir vis-à-vis des ménages et des entreprises du territoire. La réalisation du Pacte financier et fiscal permettrait le cas échéant, de sortir des règles de droit commun concernant la fixation des attributions de compensation financières versées aux communes et de faire jouer des mécanismes spécifiques de solidarité financière intercommunale, si cela est souhaité par les élus communautaires.

AXE 9.2 : ÉVALUER ET ADAPTER LE SCHÉMA DE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Direction générale et administration générale

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

En vue d'améliorer la gouvernance locale tant au niveau des modalités de collaboration et de prise de décisions politiques et technique au sein de la CCGC que sur le plan du fonctionnement du tandem CCGC / 16 communes, il est ici proposé une révision de la Charte de gouvernance abordant notamment les points suivants :

- La réorganisation des commissions thématiques à partir des 4 pôles du développement durable : Aménagement-Environnement, Développement économique et touristique, Services à la population et Ressources/Fonctions supports ;
- La création de commissions territoriales par secteurs Est, Ouest et Sud : transversalité des approches, mobilisation « à la carte » et capacité renforcée de mobilisation de l'ensemble des élus municipaux et de prise en compte des préoccupations ascendantes ;
- La délégation éventuelle de compétences du conseil communautaire à la Conférence des maires en vue d'alléger les ordres du jour des séances de conseil communautaire et de faciliter les échanges et les débats ;
- La facilitation et renforcement éventuels des conditions de transmission de l'information communautaire aux conseils municipaux et aux secrétariats de mairie ;
- L'organisation accrue des modalités de représentation, d'implication et d'interpellation de la CCGC au sein des instances supra communautaires : Pays des Châteaux, Syndicat du SCOT du Blaisois, SIEOM, SEBB, SMETABA, etc.

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Administration générale

AXE 9.3 : ELABORER LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Direction générale et administration générale

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'AXE DE TRAVAIL

SERVICES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Administration générale

PROJET DE TERRITOIRE

- 1 - Un territoire résilient, qui adopte une gestion durable et plus sobre de ses ressources
 2- Un territoire unifié, qui allie proximité et équité pour ses habitants, et qui s'inscrit avec ses partenaires au cœur de l'axe ligérien
 3- Une attractivité diversifiée du territoire, qui valorise ses singularités paysagères, qui intensifie son dynamisme rural

COMPETENCES	Développement durable	Urbanisme	Habitat
ATOUS	Structuration d'une politique à l'échelle de l'entente intercommunautaire (PCAET et service unifié HTE) Majeure partie du territoire agricole ou forestier = important puit de carbone Engagement dans une démarche Citergie Environnement : Trois quarts du territoire couverts par des espaces naturels protégés et inventoriés Agriculture : des exploitations agricoles en diversification et culture biologique de plus en plus importante sur le territoire	Un positionnement stratégique sur l'axe ligérien Au cœur d'un maillage de polarités locales et régionales, et bien connectée à elles ; inscrit dans la dynamique de partenariats et de cadres de développement, notamment réglementaires, accompagnant l'axe ligérien Un cadre de vie rural riche et diversifié Développement urbain historique, issu d'une diversité géographique qui structure et marque le territoire encore aujourd'hui ; trois quarts du territoire couverts par des espaces naturels protégés et inventoriés répartis sur trois milieux principaux : aquatique / boisés / herbacé Une dualité entre paysages ruraux du quotidien et un paysage d'exception Singularités de la Petite Beauce et du Val de Loire	Un parc de logements présentant divers avantages Des dynamiques de l'habitat positives et encourageantes L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU)
FAIBLESSES	Environnement : un patrimoine environnemental fragilisé et peu protégé Vulnérabilité de la ressource en eau Forte dépendance aux produits pétroliers et gaz naturel d'origine fossile (70%) La production d'énergies renouvelables couvre moins de 9% des besoins en énergie Des équipements résidentiels de chauffage bois peu efficaces et émetteurs de polluants Absence de chauffage urbain Forte vulnérabilité liée aux risques inondation et retrait/gonflement d'argile, mais aussi aux éventuelles vagues de chaleur et canicules à venir et risques d'incendies de forêts Pollution atmosphérique en lien avec l'autoroute et l'agriculture Un territoire fortement dépendant à la mobilité individuelle Fragilité économique des ménages liée à la dépendance à la mobilité carbonée Une accessibilité aux services généraux faible au nord de la CCBVL Une acceptabilité limitée face aux nouvelles énergies	Une croissance démographique modérée qui repose principalement sur le solde migratoire (ce dernier étant essentiellement lié aux dynamiques économiques des années 2000) Des entités nord-sud qui répondent à des dynamiques contrastées : démographique, habitat, économique, touristique.	Un parc de logements cumulant plusieurs lacunes Des déséquilibres dans l'offre de logements
OPPORTUNITES	Le PLU comme élément de renforcement de la trame verte et bleue, de protection environnementale et d'adaptation aux changements climatiques Énergie : d'importants potentiels de réduction des consommations d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire. Des consommations d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire. Une volonté politique de favoriser l'intermodalité et les modes actifs	L'accueil de nouvelles formes d'habitat afin de préserver le cadre de vie rural tout en accueillant de nouveaux ménages (réhabilitation de logements ou bâtis anciens, densification, extensions qualitatives) Le déploiement d'une politique d'accueil pour répondre aux évolutions de la population (vieillesse, nouveaux ménages périurbains) ; offre d'économie résidentielle, logements adaptés, transports collectifs, etc. La démarche PLU pour "faire territoire" en s'appuyant sur des dénominateurs communs	Plusieurs potentialités dans le tissu bâti et social existant Un cadre de vie attractif et préservé
MENACES	Vulnérabilités liées au climat et à l'augmentation des aléas climatiques Vigilance sur la consommation d'espaces agricoles et la réorientation des productions agricoles pour les ENR vulnérabilité énergétique et économique des ménages liée à la mobilité individuelle et aux coûts de chauffage des logements	La détérioration des qualités paysagères et environnementales dû à un développement de l'habitat non vertueux La spécialisation du territoire autour de la filière logistique en perdant l'équilibre actuel dans la diversité des activités économiques au sein des ZAE La dévitalisation des centre-bourgs (vacance de logements dans les centres, déclin commercial...)	L'accroissement de plusieurs insuffisances et déséquilibres sur le territoire Plusieurs alertes identifiées dans les dynamiques récentes de l'habitat
ENJEUX	La réduction des GES : réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables	La définition et le renforcement de l'armature territoriale intercommunal	La revitalisation des centres-bourgs notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité, le maintien des services et des équipements, la revalorisation des espaces publics...
Transition écologique	L'adaptation aux changements climatiques	Le positionnement de l'intercommunalité Beauce Val de Loire dans une armature territoriale élargie aux territoires du SCOT	La répartition des logements selon une armature du territoire intercommunale redéfinie
Cohésion sociale	La sensibilisation des habitants aux enjeux de réduction des consommations et à leur impact	Un aménagement vertueux dans la conciliation des objectifs de production de logements et la réduction de la consommation foncière	La fonction résidentielle dans son contexte et l'amélioration du parcours résidentiel
Attractivité	La relocalisation de la production énergétique sur le territoire en cohérence et respect du territoire	Le maintien et la valorisation des spécificités locales (Petite Beauce, Val de Loire)	Une offre en logements ajustée aux ménages et aux personnes
ENJEUX TRANSVERSAUX	La préservation de la qualité de l'air	Le maintien et l'évolution de l'agriculture et l'installation de jeunes agriculteurs	La qualité de l'offre en logements
OBJECTIFS	La préservation du patrimoine agro-naturel et environnemental en tant que réserve carbone, de biodiversité, de santé Armature du territoire et inscription de cette armature à une échelle plus large L'importance d'intervenir dans les centralités existantes (centre-ville, centre-bourg) Veiller à la durabilité des aménagements et de l'urbanisme, en préservant le foncier et l'activité agricole Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain et rural : mettre en place les actions du plan de mobilité Diversifier les débouchés des productions agricoles et sylvicoles encourager les projets de méthanisation	Le dialogue avec le monde agricole	La communication sur l'offre résidentielle et le travail en partenariat avec les professionnels de l'immobilier
	Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain et rural : mettre en place les actions du plan de mobilité	Formuler une exigence de qualité dans l'aménagement et la mise en valeur des espaces publics, des paysages, du patrimoine bâti	Soutenir l'amélioration de la qualité des logements anciens et leur attractivité
	Accompagner l'évolution des entreprises et le développement des énergies renouvelables tout en préservant le cadre de vie (méthanisation, photovoltaïsme, bois énergie) (animer un débat sur l'éolien)	Favoriser la diversité et la qualité de l'offre de logements dans le but d'accueillir de nouvelles populations et structurer les services/équipements adaptés	Soutenir l'habitat en centre-bourg (vecteur de lien social, de vie de la commune et de mixité sociale)
	Se nourrir avec une alimentation plus saine, locale et bas carbone (objectif PAT)	Envisager et accompagner des opérations innovantes en termes de constructions (éco-hameaux, habitat partagé...)	Permettre la facilitation des parcours résidentiels
	Consommer en économisant les ressources	Maintenir les identités et spécificités rurales	Apporter une réponse aux besoins spécifiques (objectif de production en logement social notamment)
	Animer la mise en œuvre du PCAET et du PAT et mobiliser les acteurs du territoire	Préserver les espaces naturels et paysagers de la Petite Beauce et du Val de Loire	Accompagner la mise en place d'une ingénierie adaptée à la politique de l'habitat
	Se doter de moyens et d'une organisation à la hauteur des enjeux climat -air - énergie	Veiller à la revalorisation des centres-bourgs et travailler les fonctions, rôles et devenir des hameaux	Améliorer la communication sur les dispositifs d'aides à destination des collectivités, des bailleurs, des occupants, des propriétaires privés
	Animer la ZPS Petite Beauce	Favoriser le renouvellement urbain	

PROJET DE TERRITOIRE

- 1 - Un territoire résilient, qui adopte une gestion durable et plus sobre de ses ressources
2- Un territoire unifié, qui allie proximité et équité pour ses habitants, et qui s'inscrit avec ses partenaires au cœur de l'axe ligérien
3- Une attractivité diversifiée du territoire, qui valorise ses singularités paysagères, qui intensifie son dynamisme rural

Action prioritaire du projet de territoire		Action à inscrire au CRTE	
COMPETENCES	Développement durable	Urbanisme	Habitat
	Mise en oeuvre des actions du PCAET (Voir document annexe) : Création d' un réseau de points stops "intelligents", Etude des besoins de stations de recharge alternative sur le territoire, Elaboration de la cartographie et du schéma directeur des mobilités alternatives, Mise en oeuvre du schéma directeur des mobilités alternatives, Réalisation d' une étude de potentiel territorial des énergies renouvelables.	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) (en cours)	Mise en oeuvre des actions du PLH (Voir document annexe)
	Réhabiliter l'ancienne canche en espace de biodiversité (déjà commencé)	Elaboration de la procédure de Déclaration de Projet "Les 100 Planches" à Mer (modification document d'urbanisme)	Accompagnement du Développement des quartiers résidentiels d'intérêt intercommunaux (autour des zones d'emplois, des équipements...)
	Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	Procédure de Révision allégée zone de "La Mouée" à Mer (modification document d'urbanisme)	Informier, conseiller les habitants des essences végétales pour réaliser des clôtures durables ayant peu de développements (général moins de déchets verts de taille), en partenariat avec le CAUE
	Maves : mailler le territoire de déchèterie (carences sur Maves actuellement commune collectée par VAL ECO).	Accompagnement du programme Petites Villes de demain	
	Communiquer sur les aides d'acquisition de vélo assistance électrique et des véhicules électriques.	Réalisation d' une étude de redynamisation des centres bourgs	
ACTIONS	Développer des actions "bordures de champs" en partenariat avec l'association Hommes et Territoires	Accompagnement à la valorisation et à l'aménagement des centres bourgs	
	Installer des panneaux avant l'entrée de la ZPS sur les principaux axes rentrants (axe Blois vers Oucques, Mer vers Talcy, Vendôme vers Beaugency et inversement)	Accompagnement des communes sur l'enfouissement des réseaux.	
	Développer une signalétique visible pour valoriser les espaces naturels sensibles au sein de la CCBVL tels que L'Eperon de Roquezon (La Chapelle-St-M) ou la Haute Cisse (Maves).	Accompagnement des communes dans le réaménagement des locaux communaux (Mairie, Médiathèque...)	
	Développer le bus à hydrogène pour le transport scolaire	Développement de partenariat (SAFER, Chambre d'agriculture)	
	Accompagner la transition vers l'éclairage LED		
	Favoriser la création d'éco-quartiers		
	Accompagner à la construction de logements basse consommation		
	Développer des chemins de randonnées (rejoint la thématique tourisme)		
	Réaliser un atlas de la biodiversité intercommunale et des associations environnementales sur le territoire		

COMPETENCES	Développement économique	Tourisme
ATOUTS	<p>Une inscription dans les dynamiques ligériennes (attractivité économique multipolarisée - croissance du nombre d'emplois) Une activité agricole prégnante et garante de l'identité du territoire L'activité agricole représente 8,4% des emplois de la CCBVL (INSEE, 2017). La Surface Agricole Utilisée représente 76,6% (diagnostic agricole 2018). Une armature commerciale cohérente Mer et Oucques constituent les deux pôles commerciaux principaux du territoire. D'autres communes accueillent également des commerces et s'inscrivent comme des pôles secondaires. La proximité de Oucques avec l'entreprise du triangle à morée</p>	<p>Une intercommunalité située dans une zone fortement touristique et reconnue en tant que telle Pays de Châteaux, Loire à vélo, Loire Unesco... Une intercommunalité qui bénéficie de nombreuses portes d'entrée Gare TER SNCF de Mer, sortie d'autoroute de Mer (portes d'entrée vers le site de Chambord (1,5 M de visiteurs annuels)) La Loire à vélo, un vecteur d'attractivité 45 000 passages en 2020, 50 000 en 2019 Le Château de Talcy, un monument reconnu et inscrits dans les circuits 28500 visiteurs annuels Un territoire qui bénéficie d'un cadre paysager et environnemental remarquable Zone Natura 2000, terres agricoles (éco-tourisme, circuits courts...), patrimoine de Petite Beauce), la Loire (patrimoine mondial de l'Unesco), la forêt domaniale Une offre d'hébergement en développement</p>
FAIBLESSES	<p>Un développement économique centralisé Une faible densité en locaux commerciaux et en surface de vente Une fiscalité variable entre les zones d'activités existantes</p>	<p>Un territoire moins connu et reconnu comme destination touristique que les territoires voisins Un territoire qui ne porte pas aujourd'hui d'identité propre qui n'a pas de stratégie touristique partagée à l'échelle de l'intercommunalité. Une offre (commerciale, activités) encore peu développée Pas d'infrastructures modes doux pour « faire remonter » les cyclotouristes depuis la Loire à vélo vers le nord du territoire</p>
OPPORTUNITES	<p>Des polarités économiques secondaires qui accueillent des zones d'activités (ZA) pouvant répondre à l'équilibre économique recherché sur le territoire Une diversification dans les pratiques agricoles de plus en plus importante Une économie touristique possible à travers la création et le développement d'une nouvelle offre Le développement des métiers liés au nucléaire, plus particulièrement au grand carénage de la centrale de St Laurent L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et son arsenal d'outils réglementaires permettant d'accompagner le maintien du commerce dans les centre-bourgs De nouveaux outils d'accompagnement à la revitalisation des commerces</p>	<p>Un tourisme qui se tourne vers le local : consommation, expériences... La mise en valeur des paysages et des villages de Beauce Val de Loire et notamment de la Petite Beauce et Vallée de la Cisse Le Développement d'offres liées à l'agriculture : vente à la ferme, hébergement à la Ferme Des projets privés d'hébergements et d'accueil de groupes qui se développent Une offre de loisirs autour des plans d'eau dans les anciennes carrières (la création d'une base nautique baignade) Création d'une aire d'accueil pour les camping-cars Une communication intégrée à la destination Blois Chambord</p>
MEINAGES	<p>La spécialisation du territoire autour de la filière logistique en perdant l'équilibre actuel dans la diversité des activités économiques au sein des ZAE Des locaux commerciaux qui montrent des signes de vieillissement avec près d'un quart des locaux nécessitant une rénovation coûteuse Vigilance à maintenir sur les destinations de foncier commercial Ne plus pouvoir répondre en termes d'offre foncière à l'attractivité économique du territoire, plus particulièrement pour des TPE/PME Vigilance quant au maintien des métiers de la filière logistique</p>	<p>Il n'y a pas d'organisation, de coordination et finalement de stratégie intercommunale sur le tourisme Une répartition des compétences avec le Pays et l'OT Blois Chambord, pouvant nuire à l'action intercommunale La mise en place d'équipements ou d'offres décontextualisées qui ne profitent pas aux habitants et au territoire Ne pas pouvoir accompagner le développement de l'offre privée (foncier, aides, mise en visibilité)</p>
ENJEUX	<p>L'enclenchement d'un nouveau cycle de développement économique autour d'une économie de la proximité et de mise en valeur du territoire et de son cadre de vie</p>	<p>L'enclenchement d'un nouveau cycle de développement économique autour d'une économie de la proximité et de mise en valeur du territoire et de son cadre de vie</p>
Transition écologique	<p>Le maintien de la vitalité et de l'attractivité économique du territoire basé sur la valorisation des ressources et singularités du territoire</p>	<p>L'émergence d'une identité propre au territoire mettant en valeur son caractère rural tourné vers l'avenir, ses singularités et ses richesses locales</p>
Cohésion sociale	<p>L'équilibre économique entre les secteurs nord et sud</p>	<p>La mise en tourisme du territoire et l'affirmation du rôle de l'intercommunalité comme porteur et développeur d'une stratégie touristique, en partenariat avec les acteurs et institutions existantes</p>
Attractivité	<p>La valorisation des savoir-faire locaux</p>	<p>Le développement de voies douces entre Chambord et le territoire Beauce Val de Loire (connexion avec Muidés) Le renforcement de la communication Beauce Val de Loire, porte d'entrée de Chambord Le renforcement des liens autour de la Loire (connexion bateaux, la Loire à vélo)</p>
ENJEUX TRANSVERSAUX	<p>L'enclenchement d'un nouveau cycle de développement économique autour d'une économie de la proximité et de mise en valeur du territoire et de son cadre de vie L'équilibre économique entre les secteurs nord et sud</p>	<p>L'enclenchement d'un nouveau cycle de développement économique autour d'une économie de la proximité et de mise en valeur du territoire et de son cadre de vie</p>
OBJECTIFS	<p>Maintenir et renforcer l'attractivité économique du territoire (filière agricole, commerciale, artisanale, services...) en s'appuyant sur les structures et ressources existantes : axes routiers, ZAE, cellules commerciales Développer les outils et la couverture numérique Diversifier les secteurs économiques et développer le tourisme Rester en capacité d'accueillir de nouvelles entreprises et de répondre aux attentes de nouvelles clientèles (par exemple touristiques) Accompagner les entreprises et leurs salariés dans les mutations (énergétiques, technologiques...) vers une économie responsable, créatrice d'emplois/aménager et équiper les zones d'activités / requalifier les friches industrielles ; soutenir le développement de la filière « énergie » ; promouvoir les productions locales Renforcer le maillage territorial : affirmer la fonction de centralités commerciales principales de Mer et Oucques (diversification de l'offre d'activités et de services) et développer l'offre de services dans les pôles secondaires pour garantir un maillage suffisant du territoire. ¶ Agir pour le maintien des commerces et faire connaître l'offre commerciale du territoire (maintenir le « dernier commerce » ; revitaliser l'offre commerciale des pôles de Mer et Oucques, accompagner l'aménagement commercial et la remise sur le marché des locaux commerciaux vacants de centre-bourgs)</p>	<p>Identifier et valoriser le potentiel touristique du territoire par une offre différenciée, appuyée sur les spécificités du territoire, en complémentarité et en synergie avec l'attractivité du Val de Loire et des châteaux. Créer une identité touristique dans la destination, valorisant son caractère rural tourné vers l'avenir, et tirant parti des richesses multiples et des singularités du territoire recenser, mettre en visibilité et valoriser l'offre existante, intercommunale, communale et privée, (offre d'activités et de découverte, offre d'accueil, offre événementielle notamment culturelle) en lien avec l'OT Communiquer plus largement autour de cette identité coordonner et développer l'offre autour d'une stratégie touristique intercommunale (harmoniser les initiatives communales, identifier de nouvelles offres à mettre en place) Mailler le territoire autour de parcours thématiques Soutenir les événements qui ont un rayonnement sur le territoire Permettre l'emploi touristique saisonnier sur le territoire (coordination autour de l'habitat temporaire) Développer et renforcer la coopération avec l'OT</p>

COMPETENCES	Actions prioritaires du projet de territoire	Action à inscrire au CRTE
<p>ACTIONS</p>	<p>Développement économique</p> <p>Création d'un observatoire des locaux d'activités vacants pour répondre à des porteurs de projets, des agences immobilières.</p> <p>Renforcement du suivi des locaux propriétés de la CCBVL (état des lieux, suivi ...) (ateliers et commerces) avec les services techniques et juridiques</p> <p>Acquisition d'un outil d'organisation type CRM pour capitaliser les informations du territoire</p> <p>Création d'une SEM foncière à l'échelle de l'entente pour agir sur la remise de locaux vacants et dégradés sur le marché</p> <p>Accompagnement de l'association des commerçants de Mer pour animer et mettre en avant le centre-ville et ses spécificités.</p> <p>Mise en place d'animations, pour faire connaître le centre-ville et ses commerces aux habitants du territoire.</p> <p>Faire de la halle un objet central du centre-ville (hors compétence)</p> <p>Renforcement de la partie nord de la rue Jean et Guy Duteims (par du transfert de commerces et des aménagements urbains) et en faire le « cœur » commerçant.</p> <p>Création d'une entrée de centre-ville : carrefour route nationale / avenue Maunoury avec l'installation de la boulangerie RR, signalétique et aménagements urbains(fait)</p> <p>Communiquer sur la capacité de stationnement du centre-ville (hors compétence)</p> <p>Amélioration de la signalétique commerciale</p> <p>Création d'une vieille commerciale.</p> <p>Mise en place d'animations sur les pôles de proximité.</p> <p>Création d'une même signalétique (échelle communauté de communes) pour les pôles de proximité.</p> <p>Communication collective, afin de faire connaître l'offre commerciale présente aux habitants du territoire.</p> <p>Développement d'une application pour smartphone pour faire découvrir le territoire et ses commerces</p> <p>Structuration du service développement économique (stratégie - priorités - besoins en ressources humaines, techniques....)</p> <p>Etude de mise en place de co-working sur le territoire intercommunal</p> <p>Etude d'aménagement globale sur la ZA des Portes de Chambord</p> <p>Optimisation le foncier disponible sur le territoire (en lien avec l'élaboration du PLUJ)</p> <p>Organisation d'un Forum de l'Emploi</p> <p>Organisation d'une soirée des acteurs économiques</p> <p>Elaboration de la politique locale du commerce à l'échelle intercommunale</p> <p>Accompagnement des entreprises pour leur numérisation / digitalisation</p> <p>Mise en place d'une permanence mensuelle pour les porteurs de projet (création/ reprise d'entreprise)</p> <p>Transfert du service sur le site de la Maison des Entreprises et de la Formation</p> <p>Accompagnement du démarrage de la maison des Entreprises et de la Formation</p> <p>Participation aux actions liées à la mobilité et au logement/ hébergement pour favoriser l'accès à l'emploi</p> <p>Accompagnement des commerçants de Oucques en cohérence avec Petite ville de Demain</p> <p>Accompagnement du développement des marchés des villages et des villes du territoire</p> <p>Accompagnement à la création de maisons de santé</p> <p>Accompagnement à la construction de nouvelle casernes de pompiers(hors compétence).</p> <p>Accompagnement à la diversification des entreprises sur le territoire</p> <p>Création d'un port sec sur le secteur de Mer (étude de faisabilité et mise en œuvre)</p> <p>Vitalisation d'un terrain pour installation d'une station essence à Oucques</p>	<p>Tourisme</p> <p>Etude de faisabilité pour la création d'un bureau d'information touristique</p> <p>Mise en place d'une signalétique touristique</p> <p>Définition de la stratégie de développement touristique du territoire</p> <p>Etude pour la création d'une base de loisirs Val de Loire</p> <p>Valorisation du petit patrimoine : suite à donner à l'étude CAUE menée en 2017</p> <p>Création d'itinéraires de randonnée (géocatchings, parcours pédagogiques,...)</p> <p>Développement des itinéraires cyclables du territoire en cohérence avec le schéma de développement des mobilités douces</p> <p>Accompagnement des hébergeurs à la professionnalisation de leur activité : outils numériques, la réservation en ligne, renforcer leur rôle d'ambassadeur</p> <p>Création d'un support de communication du territoire mettant en avant les richesses du territoire (vidéo, papier, numérique)</p> <p>Développement des collaborations avec le Pays des châteaux et l'OT afin que la promotion du territoire soit inscrite dans celle de la destination</p> <p>Développement de l'accueil vélo et campings cars en créant des aires d'accueil, en faisant la promotion des producteurs locaux et commerces de proximité (bons d'achats)</p> <p>Développement la location de vélos au niveau de la gare de Mer</p> <p>Recensement des événements culturels et autres et organiser la communication pour en faire la promotion à travers la compétence tourisme : Festival de musique classique (à Mer et Talcy) – 9^{ème} édition, Première édition de photo nature animalière</p> <p>Développement des partenariats : conservateur du château de Talcy, ...</p> <p>Programmation de séances de cinéma en plein air</p> <p>Création d'une piste cyclable entre Mer et Talcy</p> <p>Création d'une piste cyclable entre Muides et le Parc de Chambord</p> <p>Aménagement de la base de loisirs du Domino</p>

COMPETENCES	Petite enfance	Scolaire	Jeunesse	Enseignement musicale	Solidarité et cohésion sociale
ATOUTS	<p>Une offre d'accueil pour la petite enfance diversifiée et dynamique (accueil collectif et individuel)</p> <p>RAM</p> <p>Itinérance ; aide à la recherche des AM pour les familles ; soutien administratif auprès des familles et des assistantes maternelles (contrat de travail...)</p> <p>Mult accueil</p> <p>Fort taux de satisfaction des familles ; tarifs adaptés aux revenus et à la composition des familles grâce au soutien de la CAF ; fournitures des couches, des repas et des produits d'hygiène ; des locaux fonctionnels ; un taux d'encadrement adapté et propice à une bonne prise en charge des enfants ; la stabilité de l'équipe ; l'intervention d'un psychologue.</p>	<p>Une restructuration fonctionnelle depuis le transfert de compétences</p> <p>Le transfert de la compétence « affaires scolaires » à l'intercommunalité permet à tous les établissements scolaires d'avoir le même interlocuteur ce qui favorise les échanges de bonnes pratiques entre écoles</p> <p>Un déoupage en 3 secteurs scolaires clairement identifiés</p> <p>Du personnel bénéficiant de temps de travail</p> <p>Un meilleur accès à des formations collectives</p> <p>Le lancement de travaux dans certaines écoles de la CCBVL</p> <p>Une mutualisation des agents</p> <p>Une uniformisation dans la prise en compte des besoins permettant une gestion plus efficace</p> <p>Un accompagnement aux situations de handicap dans la scolarité ;</p> <p>Une classe Ulis à l'école et au collège (public et privé).</p>	<p>Ouverture des structures tout au long de l'année</p> <p>Continuité de la politique éducative en direction des 3,26 ans (de la petite enfance au PLU)</p> <p>Les moyens financiers et humains octroyés par les élus</p> <p>Le maillage du territoire pour les ALSH</p> <p>L'architecture de l'organigramme permettant de fluidifier les relations entre les services</p> <p>La stabilité au sein de l'équipe, avec des animateurs implantés sur le territoire et identifiés, ce qui favorise les relations avec les usagers et les partenaires</p> <p>La qualité des échanges et la confiance réciproque entre élus et techniciens</p> <p>L'adaptabilité et la réactivité des équipes</p>	<p>Une offre musicale historique</p> <p>Une offre musicale dispensée sur 3 sites avec une disponibilité importante</p> <p>Des enseignants professionnels</p> <p>Des enseignements musicaux diversifiés</p> <p>Des interventions auprès des classes</p> <p>Des ateliers musicaux</p> <p>Des interventions ponctuelles dans certaines communes</p> <p>Ensemble instrumental (alto, balacada, musiques actuelles, jazz, atelier chanson, chorale adultes, chorale enfants, orchestre junior).</p>	
FAIBLESSES	<p>Le vieillissement des assistantes maternelles</p> <p>Une offre d'accueil collectif de service public uniquement dans le sud du territoire</p> <p>Une offre d'accueil collectif privée dans le nord du territoire</p>	<p>Des disparités dans les activités proposées aux élèves (sport, musique et art plastique ne sont pas répartis à la même fréquence selon les secteurs)</p> <p>Absence de lycées sur le territoire ; un million manquant à la formation des jeunes</p> <p>Une chute des effectifs scolaires</p> <p>Le mauvais état des établissements scolaires</p> <p>Une partie des élèves vont dans des collèges en dehors de la CCBVL</p> <p>Le mauvais état du patrimoine bâti scolaire (surtout l'école et la Chapelle-Saint-Martin)</p> <p>Des difficultés de recrutement (notamment dans le secteur nord)</p> <p>Des disparités en termes de réactivité des services techniques selon les communes (partenariat avec les services techniques des communes qui fonctionne plus ou moins bien).</p>	<p>L'inégalité territoriale en matière de proposition d'activités à destination du public ados</p> <p>La communication en direction des usagers et des non-usagers</p> <p>Le problème de mobilité pour se rendre sur les lieux d'activités</p> <p>Une disparité territoriale concernant les locaux qui accueillent les ALSH</p> <p>Un volume d'animateurs parfois insuffisant pour le nombre d'enfants</p> <p>potentiellement à encadrer (liste d'attente)</p> <p>Pas d'accueil de loisir en août sur le secteur Marchenoir/St Léonard</p>	<p>Une offre d'instruments différenciée entre les différents sites</p> <p>Une tarification variable entre les différents sites</p> <p>Des horaires harmonisés mais inadaptés aux spécificités locales</p> <p>Absence d'une offre d'enseignement musical à Oucques-La-Nouvelle</p> <p>Difficulté à toucher des élèves éloignés des sites dispensant l'offre musicale</p> <p>Une offre qui ne propose pas certaines diversifications</p>	
OPPORTUNITES	<p>Réalisation récente d'une enquête de satisfaction anonyme auprès des familles</p> <p>Elle a été menée en janvier 2021 sur l'accueil, le fonctionnement et la vie quotidienne dans la structure</p> <p>Les P tits loup s : 81,13% de retours, une note globale de 9,35/10 et surtout tous les commentaires des familles qui ont été repris afin d'apporter une réponse et le cas échéant modifier le fonctionnement.</p> <p>Travail en cours sur la structuration de l'accueil en « petites familles » dans les trois espaces de vie avec en moyenne 4 bébés, 5 moyens et 5 grands dans chaque groupe (un travail est en cours sur le secteur Marchenoir/St Léonard/Le Pleissis pour améliorer l'offre de garde d'enfant)</p>	<p>Des zones économiques en plein essor qui pourraient amener plus d'enfants dans les écoles</p> <p>Une gouvernance récemment réorganisée et fonctionnelle</p> <p>Le Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) de la Région Centre Val de Loire prévoit des projets à destination des scolaires</p> <p>Des projets de développement tels que le développement l'alimentation de proximité en direction des cantines scolaires</p> <p>La construction et la rénovation de logements sur certaines communes avec apport de population dans les années à venir</p>	<p>Mise en place du projet de territoire</p> <p>Plan de relance avec des nouveaux moyens financiers pour développer des actions</p>	<p>La réflexion portée sur l'organisation de l'offre sur le territoire à travers le plan d'action 2021-2022</p> <p>(Projet d'établissement qui permettra de repenser l'harmonisation tarifaire, l'offre d'instrument)</p> <p>La coopération engagée avec la CC du Grand Chambord</p> <p>(moyens humains, organisation d'événements communs, mutualisation dans l'achat d'instruments...)</p>	<p>Diagnostic CLS prévu au 1er semestre 2022</p>
MENACES	<p>Une inéquité dans l'accès territorial à l'offre petite enfance, d'autant que l'accessibilité nord/sud du territoire est peu aisée.</p> <p>Le manque éventuel de renouvellement des assistantes maternelles sur le territoire.</p>	<p>La chute des effectifs scolaires et taux de natalité décroissants</p> <p>Le risque de fermeture de classes pèse sur un certain nombre d'écoles notamment en zones rurales (Muides-sur-Loire, Oucques-La-Nouvelle)</p> <p>Le risque financier lié au coût budgétaire d'une harmonisation de l'offre d'activités scolaires sur tout le territoire</p> <p>Risque de fermetures d'établissements par la préfecture en cas de vétusté des bâtiments</p> <p>Risque psychologique pour les élèves du fait de la pandémie</p>	<p>L'évolution démographique hétérogène sur le territoire</p> <p>Le manque de visibilité sur l'évolution de la demande sociale à l'issue de la crise sanitaire</p> <p>La pérennité dans le temps du soutien des financeurs, notamment la CAF</p> <p>L'absence d'évaluation de nos politiques publiques avec un risque d'être en décalage entre l'offre et la demande sociale</p> <p>Le changement éventuel de gouvernance</p>	<p>Une inéquité territoriale dans l'accès à l'offre musicale</p> <p>(Un territoire nord qui n'accueille pas la même diversité d'enseignement que Mer.</p> <p>Il serait souhaitable que les différents sites dispensent la même offre d'enseignements)</p> <p>La démocratisation des cours en ligne suite à la situation sanitaire (avec les nouvelles technologies et l'explosion des cours en ligne, certains instruments pourraient subir une perte d'élèves (guitare, piano). Cependant, cette dématérialisation est à maintenir car elle apparaît essentielle pour le suivi des élèves</p>	
ENJEUX	<p>Un maintien et une répartition de l'offre petite enfance qui répondent aux besoins des habitants du territoire</p> <p>L'accompagnement de nouveaux projets d'accueil sur le territoire</p>	<p>L'attractivité du territoire par une offre scolaire maintenue (enjeu transverse à d'autres thématiques)</p> <p>La préservation du patrimoine scolaire en bon état</p> <p>L'harmonisation de l'offre d'activités scolaires proposée aux élèves</p> <p>La fluidité des relations et bonne gouvernance entre les échelons territoriaux et les différents acteurs de la compétence</p>	<p>L'implication du service au sein de la communauté éducative en synergie avec les différents partenaires</p> <p>Le rééquilibrage de l'offre en direction des ados sur le territoire</p> <p>La préservation de l'état général du patrimoine bâti</p> <p>Le maintien des services périscolaires et extrascolaires actuels</p>	<p>La préservation de l'offre sur le territoire</p> <p>La réorganisation de l'offre sur le territoire</p> <p>L'adéquation de l'offre musicale avec la demande des habitants</p> <p>La communication et le faire-connaître de l'offre musicale</p> <p>Le lien entre le milieu associatif et les habitants</p> <p>La complémentarité de l'offre musicale au sein de l'entente intercommunautaire</p> <p>La promotion et le rayonnement des spécificités de l'offre musicale du territoire</p>	
Transition écologique					
Cohésion sociale					
Attractivité					
ENJEUX TRANSVERSAUX	<p>L'adaptation et l'équité de l'offre</p> <p>L'amélioration de l'état général du patrimoine bâti</p> <p>La définition d'une politique éducative</p>	<p>Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes : créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle</p> <p>Maintenir l'offre existante en matière d'accueil enfance et jeunesse et l'améliorer sur la période estivale</p> <p>Améliorer le maillage territorial pour les actions en direction des ados</p> <p>Adapter les structures de loisirs, accompagner les nouvelles offres</p> <p>Soutenir et accompagner les initiatives des jeunes</p>	<p>Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes : créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle</p> <p>Maintenir l'offre existante en matière d'accueil enfance et jeunesse et l'améliorer sur la période estivale</p> <p>Améliorer le maillage territorial pour les actions en direction des ados</p> <p>Adapter les structures de loisirs, accompagner les nouvelles offres</p> <p>Soutenir et accompagner les initiatives des jeunes</p>	<p>Développer l'accès à la culture</p> <p>Rééquilibrer et harmoniser l'offre musicale sur le territoire</p> <p>Promouvoir et rendre lisible l'offre musicale sur le territoire</p> <p>Tisser de nouveaux partenariats et coopérations avec les acteurs locaux</p> <p>Renforcer la mutualisation engagée avec le Grand Chambord</p> <p>Réorganiser des temps d'intervention en milieu scolaire au profit de l'enseignement musical</p> <p>Créer des passerelles entre les services communautaires enseignement musical / petite enfance / jeunesse</p>	
OBJECTIFS	<p>Maintenir l'offre existante en matière d'accueil petite enfance et créer des structures d'accueil collectif sur le territoire</p> <p>Harmoniser les offres sur l'ensemble du territoire</p> <p>Réfléchir au développement de l'offre d'accueil collectif sur le nord du territoire (privée ou public) et individuel (assistantes maternelles) :</p> <p>Actualiser le diagnostic offres et demandes de garde</p> <p>Mutualiser les moyens, le matériel des assistantes maternelles</p> <p>Adapter l'amplitude horaire des garderies en fonction des besoins du territoire</p> <p>Se doter d'un schéma directeur immobilier (SDI)</p>	<p>Améliorer la communication avec les communes (ouvrir des instances de dialogue, temps d'échanges formalisés)</p> <p>Améliorer la communication entre agents, enseignants, élus et parents</p> <p>Conforter le sentiment de proximité et la bonne organisation entre les responsables d'établissement et les services de l'intercommunalité, permise par la subdivision du territoire en trois secteurs</p> <p>Réduire ou optimiser le temps des trajets pour les élèves</p> <p>Harmoniser les tarifs des transports scolaires (aujourd'hui variables selon le différentes zones géographiques) et les tarifs périscolaires</p> <p>Engager la rénovation de certains équipements</p>	<p>Améliorer la communication avec les communes (ouvrir des instances de dialogue, temps d'échanges formalisés)</p> <p>Améliorer la communication entre agents, enseignants, élus et parents</p> <p>Conforter le sentiment de proximité et la bonne organisation entre les responsables d'établissement et les services de l'intercommunalité, permise par la subdivision du territoire en trois secteurs</p> <p>Réduire ou optimiser le temps des trajets pour les élèves</p> <p>Harmoniser les tarifs des transports scolaires (aujourd'hui variables selon le différentes zones géographiques) et les tarifs périscolaires</p> <p>Engager la rénovation de certains équipements</p>	<p>Un enjeu transversal autour de la mobilité/ desserte du territoire pour mettre en adéquation les lieux et les trajets/transports</p> <p>Développer l'accès à la culture</p> <p>Rééquilibrer et harmoniser l'offre musicale sur le territoire</p> <p>Promouvoir et rendre lisible l'offre musicale sur le territoire</p> <p>Tisser de nouveaux partenariats et coopérations avec les acteurs locaux</p> <p>Renforcer la mutualisation engagée avec le Grand Chambord</p> <p>Réorganiser des temps d'intervention en milieu scolaire au profit de l'enseignement musical</p> <p>Créer des passerelles entre les services communautaires enseignement musical / petite enfance / jeunesse</p>	

- 1 - Un territoire résilient, qui adopte une gestion durable et plus sobre de ses ressources
- 2- Un territoire unifié, qui allie proximité et équité pour ses habitants, et qui s'inscrit avec ses partenaires au cœur de l'axe ligérien
- 3- Une attractivité diversifiée du territoire, qui valorise ses singularités paysagères, qui intensifie son dynamisme rural

COMPETENCES	Actions prioritaires du projet de territoire				
	Petite enfance	Scolaire	Jeunesse	Enseignement musicale	Solidarité et cohésion sociale
	<p>Elaboration d'un diagnostic du territoire afin de recenser les besoins et matière de mode de garde et proposer plusieurs scénarios opérationnels</p> <p>Création d'un Café des parents (échanges accompagnés de professionnels de la Petite Enfance et Enfance autour de la parentalité)</p> <p>Accompagnement des projets de création de modes de garde tels que les MAM</p> <p>Développement du réseau d'assistantes maternelles</p> <p>Création un espace numérique pour alimenter des bourses d'échanges ou ventes d'occasion de matériels, jeux, vêtements</p> <p>Intervention de l'école de musique communautaire dans les structures d'accueil petite enfance</p> <p>Création d'un schéma directeur immobilier petite enfance</p>	<p>Établir une charte morale : outil de médiation qui pourrait être intéressant pour faciliter le dialogue inter territorial</p> <p>Acquisition d'un portail famille numérique</p> <p>Elaboration d'un schéma immobilier scolaire</p> <p>Accompagner les projets de création de modes de garde tels que les MAM</p> <p>Créer un espace numérique pour alimenter des bourses d'échanges ou ventes d'occasion, matériels, jeux, vêtements</p> <p>Visite du château de Taicy</p> <p>Introduction des produits locaux issus des circuits courts dans les restaurants scolaires</p> <p>Organisation d'une journée sportive CCBVL</p> <p>Organisation une Journée festive scolaire</p>	<p>Participation au dispositif "Promeneurs du Net" (fait)</p> <p>Café débat autour de la parentalité (fait)</p> <p>Projet mini studio cinéma à Mer (fait)</p> <p>Mise en place d'une formation BAFA sur le territoire de la CCBVL</p> <p>Mise en place, en lien avec les communes, d'une action jobs d'été (Forum Emploi Stage)</p> <p>Création d'un schéma directeur immobilier à l'échelle du territoire (Elaboration, en lien avec les ST, d'un plan pluriannuel de rénovation des accueils ALSH)</p> <p><i>Réflexion sur la mise en place d'actions en direction des ados sur le nord du territoire</i></p> <p><i>En partenariat avec l'Education Nationale, réflexion autour du décrochage scolaire et du rôle que pourrait jouer le service jeunesse dans les dispositifs proposés (vacances apprenantes ou autres) (étendre l'action à l'ensemble du territoire) cf PEDT</i></p> <p>Développement des ateliers d'expression culturelle (cfPEDT)</p>	<p>Organisation des événements et manifestations culturels dans l'ensemble du territoire intercommunal</p> <p>Favoriser un dialogue avec le tissu associatif local et les habitants</p> <p>Développement d'un partenariat avec les écoles du territoire (et le centre de loisirs de la CCBVL) pour proposer de l'enseignement musical des établissements scolaires. comme cela se fait</p> <p>Création d'un lieu dédié à l'enseignement musical pour les collégiens du nord de la CCBVL</p> <p>Définition du projet d'établissement, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des tarifs</p> <p>Développement d'ateliers d'expression culturelle</p>	
ACTIONS	<p>Elaboration d'un Projet Educatif Territorial</p> <p>Construction de structures d'accueil Petite Enfance(cf Diagnostic)</p> <p>Mode de garde petite enfance: mise en œuvre du scénario retenu</p>	<p>Harmonisation des remises des cadeaux de fin d'année</p> <p>Réalisation d'un réfectoire à l'école de la Brèche</p> <p>Etude concernant les plans de circulation sécurisé autour des écoles</p> <p>Harmonisation les tarifs des transports scolaires, développer l'information aux élus communautaires</p> <p>Elaboration d'un projet Educatif Territorial</p> <p>Construction d'une école à La Chapelle St Martin</p>	<p>Elaboration Projet Educatif Territorial (lien entre les activités communautaires et celles des associations sportives, culturelles caritatives etc.... associations de la CCBVL et départementales.</p> <p>Action de communication concernant les actions réalisées par le service auprès des communes</p>		

- 1 - Un territoire résilient, qui adopte une gestion durable et plus sobre de ses ressources
 2- Un territoire unifié, qui allie proximité et équité pour ses habitants, et qui s'inscrit avec ses partenaires au cœur de l'axe ligérien
 3- Une attractivité diversifiée du territoire, qui valorise ses singularités paysagères, qui intensifie son dynamisme rural

COMPETENCES	GEMAPI et Assainissement non collectif	Voiries	Collecte et Traitement des déchets
ATOUS	GEMAPI : L'étude bilan et prospective du Contrat Territorial de la Tronne 2015-2019 Permet l'identification des actions à mener sur la rivière pour l'atteinte des objectifs réglementaires de qualité de la masse d'eau Des rendements du réseau d'eau potable globalement satisfaisants 15 stations d'épuration réparties de manière relativement homogène sur le territoire et ne présentant aucun problème de sous-dimensionnement Dont une de grande capacité située à Mer	Maitrise d'une partie du patrimoine (ex : Beauce et Forêt) Voirie en relatif bon état Voirie communautaire correcte mais souvent très sollicitée	
FAIBLESSES	GEMAPI : Les ressources humaines et financières De nombreuses petites communes du territoire entièrement sous un assainissement non collectif Une qualité des eaux superficielles médiocre à mauvais. L'état des masses d'eau souterraines est quantitativement médiocre	Manque de moyens humains et matériel (incohérence entre l'offre et la demande) Incompatibilité avec les nouveaux trafics (poids lourds – vitesses – emprise) Limite d'intervention – responsabilité (qui fait – quoi – où) Mixité d'usage ruralité (engins agricoles) Une utilisation intensive de la part des poids lourds et engins agricoles à des points névralgiques (accès à la D924) Flou autour du périmètre du réseau communautaire Manque de signalétiques rappelant les limitations de vitesse dans les bourgs.	Diagnostic sur l'économie circulaire à prévoir dans le cadre du COT conduit en partenariat avec Grand Chambord et l'ADEME
OPPORTUNITES	GEMAPI : Contrat territorial de la Tronne -> Financements possibles jusqu'à 80% par l'AELEB et la Région Centre Val de Loire (études, travaux et poste de technicien de rivière) ANC : subventions pour les particuliers par AELB	Redéfinition du périmètre et des moyens des conventions de maids ascendante – descendante S'entourer des compétences externes (moe, amo-entreprises adaptées aux typologies d'intervention...) Situation stratégique par les axes qui traversent la commune (et d'autres) - Axe Vendôme - Marchenoir - Axe Blois - Châteaudun - Mettre l'accent sur ces axes sans négliger la voirie secondaire	
MENACES	GEMAPI : Non atteinte des objectifs de qualité physico-chimique (Azote, Phosphore, etc.) des Rivières fixés par la réglementation ; risques pour la santé ; risques pour la biodiversité ; risques pour la protection des populations (en cas de crue exceptionnelle de la Loire par exemple) Assainissement non collectif dans de nombreuses petites communes entraînant un risque de pollution Manque de suivi suite aux contrôles (contrôle continu)	Le manque de pérennité des ouvrages Problème de sécurité Image dégradée Insécurité à des points très fréquentés, accès village dangereux sur la D 924 (A voir avec le dpt), surfréquentation le matin et le soir des axes principaux, accès au car peu sécurisé pour les usagers de la ligne 10 (Beauce-La-R. - Blois)	
ENJEUX	Le risques pour les personnes, les biens et l'environnement	Le développement du tourisme	
Transition écologique	La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau La conformité réglementaire	Le développement des pistes cyclables (mode doux) vers la Petite Beauce La sécurisation des voiries	
Attractivité	Un élargissement de la compétence à l'ensemble du cycle de l'eau (assainissement collectif et ANC, eau potable, eau pluviale, risque incendie...)	L'adaptation du service et d'une stratégie aux besoins du territoire ligérien	
	L'identification des coûts et des risques financiers liés aux des actions à mener <small>Enjeux partagés avec le Grand Chambord</small> GEMAPI : Une Gestion des digues de Loire partenariale	L'élargissement de la compétence aux questions à l'échelle de l'espace public (espaces verts, réseaux, mobilier urbain, aménagement...) (rôle de la CCBVL : conseil, ingénierie, centralisateur bonnes pratiques) Le développement de la communication inter communale : Création de liens techniques – partage expérience – retour terrain – mutualisation Maillage cyclable avec les sites remarquables Affirmation du rôle de l'intercommunalité comme porteur d'une stratégie globale du parc et patrimoine	
ENJEUX TRANSVERSAUX	Le développement du tourisme Le développement des pistes cyclables L'intégration transversale des problématiques de développement durable Le rôle de l'intercommunalité : mutualisation, conseil, diffusion des bonnes pratiques	Affirmation du rôle de l'intercommunalité comme porteur d'une stratégie globale du parc et patrimoine	
	Gérer quantitativement la ressource	Connaître le patrimoine : faire vivre un inventaire	
	Assurer durablement la qualité de la ressource	Elaborer des documents réglementaires (règlement de voirie, schéma poids lourds ...)	
	Protéger le milieu naturel	Calibrer des moyens dédiés à la compétence et à ces ambitions	
	Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation	Elargir la compétence à l'espace public	
OBJECTIFS	Travailler sur la qualité des réseaux Mener des actions pédagogiques et éducatives autour des enjeux de l'eau (scolaire, jeunesse, habitants) sur le territoire (compréhension du bassin versant) Ouvrir un dialogue avec le monde agricole sur la gestion de la ressource et de sa qualité (via la chambre)	Recueillir, échanger et diffuser les bonnes pratiques, notamment écologique du territoire et d'ailleurs Adapter la coopération intercommunale aux besoins des communes	

- 1 - Un territoire résilient, qui adopte une gestion durable et plus sobre de ses ressources
 2- Un territoire unifié, qui allie proximité et équité pour ses habitants, et qui s'inscrit avec ses partenaires au cœur de l'axe ligérien
 3- Une attractivité diversifiée du territoire, qui valorise ses singularités paysagères, qui intensifie son dynamisme rural

COMPETENCES	Actions prioritaires du projet de territoire		Collecte et Traitement des déchets
	GEMAPI et Assainissement non collectif	Voiries	
ACTIONS	Travaux de restauration du lit mineur de la Tronne	Création de deux parkings PL et aménagement destinés aux chauffeurs (ZA)	
	Travaux de restauration de la ripisylve de la Tronne	Etude de la mise en place d'un SIG intercommunal (Gemapi, Voirie...)	
	Travaux de restauration de la continuité écologique de la Tronne (piscicole et sédimentaire)	PPI – PPE et coûts associés	
	Gestion des espèces invasives	Contrôle régulier des OA en partenariat avec les pouvoirs publics	
	Diagnostic des pollutions diffuses	Adaptation de la signalisation / marquage	
	Mise en oeuvre de la compétences GEMAPI digne de Loire	Développement de la coopération intercommunale	
	Actions éducatives et de mise en dialogue des acteurs sur la qualité de l'eau	Action favorisant le développement durable (Enrobé basse température – recyclé – traitement des eaux de ruissellement, espaces verts etc...)	
	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un SIG intercommunal (Gemapi, Voirie...)	Création des pistes cyclables dans le cadre du développement du schéma des mobilités douces	
	Accompagnement à la réhabilitation des ANC à risque sanitaire (+ identification des subventions possibles pour les communes)	Étude sur l'évacuation des eaux et l'aménagement des carrefours communautaires	
	Accompagnement des communes pour la mise aux normes ou réfection de leurs systèmes d'assainissement collectif	Réalisation d' un schéma directeur voirie	
	Accompagnement des communes dans la gestion des rejets des drainages et eaux pluviales des communes	Information des élus sur les limites de compétences entre intercommunalité, communes, département	
	Etude et Accompagnement de la montée en compétence GEMAPI	Acquisition d'un SIG (cf étude)	
	Etude du transfert de la compétence eau et assainissement	Structuration du ST CCBVL : Achat de matériel	



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



**GRAND
CHAMBORD**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNE DE BRACIEUX

ENTRE

La Commune de Bracieux représentée par son maire, Madame Hélène Pailloux ;

La Communauté de communes du Grand Chambord représentée par son président, Monsieur Gilles Clément ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le préfet du département de Loir-et-Cher, Monsieur François Pesneau,

ci-après, « l'Etat » ;

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la Ministre à la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités le 16 novembre 2020.

Les Collectivités signataires ont confirmé leur candidature au programme le 18 janvier 2021 par courrier. Elles ont exprimé leurs motivations suite à l'identification de la commune de Bracieux comme pôle relais structurant de bassin de vie par le SCOT du blaisois et se sont, le cas échéant, engagées à mettre en œuvre un projet de territoire cohérent.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les communautés de communes de Grand Chambord et de Beauce Val de Loire, constituées en Entente Intercommunales.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage :
 - (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
 - (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
 - (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
 - (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent :
 - (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
 - (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
 - (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (*voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »*) Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet en lien avec le PCAET ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet via notamment le conseil de développement ;
- La communication des actions à chaque étape du projet.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est coprésidé par Madame le maire de Bracieux et Monsieur le Président de la communauté de communes,

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les représentants des conseils départemental et régional, les Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y seront également invités.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au/...../..... En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

La commune de Bracieux a fait l'objet, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, d'un projet de revitalisation élaboré par le CAUE de Loir et Cher qui est au stade d'un document de travail et n'a fait l'objet d'aucune validation. Il constituera cependant le document directeur pour lancer le programme.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

La commune de Bracieux est intégrée aux documents stratégiques et de planification conduite par la Communauté de communes du Grand Chambord : PLUi, PLH, PCAET.

Elle est également intégrée au Périmètre Délimité des Abords du Domaine National Chambord.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La commune de Bracieux sera intégrée au CRTE conduit par la Communauté de communes du Grand Chambord. Elle bénéficiera également des plans d'actions, en cours d'élaboration, du Contrat Local de Santé en lien avec l'Agence Régionale de santé et de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loir et Cher.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La commune de Bracieux bénéficie d'une OPAH portée par la Communauté de communes du Grand Chambord.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

L'élaboration du projet de territoire de la commune de Bracieux s'appuiera sur l'étude urbaine conduite par le CAUE, sur le Contrat d'Objectifs Territorial de l'ADEME et sur le projet de territoire de la Communauté du Grand Chambord, autour de trois axes structurants :

- Contribuer à l'harmonie et à la qualité du cadre de vie
- Créer les conditions d'un développement économique attractif et générateur d'emplois
- Maintenir et développer des services de la vie quotidienne pour tous

Aussi il sera alimenté par le diagnostic dynamique mené par la cheffe de projet, au cours des prochains mois.

6.4 Besoins en ingénierie estimés :

A ce jour des soutiens en ingénierie sont en cours de négociation :

- Avec l'ADEME, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial pour accompagner les territoires dans la transition écologique,
- Avec la Banque des Territoires, la conduite d'une étude d'opportunité pour la réalisation d'un centre culturel et de congrès.

Article 7. Règlement des litiges

Dans le cas où les modalités de la présente convention ne seraient pas respectées, les signataires s'engagent à se rencontrer afin de trouver les solutions qui conviennent.

En trois exemplaires,

Pour la Communauté de Communes
du Grand Chambord,

à Bracieux, le 25 mai 2021

Le Président,

Pour la Commune de Bracieux,

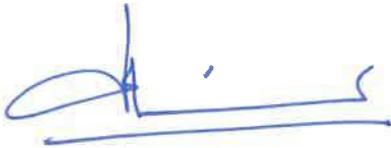
à Bracieux, le 25 mai 2021

Le Maire,

Pour l'Etat,

à Blois, le **25 MAI 2021**

Le Préfet,



Gilles CLEMENT



Hélène PAILLOUX



François PESNEAU

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Prénom NOM	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Hélène PAILLOUX	Commune de Bracieux	Maire	helene.pailloux@ccgc.fr	06.86.27.42.24
Gilles CLEMENT	CCGC	Président	gilles.clement@grandchambord.fr	06.50.75.31.25
Pascal PAREAU	CCGC	Directeur Général des Services	pascal.pareau@grandchambord.fr	06.85.41.12.35
Stéphanie PETIT	Commune de Bracieux	Secrétaire Générale	mairiedebracieux@orange.fr	02.54.46.42.37
Daphné FONTAINE	CCGC	Cheffe de projet	daphne.fontaine@grandchambord.fr	02.54.46.53.89

Suite ANNEXE 2- Annuaire Etat

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Nicolas HAUPTMANN	Préfecture Loir-et-cher	Secrétaire général et sous- préfet de l'arrondissement de Blois	nicolas.hauptmann@loir-et-cher.gouv.fr	02.54.81.55.07
Pascale LELU	Préfecture Loir-et-cher	Référente départementale PVD	pascale.lelu@loir-et-cher.gouv.fr	02.54.81.54.18
Martine POMMIER	DDT	Référente Urbanisme PVD	martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr	02.54.55.75.60

Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités territoriales

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gourault', is written over two horizontal lines that serve as a baseline for the signature.

- 2 JUIL. 2021

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

16 AOUT 2021



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DES VILLES DE MARCHENOIR/OUCCQUES LA NOUVELLE

ENTRE

- La commune de Marchenoir sise 24 place de l'Eglise à Marchenoir (41370) représentée par son Maire, Julien CATALA.
- La commune d'Oucques la Nouvelle sise 5 rue de la Salle à Oucques la Nouvelle (41290) représentée par son Maire, Joël NAUDIN.
- La Communauté de Communes Beauce Val de Loire (CCBVL) – sise 9 rue Nationale à Mer (41500) représentée par son président, Pascal HUGUET.

ci-après, la « Collectivité bénéficiaire » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté le préfet du département de Loir et Cher, François PESNEAU,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

JL JC PH

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les collectivités bénéficiaires ont été labélisées au titre du programme « Petites villes de demain » par Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales le 16 novembre 2021.

La ville de Marchenoir a confirmé sa candidature au programme par une lettre de candidature transmise à la préfecture le 15 janvier 2021.

La ville de Oucques La Nouvelle a exprimé sa candidature par délibération en date du 09/12/2020 transmise à la préfecture le 11 janvier 2021.

Les collectivités signataires ont par ailleurs exprimé leur souhait conjoint d'engagement par :

- la délibération 18-2021 prise en Conseil municipal de Marchenoir en date du 11 mars 2021
- la délibération 2021-34 prise en Conseil municipal d'Oucques la Nouvelle en date du 17 mars 2021
- et la délibération AT_DEL 2021 09 prise en Conseil communautaire le 25 février 2021.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Communautés de communes de Beauce Val de Loire et de Grand-Chambord, constituées en entente communautaire.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet (préciser et renseigner l'annexe 2 « annuaire »).
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet.
- La communication des actions à chaque étape du projet. Les actions seront mises en valeur notamment dans les publications municipales et sur le site de la ville.

Article 4. Comité de projet et comité de concertation

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, sera coprésidé par les Maires des communes de Marchenoir et Oucques la Nouvelle et le Président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

L'Etat représenté par le préfet de département ou le sous-préfet d'arrondissement le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés ;

Le conseil régional et le conseil départemental y sont également invités et représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement des projets.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Afin de coordonner les actions des « Petites Villes de demain » du territoire, un « comité de concertation » sera mis en place sur la base d'une adhésion volontaire de chaque « Petite Ville de Demain » concernée. L'Etat y sera invité et représenté. Ce comité aura pour objectifs de répartir le temps de travail du Chef de Projet entre les différentes collectivités et de garantir la cohérence entre les différents projets. Ce comité se réunira au moins une fois par an. Pour la ville de Mer, en phase de diagnostic, le chef de projet recruté par la commune Beauce Val de Loire, sera employé à ½ temps d'un ETP. L'autre ½ ETP sera consacré au diagnostic des villes de Oucques la Nouvelle/Marchenoir.

Pour la phase de mise en œuvre des projets, le % d'ETP sera calculé en fonction des projets à déployer sur les différents territoires concernés.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au **30 novembre 2022**. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Marchenoir

La commune de Marchenoir voit sa population stagner autour de 650 habitants depuis quelques années, avec une orientation de la population vers des classes sociales plus basses.

Cette orientation, liée pour grande part au tarif modéré du foncier, rend nécessaire le développement des offres de services et de commerces de proximité permettant le maintien de la vitalité de la commune et le renforcement de son attractivité.

La commune possède plusieurs commerces de première nécessité : boulangerie, boucherie, épicerie, bar-tabac ; ainsi que de nombreux services : station-service, station de lavage, laverie automatique, coiffeur, bureau de poste, gendarmerie, agent d'assurance, agence bancaire, école, cabinet médical.

Plusieurs employeurs sont également présents : LBG (conditionnement de légumes), CERFRANCE (comptabilité), EHPAD Hess, centre de distribution postale.

Fort de ces commerces, services et employeurs, Marchenoir est un pôle d'attractivité pour les communes du secteur est de la communauté de communes ; rôle de centralité confirmé par le diagnostic réalisé lors de la première phase du PLUI.

Il appartient donc, notamment par le programme Petites Villes de Demain, de conforter cette situation en pérennisant les atouts de la ville et en développant son territoire au profit de son bassin de vie et pour répondre aux besoins non encore couverts.

Oucques la Nouvelle

La commune de Oucques la Nouvelle participe à la démarche de PLUI conduite par la Communauté de communes Beauce Val de Loire. Le diagnostic PLUI comporte des éléments concernant la commune de Oucques la Nouvelle. Ces éléments devront être affinés et enrichis par le chef de projet « Petites villes de demain ».

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

Les communes de Marchenoir et Oucques la Nouvelle sont intégrées aux documents stratégiques et de planification pilotés par la Communauté de communes Beauce Val de Loire : PLUI, PLH, PCAET.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Les communes de Marchenoir et Oucques la Nouvelle sont intégrées au contrat de ruralité, puis CRTE, conduit par la CCBVL. Elle bénéficiera également des plans d'actions du CLS en lien avec l'ARS et de la CTG signée avec la CAF.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Les communes de Marchenoir et Oucques la Nouvelle bénéficient d'une OPAH portée par la CCBVL.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

L'élaboration du projet de territoire des communes de Marchenoir et Oucques la Nouvelle qui sera piloté par le Chef de projet « Petites villes de demain » s'appuiera notamment sur le diagnostic du PLUI et le PADD qui est en cours de lancement. Il sera complété par le diagnostic du CLS qui devrait être lancé au premier semestre 2022.

Dès aujourd'hui, plusieurs actions de revitalisations sont engagées et sollicitent le soutien de l'Etat et/ou de partenaires.

L'élaboration du projet de territoire s'appuiera sur le travail de diagnostic à effectuer par le chef de projet « Petites villes de demain ». autour de trois axes structurants mais non exhaustifs :

- Développer des services de la vie quotidienne pour tous liés à la cohésion sociale, dans les domaines de la santé, de la petite enfance, enfance jeunesse, des équipements sportifs et culturels et autres services

- Participer à l'attractivité du territoire via notamment la revitalisation des centres bourgs,
- Développer des actions en faveur de la transition écologique dans les domaines de l'énergie, des déplacements doux, associant la mise en sécurité des voiries, de la rénovation de l'habitat, de l'assainissement.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

A ce jour, en plus du financement par l'Etat du poste de Chef de projet, des soutiens en ingénierie sont en cours de négociation avec l'ADEME, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial pour accompagner les territoires dans la transition écologique.

Des financements ou des accompagnements complémentaires seront nécessaires pour élaborer les différents schémas directeurs et études préalables aux travaux.

Le 26 Juillet 2021

M. François PESNEAU

Préfet de Loir-et-Cher

M. Pascal HUGUET

Président de la CCBVL

M. Julien CATALA

Commune de Marchenoir



M. Joël NAUDIN

Commune d'Oucques la Nouvelle



JN
JC PH

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Commune de Marchenoir				
CATALA Julien	Marchenoir	Maire	julcatala@gmail.com	06-68-26-84-49
LEMAIRE Nicolas	Marchenoir	1 ^{er} adjoint	Lbq.nicolas@wanadoo.fr	06-08-90-39-47
DALAIGRE Sandrine	Marchenoir	2 ^{ième} adjoint	Smala41.sd@gmail.com	06-69-23-78-33
GUIGNARD Denis	Marchenoir	3 ^{ième} adjoint	Guignard.denis@hotmail.fr	06-45-16-30-10
Commune d'Oucques la Nouvelle				
NAUDIN joël	Oucques la Nouvelle	Maire	joel.naudin@oucqueslanouvelle.fr	06-5087-99-26
LAUBERT Denis	Oucques la Nouvelle	1 ^{er} Adjoint	denis.laubert@oucqueslanouvelle.fr	06-79-15-87-34
BEAUJOUAN Delphine	Oucques la Nouvelle	Secrétaire de Mairie	Delphine.beaujouan@oucqueslanouvelle.fr contact@oucqueslanouvelle.fr	02-54-23-11-00
Communauté de Communes Beauce Val de Loire				
HUGUET Pascal	CCBVL	Président	p.huquet@beaucevalde Loire.fr	06-61-40-94-36
CLEMENT Sébastien	CCBVL	DGS	s.clement@beaucevalde Loire.fr	06-88-84-05-31
Etat				
Nicolas HAUPTMANN	Préfecture	Secrétaire général et sous-Préfet de l'arrondissement de Blois	nicolas.hauptmann@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 81 55 07
Pascale LELU	Préfecture	Chargée du déploiement des programmes d'aménagement du territoire/ Réf PVD.	pascale.lelu@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 81 54 18
Martine POMMIER	Ddt	Responsable urbanisme	martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 55 75 60



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA VILLE DE MER

ENTRE

- La commune de Mer– sise 9 rue Nationale à Mer (41500) représentée par son Maire, Vincent ROBIN.
- La Communauté de communes Beauce Val de Loire (CCBVL) – sise 9 rue Nationale à Mer (41500) représentée par son président, Pascal HUGUET.

ci-après, la « Collectivité bénéficiaire » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de Loir et Cher (41), François PESNEAU

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les collectivités bénéficiaires ont été labélisées au titre du programme « Petites villes de demain » par Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales le 16 novembre 2021.

La ville de Mer a confirmé sa candidature au programme par une lettre de candidature transmise à la préfecture le 22 décembre 2020.

Les collectivités signataires ont par ailleurs exprimés leur souhait conjoint d'engagement par la délibération SOL_DEL_2021_13 prises en Conseil municipal du 2 février 2021 et la délibération AT_DEL 2021 09 prise en Conseil communautaire le 25 février 2021.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Communautés de communes de Beauce Val de Loire et de Grand-Chambord, constituées en entente communautaire.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet (préciser et renseigner l'annexe 2 « annuaire »).
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet. Pour la commune, de Mer, des démarches associant les habitants seront, le cas échéant, mises en œuvre pour chacun des projets.
- La communication des actions à chaque étape du projet. Les actions seront mises en valeur notamment dans les publications municipales et sur le site de la ville.

Article 4. Comité de projet et comité de concertation

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, sera coprésidé par le Maire de la commune de Mer et le Président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Le Conseil Régional et le Conseil Départemental y sont invités et représentés ;

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement des projets.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Afin de coordonner les actions des « Petites Villes de demain » du territoire, un « comité de concertation » sera mis en place sur la base d'une adhésion volontaire de chaque « Petite Ville de Demain » concernée. L'Etat y sera invité et représenté. Ce comité aura pour objectifs de répartir le temps de travail du Chef de Projet entre les différentes collectivités et de garantir la cohérence entre les différents projets. Ce comité se réunira au moins une fois par an. Pour la ville de Mer, en phase de diagnostic, le chef de projet recruté par la commune Beauce Val de Loire, sera employé à ½ temps d'un ETP. L'autre ½ ETP sera consacré au diagnostic des villes de Oucques/Marchenoir.

Pour la phase de mise en œuvre des projets, le % d'ETP sera calculé en fonction des projets à déployer sur les différents territoires concernés.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au **30 novembre 2022**. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

Nota Bene : le niveau de détail à apporter doit être approprié et adapté à une approche opérationnelle.

6.1 Evolution et situation du territoire

La commune de Mer participe à la démarche de PLUI conduite par la Communautés de communes Beauce Val de Loire. Le diagnostic PLUI comporte des éléments concernant la commune de Mer. Ces éléments devront être affinés et enrichis par le chef de projet « Petites villes de demain ».

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

La commune de Mer est intégrée aux documents stratégiques et de planification pilotée par la Communauté de communes Beauce Val de Loire : PLUi, PLH, PCAET.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La commune de Mer est intégrée au contrat de ruralité qui devient CRTE conduit par la Communauté de communes Beauce Val de Loire. Elle bénéficiera également des plans d'actions du Contrat Local de Santé (en cours de lancement) en lien avec l'Agence Régionale de Santé, et de la CTG signée avec la CAF.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La commune de Mer bénéficie d'une OPAH portée par la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

L'élaboration du projet de territoire de la commune de Mer qui sera piloté par le Chef de projet « Petites villes de demain » s'appuiera notamment sur le diagnostic du PLUI et le PADD qui est en cours de lancement. Il sera complété par le diagnostic du CLS qui devrait être lancé au premier semestre 2022.

Dès aujourd'hui, plusieurs actions de revitalisations sont engagées et sollicitent le soutien de l'Etat et/ou de partenaires. La liste d'actions ci-dessous n'est pas exhaustive et reprend les travaux déjà initiés. Elle sera adaptée suite au travail de diagnostic à effectuer par le chef de projet « Petites villes de demain ».

6.4 Besoins en ingénierie estimés

A ce jour, en plus du financement par l'Etat du poste de Chef de projet, des soutiens en ingénierie sont en cours de négociation avec l'ADEME, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial pour accompagner les territoires dans la transition écologique.

Des financements ou des accompagnements complémentaires seront nécessaires pour élaborer les différents schémas directeurs et études préalables aux travaux.

Actions	Maitrise d'ouvrage	Dispositif	Programmation	Partenaires
Requalification de l'avenue Maunoury	Ville de MER	Contrat de ruralité	2019-2023	Etat- Département
Déviation dite du « du Barreau de Pommegeorge »	Département	Fonds de concours ville de MER et CCBVL	2022-2023	CCBVL-Ville de MER
Création d'une médiathèque ludothèque	Ville de MER	PVD-CRST-CAF	2022-2023	Etat-Région-Département
Création d'un festival Photo	Ville de MER	PVD – enveloppe environnement et culture de la Région-enveloppe Biodiversité du Département-enveloppe Soutien aux manifestations touristiques	2021	Région (DRAC)-Pays des Châteaux-Département
Elaboration d'un Schéma local des mobilités intégrant les mobilités douces	Ville de MER et CCBVL	PVD-DETR	2021-2022	Etat
Mise en œuvre du plan de circulation	Ville de MER	PVD-DETR	2022-2026	Etat
Réhabilitation de la piscine	Ville de MER	PVD-enveloppe Régionale	2025-2026	Etat-Région
Elaboration d'un contrat Local de Santé (CLS)	CCBVL	Enveloppe ARS	2022-2023	Région (ARS)
Mise en œuvre d'actions du plan d'action du CLS	Ville de MER /CCBVL	PVD	2023-2026	Etat
Création d'une maison des solidarités	Ville de MER	PVD-Enveloppe solidarité Département-Fonds de concours-CCBVL-CAF	2023-2026	Etat-Département-CCBVL
Elaboration d'un schéma directeur immobilier	Ville de MER	PVD-CRST	2022	Etat-Région
Mise en œuvre du schéma directeur	Ville de MER	PVD-CRST	2023-2026	Etat-Région

immobilier				
Mise en œuvre du schéma directeur de l'éclairage public	Ville de MER	PVD-CRST	2022-2026	Etat-Région
Mise en œuvre du schéma directeur de l'éclairage des équipements publics (gymnase, stade de foot...)	Ville de MER	PVD-CRST	2021-2026	Etat-Région
Création d'un city stade	Ville de MER	PVD-CRST	2022-2023	Etat-Région
Réhabilitation énergétique du centre culturel	Ville de MER	PVD-CRST	2022	Etat-Région

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;

VR PH

- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
 - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

Mer, le 1^{er} Juin 2021

M. François PESNEAU

Prefet de Loir-et-Cher

M. Vincent ROBIN

Maire de Mer



M. Pascal HUGUET

Président de la CCBVL



ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivités	Poste et service	Mail	Téléphone
Vincent ROBIN	Villes de Mer	Maire	maire@mer41.fr	07 57 46 86 51
Jean COLY	Ville de Mer	Adjoint au Maire	adjointurbanisme@mer41.fr	07 71 79 08 21
Pascal HUGUET	CCBVL	Président	p.huguet@beaucevaldeloire.fr	06 61 40 94 36
Sébastien CLEMENT	CCBVL/Mer	DGS	s.clement@beaucevaldeloire.fr	07 57 49 14 51
Dominique CLEMENT	Ville de Mer	DGA	d.clement@beaucevaldeloire.fr	06 88 84 05 31
Nom Prénom	Etat	Poste et service	Mail	Téléphone
Nicolas HAUPTMANN	Préfecture	Sous-Préfet de l'arrondissement de Blois et secrétaire général	nicolas.hauptmann@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 81 55 07
Pascale LELU	Préfecture	Chargée aménagement du territoire	pascale.lelu@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 81 54 18
Martine POMMIER	DDT	Service urbanisme	martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 55 75 60
Lieutenant Neil LANGLOIS	Brigade territoriale autonome de MER (41)	Commandant la brigade territoriale autonome de MER (41)	neil.langlois@gendarmerie.interieur.gouv.fr	02 54 81 41 21
Nom Prénom	Partenaires sollicités	Poste et service	Mail	Téléphone
Xavier PATIER	Conseil Départemental 41	DGS	xavier.patier@departement41.fr	02 54 58 41 42
Alexia LACLERGUE	Direction de l'Aménagement du Territoire Espace Région Centre-Val de Loire du Loir-et-Cher	Chargée de mission Développement Territorial	alexia.laclergue@centrevaldeloire.fr	02 18 21 21 66
Sophie BERNARD	Région Centre Val de Loire	Directrice Espace Région Centre Val de Loire	sophie.bernard@centrevaldeloire.fr	07 85 68 79 08

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définissant sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

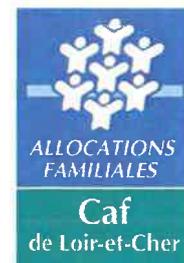
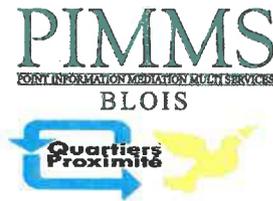
- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.



PREFET DE LOIR-ET-CHER



CONVENTION DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES



Entre,

L'Etat représenté par Monsieur Yves Rousset, Préfet de Loir-et- Cher,

et

les gestionnaires des France services labellisées au 1er janvier 2020 :

- Monsieur Claude Denis, Président de la communauté de communes Beauce Val de Loire, gestionnaire de la "France services" itinérante Beauce Val de Loire,
- Monsieur Jean Léger Président de la communauté de communes Collines du Perche, gestionnaire de la "France services" de Mondoubleau
- Monsieur Olivier Pavy, Président de la communauté de communes Sologne des rivières, gestionnaire de la "France services" de Salbris
- Monsieur Jean Claude Morchoine, Président de l'association Quartiers Proximité, gestionnaire de la "France services", Pimm's de Blois,

et

les partenaires France services :

- Monsieur Denys Baillard, Président du Tribunal judiciaire,
- Monsieur Alain Chapon, Directeur départemental des Finances publiques,
- Monsieur Eric Kraemer, Directeur régional de pôle Emploi,
- Monsieur Francis Thivet, Chef de projet, réseau La Poste,
- Monsieur Damien Maurice, Président de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail, représenté par Monsieur Sébastien Beau, responsable départemental,
- Monsieur Etienne le Maur, Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine,
- Madame Elodie Hemery-Bricout, Directrice départementale de la Caisse d'Allocations Familiales, représentée par Monsieur Vincent Montmagnon, Directeur en charge des prestations et de la politique d'accueil,
- Monsieur Pierre Cuchet, Directeur départemental de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Préambule

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'Etat et les citoyens est indispensable, nous invitant par là même à repenser l'organisation de nos services publics. Pour lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait jour dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. De même, les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique sont pour l'Etat une priorité. Elles prennent corps aujourd'hui dans l'ambition France Services. Ce nouveau dispositif couvrant l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population et tous les territoires, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux (les territoires ruraux, les quartiers politique de la Ville, les territoires ultramarins)

France services porte cinq priorités :

- Un renforcement de l'offre de service : les usagers seront accompagnés dans leurs démarches administratives propres aux neuf partenaires de France Services (Pôle emploi, CPAM, MSA, CAF, CARSAT, DDFiP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur). Ce déploiement s'appuiera sur la montée en gamme des maisons de services au public (MSAP) existantes, qui obtiendront la labellisation France services à la condition qu'elles respectent les exigences de qualité de service requises, l'objectif étant que les maisons du réseau actuel deviennent progressivement France services avant 2022. L'offre de service socle sera enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. Les France services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.
- Un ancrage local privilégié : France services s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics de l'Etat, mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Chaque structure sera donc amenée à collaborer étroitement avec les collectivités pour fournir un service proche des besoins de la population.
- Un engagement à la résolution des difficultés rencontrées en lien avec le partenaire : celui-ci sera permis grâce à une formation des agents polyvalents aux démarches propres à chacun des partenaires, ainsi qu'à une relation privilégiée avec les interlocuteurs spécialisés désignés par chacun des opérateurs du bouquet de service vers lesquels il s'agira de réorienter en cas de dossiers complexes, exclus du cadre de la formation.
- Un renforcement du maillage.
- Un financement garanti ; les modalités de financement, qui seront revues annuellement en fonction des nouvelles ouvertures, permettront d'assurer la montée en gamme et la pérennisation du dispositif existant jusqu'à fin 2021 et l'ouverture progressive de nouvelles France services.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes.

Art. 1- Objet de la Convention

Cette convention a pour objet de :

- définir les modalités d'organisation et de gestion des France services qui sont présentes dans le département,
- organiser les relations entre
 - les gestionnaires des France services (ci-après dénommés « gestionnaires France services ») et
 - les représentants locaux des partenaires nationaux signataires de l'Accord cadre national France services (ci-après dénommés partenaires France services) et les partenaires non-signataires de l'Accord cadre national France services mais qui interviennent dans au moins une structure du département (ci-après dénommés les « partenaires locaux France services »).

Cette convention est tripartite : les signataires en sont le Préfet, les représentants des gestionnaires France services et les partenaires France services.

Art. 2- Missions

2.1 Missions principales

Les structures France services ont principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

2.2 Prestations rendues au public

L'implication de tous les partenaires nationaux signataires de l'Accord cadre national France services est obligatoire dans chaque France services. Leur présence est assurée via la mise à disposition d'agents en interne, l'accueil étant assuré en permanence par les agents polyvalents des France services.

D'autres prestations pourront être ajoutées en complément des besoins des usagers en tenant compte des capacités et des moyens supplémentaires qui pourraient être alloués à la structure.

Art. 3 - Adhésion à la « Charte nationale d'engagement »

Les relations des France services avec le public et les organismes signataires sont régies par la Charte nationale d'engagement des Structures France services et par le « Bouquet de services » figurant en annexe 2.

La Charte nationale d'engagement impose le socle de services minimum, des horaires d'ouverture, des exigences en matière de formation des agents, des critères d'équipement et d'aménagement des espaces et un reporting des activités par structure.

Les France services doivent répondre aux demandes de données quantitatives et qualitatives nécessaires à l'évaluation du dispositif en renseignant de manière obligatoire l'outil de reporting mis à disposition sur le site internet prévu à cet effet.

Art. 4- Obligations des gestionnaires France services

4.1 Principes

La gestion des France services est conduite de manière active afin de rechercher constamment les prestations et l'organisation optimales pour répondre aux demandes du public.

La gestionnaire France services organise et développe la coopération avec et entre les partenaires soussignés. Il assure la gestion administrative et financière de la France services.

4.2 Horaires et délai de réponse :

Les France services sont ouvertes de manière régulière, au moins 24 heures par semaine réparties sur au moins cinq jours, en y rendant constamment l'ensemble des prestations prévues par la présente convention, avec des horaires permettant de satisfaire un large public.

En cas de modifications substantielles de ces horaires, les parties sont informées en amont par les gestionnaires France services, lesquels s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en informer le public.

Les horaires d'ouverture de la structure sont également affichés de façon visible à l'entrée de la France services.

Tout usager doit être en mesure de contacter la structure par e-mail ou par formulaire de contact.

Les opérateurs sollicités par les France services apporteront une réponse rapide pour qu'elles puissent revenir auprès des usagers dans un délai maximum de 72h ouvrées.

4.3 Aménagement des locaux et équipement des France services

Les France services comportent au minimum :

- un point d'accueil du public occupé par les animateurs d'accueil,
- un espace confidentiel.

Les espaces sont en conformité avec la réglementation en matière d'accueil du public. Ils doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les gestionnaires des France services assurent la sécurité du public, du personnel et des locaux, ainsi que des professionnels susceptibles d'intervenir dans la France Services.

La documentation doit être correctement présentée et actualisée, notamment celle mise à disposition par les partenaires France Services.

L'équipement informatique comprend au minimum un accès à internet, et les équipements suivant : ordinateur imprimante/scanner, photocopieuse, téléphone, et, le cas échéant tablette connectée.

Chaque France services est tenue d'assurer un accès libre et gratuit à un **espace** numérique ou à tout outil informatique permettant de réaliser des démarches administratives dématérialisées.

L'accès au numérique implique aussi un nombre suffisant d'outils disponibles durant les horaires d'ouverture, proportionnellement établi au regard de la fréquentation de la structure. Les France services s'engagent à maintenir une connexion internet de qualité de façon constante au sein des structures.

Les France services pourront offrir un service de connexion à internet par WIFI en particulier lorsque la couverture mobile dans la structure n'est pas suffisante, ceci afin de permettre aux usagers d'utiliser leurs propres ressources informatiques (ordinateur portable, tablette, smartphone...), sauf impossibilité matérielle liée à l'accès au réseau.

Les France services doivent être équipées au plus tôt d'un dispositif de visioconférence, et obligatoirement d'ici au 31 décembre 2022. Elles doivent prévoir un espace pour permettre aux usagers d'échanger en confidentialité.

4.4 Dénomination - signalétique

L'espace mutualisé de services au public, dès sa labellisation, bénéficie du label FS.

Les gestionnaires France services s'engagent à installer la signalétique nationale des France services et apposent notamment une enseigne extérieure. A ce titre, les gestionnaires de structures France services respectent la charte graphique des France services, ("France services").

4.5 Communication

Les signataires informent le public de l'existence de la France services et des services qui y sont proposés.

Les France services utilisent la marque sur les différents supports de communication (affiche, flyer, dépliant, kakémono...) et mentionnent les horaires d'ouverture.

Elles renseignent la « fiche d'identité » de leur structure sur le site internet avec un contact téléphonique, une adresse électronique et des informations actualisées (horaires).

De manière générale, toute communication réalisée par l'une des parties ne doit en aucun cas déprécier, dévaloriser et/ou modifier l'image de marque des autres parties. Chaque partie pourra se prévaloir de l'existence du partenariat dans sa communication interne et externe.

4.6 Déontologie – confidentialité

Les agents des France services sont astreints aux règles du secret professionnel.

Pour la mise en œuvre de leur mission d'information et d'aide aux démarches administratives des usagers, les agents amenés à assurer un service au sein d'une France services peuvent connaître des données à caractère personnel de l'utilisateur grâce aux échanges de données entre services administratifs explicitement prévus à cette fin par les normes en vigueur, et/ou car les agents représentent, pour leur mission, les services administratifs en *back office* auxquels ils sont adossés, et/ou car l'utilisateur a explicitement donné mandat à l'agent de réaliser les démarches administratives en sa faveur.

Les agents France services peuvent avoir connaissance de certaines données personnelles relatives aux usagers, à condition qu'elles soient nécessaires à la démarche réalisée au bénéfice de l'utilisateur et sous réserve qu'une base juridique ou un mandat autorise la communication du renseignement confidentiel.

Dans le cadre de l'aide aux démarches administratives numériques, l'agent France services accompagne l'utilisateur dans la réalisation de ses démarches tout en cherchant à l'autonomiser.

Dans ce dernier cas, l'utilisation des données à caractère personnel de l'utilisateur s'exercera conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles et dans les conditions suivantes :

- les données utilisées doivent être strictement nécessaires aux démarches souhaitées par l'utilisateur et ne feront pas l'objet d'une utilisation ou exploitation commerciale ou d'une cession sans consentement exprès et information claire et adaptée de l'utilisateur ;
- le traitement des données de l'utilisateur doit être fondé sur une base juridique ;
- l'utilisateur doit être informé a minima de l'identité du responsable de traitement pour le compte duquel les données à caractère personnel sont traitées, de la finalité du traitement, les destinataires des données et les conditions d'exercice de leurs droits, conformément à l'article 48 et 105 de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés » ;
- Les données seront protégées dans des conditions de sécurité adéquates au regard de la nature des données traitées.

Les données utilisées ne peuvent servir qu'aux seules démarches administratives et doivent être :

- réalisées au seul bénéfice de l'utilisateur (lutte contre le non recours et lutte contre la fraude) ;
- détruites à la résolution de la démarche administrative engagée ou, à défaut, au terme du délai imposé par une disposition législative ou réglementaire ;

Tout traitement de données à caractère personnel pour le gestionnaire France services et/ou le partenaire sera, en tout état de cause, conforme aux règles légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel («loi « informatique et libertés » et règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données).

En cas de violation de donnée à caractère personnel (par exemple divulgation à une tierce personne non autorisée), le gestionnaire France services informe sans délais, et au plus tard 72 heures après avoir pris connaissance de cette divulgation la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Cette information s'entend comme toute violation, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle.

La signature d'un mandat est nécessaire pour accomplir une démarche au nom et pour le compte de l'utilisateur si les deux parties, l'agent France Services et l'utilisateur, le souhaitent

- alors qu'elles sont ensemble pour réaliser les démarches.

Dans ce cas, le mandat doit être signé sur place par le mandataire et le mandant, après vérification d'identité et après avoir informé l'utilisateur sur l'utilisation de ses données à caractère personnel, ses droits et les démarches qui seront effectuées.

Il est établi en autant d'exemplaires originaux qu'il y a de parties.

L'utilisateur peut à tout moment retirer son mandat.

Le mandat doit être établi pour :

- les actions effectuées pour le compte de l'utilisateur
- les demandes de communication de données à caractère personnel

4.7 Évaluation

Chaque France services doit pouvoir rendre compte aux partenaires nationaux de son activité, de la conformité de son offre au socle commun de services, de la qualité du service rendu à la population et de l'efficacité de sa gestion.

Cet objectif se traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- un reporting obligatoire par trimestre au minimum permettant aux partenaires locaux et nationaux d'avoir une vision globale et locale de la fréquentation, des sollicitations et des motifs de contact ;
- des audits « flash » de conformité de l'offre de service proposée, conduits régulièrement par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), sur la base d'une grille d'évaluation ;
- des mesures de qualité de service rendu sont régulièrement organisées par les opérateurs, l'ANCT et ses partenaires institutionnels.

Les France services s'engagent également à mesurer la satisfaction des usagers de la structure (enquêtes de satisfaction, cahier de réclamations...).

Les France services s'engagent à publier annuellement des indicateurs de résultats de qualité de service, notamment relatifs à la satisfaction des usagers.

La satisfaction des usagers est interrogée par voie de questionnaires tous les ans.

Les France services s'engagent à remplir l'outil de suivi de l'activité sur le site dédié.

Art. 5- Obligations des partenaires

5.1 Principes

Dans le respect de la Charte d'engagement et de l'Accord cadre national France services, les partenaires signataires locaux définissent avec les gestionnaires France services les modalités de leur participation au fonctionnement de la France services, notamment en matière de services numériques ou sur le plan financier.

Ces modalités sont précisées, le cas échéant, dans les annexes entre chaque partenaire et le gestionnaire France services.

5.2 Déclinaison de l'offre de base

5.2.1 Désignation de référents locaux

Les partenaires signataires désignent un (ou plusieurs) correspondant(s) référent(s) pour la France services, accessible par téléphone et par mail directs, pour résoudre les cas les plus complexes (urgence, blocage administratif) dont les coordonnées figurent en annexe de la présente convention.

5.2.2 Formation du personnel

Les agents suivront de manière obligatoire une formation « métier », initiale et continue, à l'ensemble des démarches des partenaires nationaux, inscrites dans le Bouquet de services.

Les partenaires locaux peuvent offrir une formation complémentaire sur leurs métiers.

Les partenaires s'engagent par ailleurs à apporter une actualisation régulière des connaissances du personnel (évolution de l'offre de services, du cadre réglementaire, etc.).

Ils peuvent mettre en place des dispositifs d'immersion afin d'optimiser le partenariat.

5.2.3 Documentation

Les partenaires mettent à la disposition des France services une documentation régulièrement actualisée à l'intention du public et des agents.

5.2.4 Traitement des dossiers et des questions

Les partenaires traitent les questions et les dossiers transmis par les France services dans les conditions prévues par la Charte et selon leurs propres normes internes de qualité.

5.3 Déclinaison de l'offre complémentaire

Les partenaires définissent le cas échéant l'offre complémentaire dans chacune des France services dans les annexes de la présente convention. L'offre peut être différenciée en fonction des France services. Les partenaires ont la possibilité d'inscrire dans ces annexes les dates et lieux des permanences, les modalités pratiques en ce qui concerne les rendez-vous ponctuels et les rendez-vous en visioconférence (dispositif utilisé, connexion...).

Cette offre complémentaire sera déclinée dans des annexes qui ont été négociées avec les gestionnaires France Services et qui sont révisables.

Art. 6- Comité de pilotage

Les signataires de la présente convention, le représentant du Préfet et les porteurs de France services se réunissent en comité de pilotage au minimum une fois par an. Le comité de pilotage met en place des processus de travail collectif régulier. Il fixe des axes de progrès à moyen terme pour renforcer les actions des France services.

Ces réunions dresseront le bilan de la mise en œuvre du label France services et de ses exigences dans le département et feront l'objet d'un compte rendu adressé à l'ANCT et partagé aux partenaires nationaux.

Art. 7- Adhésion ou retrait de partenaires locaux

Les gestionnaires France services examinent les éventuelles demandes d'adhésion ou de retrait par les partenaires et en informeront la Préfecture.

Les partenaires locaux (hors partenaires inclus dans le panier de services, signataires de l'Accord cadre national France services) peuvent se retirer de la présente convention sous un préavis de six (6) mois avant son échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la structure porteuse qui en informera la Préfecture.

De même, les gestionnaires France services peuvent dénoncer la présente convention sous le même préavis. Ils en informent le Préfet de département.

En tout état de cause, aucune Partie ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre de la Convention directement ou indirectement à un tiers quelconque, sauf accord exprès et préalable de l'ensemble des autres Parties.

Art. 8 - Modalités de gestion de la structure France services

Les France services sont gérées conformément aux modalités figurant en annexe 3 à la présente convention.

Art. 9 - Durée de la présente convention

A compter de sa signature, la présente convention est établie avec tacite reconduction, pour une durée ne pouvant excéder celle de l'Accord cadre national, avec tacite reconduction.

Art. 10. Attribution de juridiction

En cas de litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention, les parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations.

A défaut, tout litige est soumis aux tribunaux compétents.

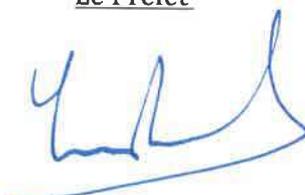
Art. 11. Composition de la convention

La convention et ses annexes contiennent l'intégralité de l'accord des parties. Sauf dispositions contraires exprimées expressément dans les annexes, ces dernières ne peuvent déroger aux dispositions de la convention.

Fait à Vievy le rayé le 6 février 2020,

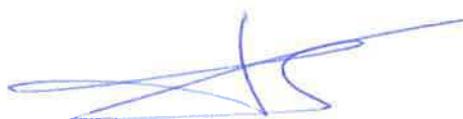
Les signataires :

Le Préfet



Yves Rousset

Les gestionnaires France services



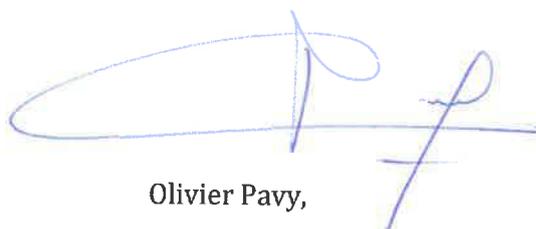
Jean Léger,

Président de la communauté de communes des Collines du Perche,



Claude Denis,

Président de la communauté de communes de Beauce Val de Loire



Olivier Pavy,

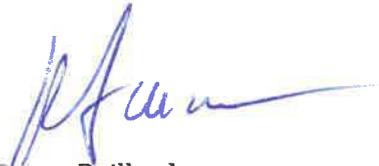
Président de la communauté de communes de la Sologne des rivières,



Jean Claude Morchoine,

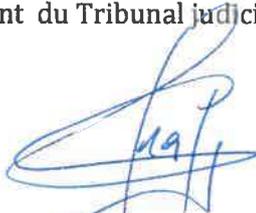
Président de l'association Quartiers Proximité

Les partenaires France services



Denys Baillard,

Président du Tribunal judiciaire



Alain Chapon,

Directeur départemental des Finances publiques



Eric Kraemer,

Directeur territorial de Pôle emploi



Francis Thivet

Chef de projet, réseau La Poste



Damien Maurice,

Président de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Etienne le Maur,

Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

Elodie Emery-Bricout,

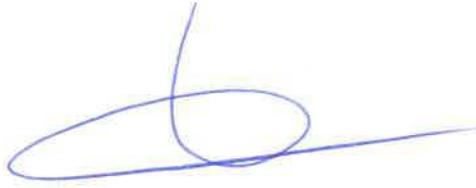
Directrice départementale de la Caisse d'allocations familiales

Carole Blanc,

Directrice départementale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Successeur - Pierre Cuchet - P 14 -

En présence de Nicolas Perruchot,
Président du Conseil départemental

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Pierre Cuchet,

Directeur départemental de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Liste des annexes

Annexe 1 : Charte nationale d'engagement

Annexe 2 : Bouquet de services France services

Annexe 3 : Accord cadre national France services

Annexe 4 : Modalités de gestion propres à chaque structure France services du département
(une page, ou une annexe distincte, par structure France Services)

Annexe 5 : Offre complémentaire par partenaire

Annexe 6 : Tableau récapitulatif des référents

Annexe 7 : Mandat

Annexe 8 : Liste partenaires / France services.

DISPOSITIFS D'AIDE OU D'INGENIERIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL MOBILISABLES

Thème	Intitulé de l'aide	Opérations concernées	Bénéficiaires
Culture	Programmation de spectacles vivants en milieu rural	programmation de festivals dans le cadre de festillésime 41 et de festival	communes, offices de tourisme EPCI associations
Culture	Soutien aux écoles de musique	Aménagement des lieux d'enseignement ou de répétition, achat de matériel, formations musicales	écoles de musique, fanfare, harmonie, batterie-fanfare amateurs structures intercommunales, communes, associations
Culture	Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Montage du projet contenu	structures culturelles labellisées, conventionnées ou repérées par le département collège et école dans le cadre du protocole département/DRAC/DSDEN41
Patrimoine architectural	Restaurer le patrimoine architectural	restauration patrimoine rural non protégé restauration monuments historiques	communes
Patrimoine historique mobilier	Protéger le patrimoine historique mobilier	aide et conseil à la gestion des objets mobiliers protégés au titre des antiquités et œuvres d'art	communes EPCI
Lecture publique	Appuyer les bibliothèques et médiathèques	Conseil pour la création ou la rénovation des bibliothèques ou médiathèques financement des études et travaux	communes EPCI
Lecture publique	Développer l'animation culturelle dans les bibliothèques et médiathèques	Programmation d'animation culturelles conseil aide à l'élaboration du programme et financement	bibliothèque ou médiathèque
Lecture publique	Promouvoir les usages numériques en bibliothèques et médiathèques	accès aux ressources en ligne disponibles pour les bibliothèques ou les médiathèques du réseau de la lecture publique action de formation et de médiation numérique accompagnement financier de l'investissement	bibliothèque ou médiathèque
Sports de nature	Créer des itinéraires de randonnée et sites de pratique de sport de nature	Création d'itinéraires de randonnées de qualité, balisés et pérennes Itinéraires inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	communes EPCI et comités départementaux présents à la Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires
Solidarité territoriale	Maintenir les commerces	Maintien du dernier commerce (épicerie, boulangerie, boucherie) travaux	communes de moins de 3 000 habitants et EPCI
Démographie médicale	Soutenir la démographie médicale	lutte contre la baisse du nombre de médecins et de professionnels de santé	communes, EPCI, étudiants en médecine, équipes médicales, médecins
Logement	Création de logements locatifs adaptés	Accompagnement à la construction ou l'adaptation de logements opérations portées par les communes, epci, bailleurs sociaux et répondant au critère de la charte départementale	communes, EPCI, bailleurs sociaux
Environnement	Protéger la ressource en eau potable	accompagnement technique et financier pour la mise en place d'un périmètre de protection d'un captage d'eau potable en concertation avec l'ARS	toutes les collectivités disposant de ressources d'eau potable à des fins d'adduction publique
Environnement	Suivre les systèmes d'assainissement	Assistance à l'exploitation d'ouvrages, réalisation de visites réglementaires, appui technique à la réalisation d'études avis sur les projets de construction de station d'épuration réalisation des visites de conception en assainissement non collectif	collectivités ayant conventionnées avec le département
Environnement	Suivi de la qualité des cours d'eau	information et conseil pour favoriser l'émergence de projets de reconquête de la qualité de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques dans le cadre du partenariat Département/Agence de l'eau Loire-Bretagne	toutes collectivités
Environnement	Préserver la biodiversité et les espaces naturels	Conseil pour la valorisation des espaces naturels identification des enjeux biologiques pour les espaces inscrits ou à inscrire au schéma départemental des espaces naturels sensibles	communes et EPCI associations de protection de la nature

DISPOSITIFS D'AIDE OU D'INGENIERIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL MOBILISABLES

Thème	Intitulé de l'aide	Opérations concernées	Bénéficiaires
Environnement	Dotations départementales d'aménagement durable	développement des mobilités douces (acquisition de sentiers figurant au PDIPR, etc.) protection de la biodiversité (lutte contre les espèces invasives, etc.) aménagement du territoire (réalisation d'un atlas municipal de la biodiversité, etc.) préservation de l'eau (travaux, études destinés à la préservation de	communes, EPCI, syndicat
Aménagement du territoire	Dotations de solidarité territoriale	1 projet d'investissement par commune et par an réalisé dans l'année	commune de moins de 3 500 habitants
Aménagement du territoire	Dotations de mobilités alternatives	financement des itinéraires - cyclables touristiques inclus dans la stratégie vélos départementale - desserte des collèges (distance de moins de 3 km) - de déplacements domicile travail (desserte des pôles économiques, commerciaux et des gares (distance maximale de 8 km) la promotion, le développement ou la mise en œuvre d'applications qui permettent d'améliorer la part modale du covoiturage	communes EPCI
Ingénierie	Assurer la qualité sanitaire de la restauration scolaire	Plan alimentaire, prélèvements, analyses prestations assurées par le laboratoire départemental d'analyses de Loir-et-Cher	collectivités et établissements scolaires
Ingénierie	Aménager et sécuriser une route départementale en traversée d'agglomération	pour les communes adhérentes à l'Agence technique possibilité de réalisation d'un diagnostic de sécurité préalable possibilité de conseil et assistance pour la conception du projet	communes EPCI
Ingénierie	Aménager un carrefour avec une route départementale	conseil et assistance sur la conception du projet délivrance des autorisations par le département	communes EPCI
Ingénierie	Effectuer des travaux sur un pont situé sur une route départementale	possibilité de conseil et assistance par le département délivrance des autorisations	communes EPCI
Ingénierie	Sécuriser les déplacements sur une route départementale	possibilité de conseil et assistance par le département délivrance des autorisations	communes EPCI
Ingénierie	Réaliser des travaux de réseaux sur une route départementale	possibilité de conseil et assistance par le département délivrance des autorisations	communes EPCI
Ingénierie	Aménager et sécuriser la voirie et les espaces publics communaux	Projets d'aménagement de sécurité ou d'espaces publics sur les voiries communales ou communautaires pour les communes adhérentes : diagnostic de sécurité et établissement du dossier technique pour sollicitation des aides prestations payantes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre	communes ou communes déléguées de moins de 4 000 habitants, et EPCI uniquement sur le territoire des communes de moins de 4 000 habitants sous conditions d'adhésion à l'Agence technique départementale
Ingénierie	Entretien de la voirie communale	Diagnostic et entretien de voiries communales ou communautaires assistance communes adhérentes à l'ADT : pré-diagnostic et dossier technique en vue du dépôt des demandes de subvention prestations payantes : assistance à maîtrise d'ouvrage maîtrise d'œuvre et assistance technique pour les travaux	communes ou communes déléguées de moins de 4 000 habitants, et EPCI uniquement sur le territoire des communes de moins de 4 000 habitants sous conditions d'adhésion à l'Agence technique départementale
Ingénierie	Entretien des ouvrages d'art communaux	Diagnostic et entretien des ouvrages d'art communaux ou communautaires assistance communes adhérentes à l'ADT : visite d'évaluation de 2 ouvrages d'art et dossier technique en vue du dépôt des demandes de subvention prestations payantes : assistance à maîtrise d'ouvrage maîtrise d'œuvre en phase de conception	communes ou communes déléguées de moins de 5 000 habitants, et EPCI uniquement sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants sous conditions d'adhésion à l'Agence technique départementale